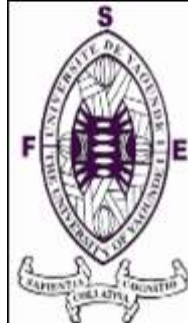


UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
\*\*\*\*\*  
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTÉ DES SCIENCES DE  
L'ÉDUCATION  
\*\*\*\*\*  
CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET  
ÉDUCATIVES  
\*\*\*\*\*  
UNITÉ DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET  
INGÉNIERIE ÉDUCATIVE  
\*\*\*\*\*  
DÉPARTEMENT DE CURRICULA ET  
ÉVALUATION  
\*\*\*\*\*



THE FACULTY OF EDUCATION  
\*\*\*\*\*  
POSTGRADUATE SCHOOL FOR  
HUMAN, SOCIAL AND  
EDUCATIONAL SCIENCES  
\*\*\*\*\*  
DOCTORAL UNIT OF RESEARCH AND  
TRAINING IN SCIENCE OF  
EDUCATION AND EDUCATIONAL  
ENGINEERING  
\*\*\*\*\*  
DEPARTMENT OF CURRICULUM AND  
EVALUATION

## ORIENTATION STRATÉGIQUE ET PRISE EN COMPTE DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE DANS LE PLAN SECTORIEL DE L'ÉDUCATION AU CAMEROUN

*Mémoire présenté et soutenu le 29 Juillet 2025*

*Option : Management de l'Éducation  
Spécialité : Planification des Systèmes Éducatifs*

par  
**TEDONNA Adelle-Silviane**  
(Licence en Allemand)  
**20V3493**



Qualités	jury Noms et grade	Universités
<b>Président</b>	BELINGA BESSALA Simon, Pr	UYI
<b>Rapporteur</b>	BANGA AMVENE Jean Désiré, MC	UYI
<b>Examineur</b>	NDJONMOG Joseph Roger, MC	UYI

## **NOTE D'AVERTISSEMENT**

Ce mémoire est le fruit d'un travail approuvé par le jury de soutenance et mis à la disposition de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	i
DÉDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS .....	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS .....	iv
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES .....	v
RÉSUMÉ.....	vi
ABSTRACT .....	vii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PREMIÈRE PARTIE .....	4
PROBLÉMATIQUE ET CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE.....	4
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE .....	5
CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTÉRATURE .....	14
DEUXIÈME PARTIE : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET OPÉRATOIRE.....	62
CHAPITRE 3 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE .....	63
CHAPITRE 4 : CADRE OPÉRATOIRE .....	68
TROISIÈME PARTIE : RÉSULTATS.....	70
CHAPITRE 5 : ANALYSE, INTERPRÉTATION ET DISCUSSION .....	71
CONCLUSION GÉNÉRALE .....	88
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	90
ANNEXES .....	ix
TABLE DES MATIÈRES .....	86

À ma mère  
Pour son amour et ses encouragements

## REMERCIEMENTS

À travers ce travail de recherche, nous adressons nos remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui nous ont accompagnées durant notre parcours scolaire et académique, en particulier lors la rédaction de ce mémoire. C'est avec une profonde reconnaissance et une joie immense que nous exprimons notre gratitude à/aux :

- notre directeur de mémoire, le Professeur BANGA AMVENE Jean Désiré pour son implication, sa clairvoyance et sa déterminante disponibilité à l'élaboration de ce mémoire ;
- l'ensemble du corps enseignant et administratif de la faculté des sciences de l'éducation de l'université de Yaoundé I, en particulier le Pr CHAFFI Ivan Cyrille, Dr MBEH Adolph TANYI, Pr NDJEBAKAL SOUK Emmanuel, Dr NDJONMBOG Joseph Roger pour leurs conseils avisés et leurs soutiens ;
- l'ensemble du personnel du département de l'éducation inclusive du Ministère de l'Éducation de Base pour leur accueil et leur disponibilité durant notre séjour dans leurs locaux ;
- aînés académiques pour leurs aides et leurs apports dans la réalisation de notre travail ;
- ma famille pour leur amour et accompagnement ;
- maman ABENA Martine ;
- Stephane qui nous a aider dans la mise en page et la production de notre mémoire
- mes camarades ELOI BINDI Marguerite, FEPEKAM, MONGO Alain, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce projet d'étude.

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS**

<b>ABA :</b>	Applied Behavior Analysis (analyse comportementale appliquée)
<b>ASL :</b>	American Sign Language (langue de signe américaine)
<b>CLIS :</b>	Classe pour Inclusion Social
<b>CONFEMEN :</b>	Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage
<b>DSSEF :</b>	Document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation 2013-2020
<b>EBES /EBEP :</b>	Élève ayant les Besoins Educatifs Spéciaux/Elève à Besoins Educatifs Particuliers
<b>EPT :</b>	Education Pour Tous
<b>ESDM :</b>	Early Start Denver Model (modèle de démarrage précoce de Denver)
<b>IPE :</b>	Institut International de la Planification de l'Éducation
<b>IMS :</b>	Institut Médico-social
<b>LSQ :</b>	Langue de Signe Québécoise
<b>MINEDUB :</b>	Ministère de l'Éducation de Base
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économique
<b>ODD</b>	: Objectifs de développement durable
<b>OMD</b>	: Objectifs du millénaire pour le développement
<b>OMS :</b>	Organisation Mondiale de la Santé,
<b>PCES :</b>	Picture Exchange Communication System (système de communication par échange d'image)
<b>PNEI :</b>	Politique Nationale de l'Éducation Inclusive
<b>SND30 :</b>	Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030
<b>SPC :</b>	Statistical Process Control (contrôle statistique des processus)
<b>TEACH :</b>	Treatment and Education of Autistic and related Communication handicap (traitement et éducation des enfants avec un double trouble du spectre de l'autisme)
<b>UNESCO :</b>	Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Éducation et la Culture
<b>UNICEF :</b>	Fond des Nations Unies pour l'Enfance
<b>VD :</b>	Variable Dépendante
<b>VI :</b>	Variable Indépendante

## **LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES**

### **1. LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Grille d'analyse de la VI .....	64
Tableau 2 : Grille d'opérationnalisation de la VD .....	65
Tableau 3 : Tableau synoptique .....	66
Tableau 4 : Base légale règlement de la construction scolaire au primaire et au secondaire... 78	
Tableau 5 : Effectif des élèves vivant avec un handicap dans le préscolaire privé et communautaire selon le sous ordre et le sexe .....	81
Tableau 6 : Effectif des élèves vivant avec un handicap par région selon le sexe et le type de handicap dans le primaire public.....	82
Tableau 7 : Effectif des élèves vivant avec un handicap par région selon le sexe et le type de handicap dans le primaire privé et communautaire.....	82

### **2. LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : L'éducation inclusive vue comme un problème .....	77
Figure 2 : Proportion des élèves scolarisés dans le primaire vivant avec un handicap .....	80

## RÉSUMÉ

Dans le monde, beaucoup de pays ont décidé de rendre leurs systèmes éducatifs inclusifs en adoptant des lois et des politiques visant à intégrer dans l'enseignement primaire des élèves à besoins éducatifs spéciaux. Toutefois, ce système ne permet pas à tous les élèves d'avoir un parcours scolaire ou une scolarisation normal(e). Dans ce contexte, le présent mémoire qui s'intitule Orientation stratégique et prise en compte de l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation au Cameroun insuffisante prise en compte de l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation constitue le problème de notre étude. L'objectif premier de ce travail est d'amener les acteurs de l'éducation au Cameroun à trouver des solutions à l'insuffisante prise en compte de l'éducation spécialisée. Les questions qui ont fait office de fil conducteur sont les suivantes : quel lien existe-t-il entre l'orientation stratégique et la prise en compte de l'éducation spécialisée ? Quel lien existe-il entre la législation ou cadre juridique et la prise en compte de l'éducation spécialisée ? Quel lien existe-t-il entre la planification et l'éducation spécialisée ? Quel lien existe-t-il entre la formation des enseignants et la prise en compte de l'éducation spécialisée ? La méthode mobilisée est une étude qualitative et comme technique d'analyse de données, nous avons eu recours à la triangulation des données. En effet, la triangulation des données fait référence à l'utilisation de plusieurs méthodes ou sources de données pour une compréhension globale des phénomènes. Une récession minutieuse des écrits, suivie d'une analyse critique des concepts et des théories : théorie de l'incrémentalisme, la théorie de la rationalité, la théorie de l'empreinte et la théorie du comportement planifié ont encadré l'aspect théorique de l'étude. Les résultats mettent en lumière un lien significatif entre l'orientation stratégique et l'éducation spécialisée. Ce lien est important car il entraîne une situation de cause à effets. En clair, ce sont les constituants de l'orientation stratégique (lois, décrets, règlements) qui permettent l'implémentation de l'éducation spécialisée à travers la construction des infrastructures scolaires adaptées, la planification et une pédagogie adaptée pour les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux. Bien que nous ayons des lois qui encadrent l'éducation au Cameroun, l'éducation spécialisée rencontre encore beaucoup d'obstacles. Par conséquent, de nombreux enfants en situation de handicap n'ont pas accès à l'éducation.

*Mots clés : orientation stratégique ; éducation spécialisée ; plan sectoriel.*

## ABSTRACT

In the world, many countries have decided to make their education system inclusive by adopting laws and policies aimed at integrating students with special educational needs into primary education. However, the system does not allow all students to have a normal school career or schooling. This is why this thesis is intitled strategic orientation and consideration of special education in the education in cameroon. The primary objectif of this work is to encourage education stakeholders in cameroon to find solutions to the insufficient consideration of special education. The guiding questions are as follow: what is the link between strategic orientation and the consideration of special education? What is the link between legislation or legal framework and the consideration of special education? What is the link between education planning and the consideration of special education? What is the link between teacher training and the consideration of special education? The method used is a qualitative study and as a data analysis technique, we used data triangulation. Data triangulation refers to use of several methods or data sources for a comprehensive understanding of phenomena. A careful review of literature, followed by a critical analysis of concepts and theories: incrementalism theory, theory of rationality, imprinting theory and theory of planed behavior framed the theoretical aspect of the study. The results highlight a significant link between strategic orientation and special education. This link is important because it leads to a cause-and-effect situation. In short, the components of the strategic orientation (laws, decrees, regulation) that allow the implementation of special education through the construction of adapted school infrastructures, education planning and adapted pedagogy for students with special educational needs. Although we have laws that govern education in cameroon, education still encounters many obstacles. As a result, many children with disabilities do not have access to education.

***Key words:*** *strategic orientation; special education; sector plan*

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'éducation s'impose dans toutes les nations du monde comme un droit fondamental de la personne. Elle est stipulée comme telle par un ensemble d'instruments juridiques internationaux à savoir : la déclaration universelle des droits de l'homme en son article 26, la déclaration sur l'éducation pour tous, la conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage.

Engagé à répondre à cet impératif, le Cameroun a ratifié ces conventions internationales et a mis en place des dispositions légales propres telles que les états généraux de l'éducation de 1995, la loi d'orientation de 1998, la stratégie nationale de développement 2020-2030(SND 30). L'observation effective de ces dispositions et conventions permet de garantir à tous les citoyens les chances de développer leurs propres personnalités, de participer à la vie de la collectivité tout en contribuant au développement national. Seulement, leurs réalisations restent liées aux contraintes d'ordre politique, économique, démographique, social et culturel du système national (MINDUC, 2001).

Ces observations nous ont poussé à porter un regard sur le travail dont le thème est : « *Orientation stratégique et prise en compte de l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation* ». L'objectif étant de montrer la relation qui existe entre ces deux variables. De ce fait, le problème qui émerge est celui de l'insuffisante prise en compte de l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation.

La prise en compte de l'éducation spécialisée pourrait alors être effective si un ensemble de mesures sont élaborées et mises en œuvre pour promouvoir et faciliter l'accès à l'éducation aux enfants ayant des besoins spéciaux. Ces enfants tout comme les autres ont droit à l'éducation, déclare la loi de l'orientation en son article 7 qui affirme : « l'État garantit à tous l'égalité des chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinions politiques, philosophiques et religieuses, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique ». Le Cameroun a créé en 1967 le Réhabilitation Institut for the Blind of Buea et le Centre Nationale réhabilitation des Personnes handicapés de Yaoundé qui lui a été rétrocédé en 1978. En plus de la loi du 13 avril 2010 portant promotion et protection des personne handicapées qui stipule en son article 24 que « l'éducation consiste à initier les handicapés physiques, sensoriels, mentaux polyhandicapés aux méthodes de communication appropriées en vue de permettre d'accéder à une scolarisation normale et, plus tard une formation professionnelle ».

Ainsi, l'éducation spécialisée a fait l'objet de plusieurs recherches dans l'optique d'améliorer les conditions d'accès des personnes handicapées à l'éducation. Cependant, malgré les dispositions prises par l'État du Cameroun, on observe encore la marginalisation et la discrimination des personnes handicapées.

Les sciences de l'éducation constituent un vaste domaine pluridisciplinaire et le management est l'ensemble des techniques de gestion, d'organisation et d'administration d'une entité organisationnelle. Pour Adnan (2021) le management est la mise en place des moyens humains et matériels pour atteindre des objectifs. Peter Drucker (2002) va dans la même lancée lorsqu'il définit le management comme « une activité visant à obtenir des hommes un résultat collectif en leur donnant un but commun, des valeurs communes, une organisation convenable et la formation nécessaire pour qu'ils soient performants et puissent s'adapter au changement ». D'après cet auteur, pour parvenir à un bon résultat, il faut qu'un ensemble de dispositions soient préalablement établies.

Par ailleurs, de nombreuses études ont été menées sur l'éducation spécialisée sans toutefois évoquer le volet managérial ou encore celui de l'insuffisante prise en compte de l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation. A l'instar de Philippe Gaberan (2024). Pour lui, l'éducation spécialisée, qui, à l'instar de l'ensemble des métiers de l'humain (c'est-à-dire ceux de la santé, de l'éducation et de la solidarité) connaît sans aucun doute l'une des plus graves crises de sa toute jeune histoire moderne (post 1945) n'est pas épargnée par un tel phénomène. Longtemps silencieux, les cadres intermédiaires ou de proximité masquent plus leur malaise ou souffrance. Positionné à l'interface entre directeur de pôle (lui-même très souvent situé hiérarchiquement en dessous d'un directeur général) et les professionnels qui interviennent au plus près de personnes accueillies au quotidien dans les établissements et services spécialisés, les managers de proximité naviguent entre deux cultures, c'est-à-dire entre deux logiques de pensée et deux « langues » de plus en plus étrangères les unes aux autres. L'une qui pèse sur l'entreprise tandis que l'autre tente de maintenir le souci du mieux-être des personnes accueillies. C'est bien ce contact entre direction et sens qu'il s'agit d'établir. Il est désormais acquis que le savoir manager une équipe de professionnel relève bien d'un métier ; c'est-à-dire la pratique de l'art, éprouvé au quotidien adossé à une science, passé au crible de son corpus théorique. L'une ne va pas sans l'autre ! Le savoir ne peut pas être considéré comme étant le produit d'une imagerie acquise à partir d'un outillage et d'une maîtrise conceptuelle. Comme a pu le dire Jean Oury, en ce domaine du management, « il n'y a rien à « appliquer » telle que l'application d'une recette quelconque ». Le savoir manager est aussi et tout autant, le

produit d'un engagement forgé dans la matérialité des rencontres et la confrontation aux différences poussée jusqu'à l'incertitude des négociations. Comme telle, il appartient « aux disciplines opératoires ». Dès lors, et parce que la diversité, l'espace et le temps sont trois matériaux qui informent le mouvement au sein d'une entreprise, l'appréhension de ces notions (l'appréhension au double sens de « compréhension » et de « crainte »), devient colonne vertébrale d'un apprentissage au savoir manager. Loin du confort des protocoles et des typologies, il s'agit de se coltiner ces trois objets complexes que sont une pluralité des postures composant un comme- un une façon d'habiter l'espace non réduite à l'occupation de territoire cloisonné, et une manière d'être le temps désaliéné d'un avoir quantifié. Ainsi, la diversité, l'espace et le temps sont notions pour ne pas dire trois concepts qui, très souvent tenue à distance, voire absentes des théories classiques de management, inscrivent l'éducation spécialisée dans une démarche écosophique. Il ne s'agit ni de souscrire à un effet de mode ni à une morale écologique (laquelle joue très souvent de la peur des lendemains), mais d'inscrire le savoir dans l'exploration d'un écosystème, l'approvisionnement de chacun de ces composants, le repérage et l'analyse de ses flux, de ses tensions et de leurs modes de régulation. Alors les managers de l'éducation spécialisée doivent, de façon permanente réajuster leurs pratiques et manière de voir les choses. En clair les managers (chefs d'établissement et les enseignants) doivent se réapproprier, de manière individuel et collective les nouvelles notions en rapport avec l'éducation spécialisée.

Les acteurs de l'éducation au Cameroun doivent multiplier les efforts afin que l'éducation spécialisée soit plus effective sur l'étendue du territoire, car ils faciliteront de cette manière la scolarisation de beaucoup d'enfants handicapés.

Ce travail s'articulera autour de trois grandes parties réparties en cinq chapitres. La première partie traitera de la problématique et du cadre théorique de l'étude qui contient l'élaboration de la question de recherche et la revue de littérature en guise de chapitre 1 et chapitre 2. La deuxième partie quant à elle abordera le cadre méthodologique et opératoire avec pour chapitre 3 l'opérationnalisation des variables et chapitre 4 le cadre opératoire basé sur les éléments de terrain. Enfin, la troisième partie analysera et interprètera les travaux de terrain dans le chapitre 5.

## **PREMIÈRE PARTIE**

### **PROBLÉMATIQUE ET CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE**

# CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE

## 1.1. Contexte de l'étude

L'éducation spécialisée dans le monde actuel, constitue une problématique majeure. Le handicap est considéré comme l'une des principales causes de l'exclusion et de la marginalisation et constitue un obstacle à l'évolution des personnes handicapées dans le cadre social, comportemental ou matériel. Beaucoup d'enfants n'ont pas la chance d'accéder à l'école à travers le monde entier ; mais ceux en situation de handicap mental, sensoriel, intellectuel, physique ou même d'un polyhandicap ont encore moins de chance. Ceci malgré l'intervention de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées qui stipule que : « les personnes en situation de handicap ont le droit à l'éducation et à la santé ». Selon l'OMS, 15% de la population mondiale est en situation de handicap. Beaucoup parmi eux n'ont pas la chance d'aller à l'école. La méconnaissance des besoins individuels de ces enfants fait en sorte que de nombreux pays ont des difficultés en ce qui concerne la scolarisation des personnes en situation de handicap. Plus encore au plan national, à cause des stigmatisations qui augmente de jour en jour, de l'insuffisance des écoles spécialisées ou même des aménagements appropriés dans les écoles existantes, de formations adéquates des enseignants, plus encore du manque de matériels didactiques adaptés, peu de personnes en situation de handicap ont accès à l'éducation. Afin d'aider, les organismes internationaux, l'Institut Internationale de la Planification de l'Éducation avec le soutien et la collaboration de l'UNESCO s'attache à promouvoir une approche du développement des capacités, notamment en ce qui concerne la formation, la recherche et l'assistance technique dans les domaines de la formulation des politiques et la planification et de la gestion de l'éducation en relation avec le développement économique et social.

Dès lors, l'éducation spécialisée répond aux besoins particuliers. Mais ce qui est important à retenir c'est que les « besoins » en eux-mêmes suggèrent une « éducation particulière. L'éducation qu'acquerront les personnes en situation de handicap leur permettra de prendre soin d'eux-mêmes et de contribuer au développement de la société. La stigmatisation et les inégalités dont font face les personnes à besoins spéciaux dans la vie en général et surtout dans le secteur de l'éducation ont poussé les acteurs de l'éducation à créer des centres et écoles qui faciliteront l'épanouissement de ces personnes sur le plan éducatif au même titre que les personnes dites normales comme le stipule la loi du 13 avril 2010 portant promotion et protection des personnes handicapées complétée par le décret du 26 juillet 2018 fixant les modalités d'application de la loi n°2010/002 du 13 avril 2010. L'application de cette loi traduit

la volonté du gouvernement à promouvoir l'égalité de chance dans l'accès à l'éducation des personnes handicapées.

En Afrique, la marginalisation dans le système éducatif marque bien souvent le début d'une vie entière à l'écart de la société en général et contribue à une représentation disproportionnée de personnes handicapées telle qu'affirme la déclaration de Salamanque : « étant donné que par le passé, seule un nombre relativement faible d'enfants handicapés a eu accès à l'éducation, surtout dans les pays en développement, il existe de millions d'adultes handicapés qui ne possèdent pas des rudiments d'une éducation de base. Il faut donc faire un effort concentré pour leur inculquer les aptitudes de base-lire, écrire, compter -du moyen des programmes d'éducation pour adulte ». En effet, c'est la raison pour laquelle la stratégie continentale pour l'éducation déclare « les politiques éducatives sont des instruments permettant d'orienter les systèmes éducatifs vers de meilleurs résultats, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur et l'apprentissage tout au long de la vie. Mais sans financement, elles ne peuvent être mise en œuvre. ». On comprend donc que la pauvreté des familles est un grand obstacle à la scolarisation de leurs enfants handicapés car elle nécessite beaucoup de moyens financiers.

En ce qui concerne le Cameroun, des études ont établies que bien que le gouvernement ait pris des mesures à travers des énoncés des politiques publiques de 1983 à 2010 le droit de tous les enfants en situation de handicap n'intègrent pas rigoureusement les problèmes de l'éducation spécialisée. Cependant, nous notons des différents cadres législatifs qui laissent apparaître des défauts majeurs qui entravent la mise en œuvre des pratiques d'éducation spécialisée. Certains de ces défauts peuvent être attribués au modèle politique et l'absence d'analyse systématique de la situation. Or une analyse aurait dû mettre en exergue les aspects problématiques de l'éducation spécialisée qui touchent les droits de l'individu, l'équité, l'égalité et la qualité tout ce qui met l'accent sur la justice sociale. L'éducation spécialisée représente un défi pour le système scolaire national, où le manque de ressources humaine et matériel est trop criard.

Dans le même ordre d'idées, la déclaration de Salamanque appelle les pays à envisager des actions dans le domaine de la politique et de l'organisation de leurs systèmes éducatifs quand elle dit : « nous invitons les pays à envisager les actions ci-après dans le domaine de la politique et de l'organisation de leurs systèmes éducatifs :la législation devrait affirmer le principe de l'égalité des chances des enfants, adolescents et adultes ayants des besoins éducatif spéciaux, dans l'enseignement primaire, secondaire et le supérieur dans la mesure du possible

dans les établissements intégrés ; des mesures législatives parallèles et complémentaires devaient être adoptées dans le domaine de la santé, de la protection sociale, de la formation professionnelle et de l'emploi, afin d'appuyer pleinement les lois sur l'éducation ; les politiques éducatives à tous les niveaux, que ce soit national ou local, devraient stipuler que les enfants handicapés seront inscrits à l'école, c'est-à-dire celles qu'ils fréquenteraient s'ils n'étaient pas handicapés. Les exceptions à cette règle devraient être examinées au cas par cas, chaque fois que l'inscription dans un établissement spécialisé semble appropriée. L'exclusion de l'éducation des enfants handicapés est historiquement enracinée dans les idées fausses à propos de leur capacité à participer et à bénéficier réellement de l'éducation. Les barrières comportementales créées par les croyances négatives, y compris les enseignants et les administrateurs scolaires, les parents et même les autres élèves persistent dans toute la société et continuent de faire obstacle à l'inclusion effective des personnes handicapées dans le système éducatif. Historiquement, les efforts visant à offrir une éducation aux enfants handicapés se sont portés sur des écoles séparées, ciblant dans certains cas des déficiences spécifiques. Ces institutions ont tendance à profiter uniquement à une petite portion des personnes qui en ont besoin. Elles sont souvent situées dans les zones urbaines, isolant ainsi de nombreux enfants de leurs familles et communauté, étant donné que les objectifs fixés en matière de dépenses publiques pour l'éducation, le financement du secteur doit être augmenté y compris par le biais des mécanismes de financements innovants qui pourraient permettre de mobiliser des ressources supplémentaires comme le souligne la CESA.

Au Cameroun, la situation a évolué en termes d'accès et d'équité après la déclaration de Salamanque (1994) qui stipule : « l'expérience en particulier dans les pays en développement, montre que le coût élevé des écoles spéciales signifie dans la pratique que seule une petite minorité d'élèves qui proviennent généralement de l'élite urbaine, en bénéficie. La grande majorité des élèves ayant des besoins spéciaux, particulièrement dans les zones rurales, manquent donc totalement des services nécessaires ». La situation s'est donc améliorée avec la loi du 13 avril 2010 en son article 24 qui stipule que « l'éducation spéciale consiste à initier les handicapés physiques, sensoriels, mentaux et polyhandicapés aux méthodes de communication appropriées en vue de leur permettre d'accéder à une scolarisation normale et, plus tard une formation professionnelle » et les ODD que notre pays a signé. En effet, en ce qui concerne l'éducation, il s'agit de l'ODD4 qui est intitulé « accès à une éducation de qualité » et consiste à « veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et à promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie ». Mais pour

arriver aux ODD, on est d'abord passé par les OMD qui avait pour objectif d «assurer l'éducation primaire pour tous ».La déclaration d'Incheon vient en appui à l'ODD4 ainsi qu'il suit : « le recentrage de l'agenda pour l'éducation sur l'inclusion et l'équité-offrir à chacun les même chance en ne laissant personne de côté est le fruit d'un autre enseignement :la nécessité de déployer davantage d'efforts pour atteindre particulièrement les personnes marginalisées ou en situation de vulnérabilité. Chacun, quelque que soit son sexe, son âge, sa race, sa couleur, son origine ethnique, sa langue, sa religion, ses opinions politiques ou toute autre opinion, son origine nationale ou sociale, sa fortune ou naissance, y compris les personnes handicapées, les migrants, les autochtones, les enfants, les jeunes, en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité ou autre, devrait avoir accès à une éducation inclusive équitable et de qualité et à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Ainsi, la scolarisation des enfants handicapés constitue un avantage car il aide à détecter à un stade précoce les handicaps et les risques pour un enfant de développer un handicap, ce qui permet aux parents, au personnel de santé et aux enseignants de mieux planifier, élaborer et mettre en œuvre en temps opportun les interventions visant à répondre à leurs besoins et à améliorer leurs résultats d'apprentissage. La déclaration de Salamanque va dans le même sens en disant : « l'éducation intégré et la réadaptation à base communautaire sont des approches complémentaires pour venir en aide aux personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux. Elles s'appuient sur les principes de l'inclusion, de l'intégration et de la participation et elles représentent des moyens éprouvés et d'un rapport coût-efficacité d'encourager l'égalité d'accès à l'éducation de ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux, dans le cadre d'une stratégie d'éducation pour tous ».

Malgré le fait que ces textes soient multiples, la scolarisation des enfants en situation de handicap n'est pas encore totalement effective car pour y parvenir l'État camerounais devrait s'assurer de la mise en place de certains dispositifs tels que pourvoir à des infrastructures adaptées, assurer la formation d'un nombre important d'enseignants qui devront être capable d'accueillir et d'enseigner tous les types de handicap et de mettre à leur disposition toutes les ressources nécessaires. La lecture du document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation (2013-2020) nous a permis de constater qu'il existe des disparités de toutes sortes dans l'éducation des personnes handicapées au primaire en déclarant « améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes au primaire » (p .55). L'insuffisance dans la prise en compte de l'éducation spécialisée est créée par le faible taux d'accès à l'éducation des personnes vivant avec un handicap. Cet accès est freiné par leur état physique, mental ou

psychologique. Les croyances traditionnelles peuvent aussi constituer un obstacle à leur scolarisation.

Sur le plan théorique, des 28 millions de population que compte le Cameroun, 34,93% sont en situation de handicap. Il existe donc plusieurs types de handicap dans la société et les porteurs de ces handicaps souffrent de toutes formes de mauvais traitement venant de leurs pairs. Selon le bulletin d'information statistique et sociale (2021), 27.915.000 personnes vivent avec un handicap. Délimité par type de handicap, on dénombre 3.911 handicapés moteurs, 1.334 visuels, 513 avec surdit , 219 avec mutit s, 188 mentaux, 138 avec albinismes, 1229 avec maladies chroniques et 1625 constituent les autres types de handicaps. Les statistiques de OMS montrent qu'environ 15% de la population mondiale vit avec un handicap (rapport OMS 2011). Elles sont des victimes des in galit s et des stigmatisations dans la vie en g n ral et dans l'acc s   l' ducation en particulier. C'est ainsi que l' tat camerounais a cr e le R habilitation Institut for the Blind of Buea en 1967 qui a  t  op rationnel en 1980 et le Centre Nationale de R habilitation des Personnes handicap e de Yaound , cr e en 1971 par le cardinal Paul Emile Leger et r troc d    l' tat du Cameroun en 1978.

## **1.2. Probl me de l' tude**

Toute recherche trouve son origine dans un probl me (Popper, 1997). Le probl me est le n ud central de la probl matique. Pour Michel Baud (2002), « la probl matique est l'ensemble construit autour d'une question principale, des hypoth ses de recherche et des lignes d'analyse qui permettront de traiter le sujet choisi ». Cette assertion est davantage vraie dans le domaine des sciences de l' ducation car le but d'un travail scientifique est d'apporter des solutions   un probl me identifi  auparavant. Il nous semble donc judicieux de rappeler notre sujet : orientation strat gique et prise en compte de l' ducation sp cialis e dans le plan sectoriel de l' ducation.

La d claration des droits de l'homme de 1948 d clare que « toute personne a droit   l' ducation quel que soit son statut ». La convention relative aux droits des personnes handicap es (2006) ajoute en son article 24 alin a1 que « les  tats parties reconnaissent le droit des personnes handicap es   l' ducation ; en vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l' galit  de chance, les  tats parties font en sorte que les syst mes  ducatifs pourvoient   l'insertion scolaire   tous les niveaux et offrent, tout au long de la vie, des possibilit s d' ducation visent : a) le plein  panouissement du potentiel humain et du sentiment dignit  et d'estime de soi, ainsi que le renforcement du respect des droits de l'homme, des libert s fondamentales et de la diversit  humaine ; b) l' panouissement de la

personnalité des personnes handicapées de leurs talents et de leur créativité ainsi que de leurs aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;c)la participation des personnes handicapées à une société libre. ». La loi d'orientation du 14 avril stipule que « l'Etat garantit à tous l'égalité de chance d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinions politiques, philosophiques et religieuses d'origine sociales, culturelles, linguistiques ou géographiques ». Alors l'éducation est un droit incontestable d'une personne quelle que soit son environnement, habitation et sa condition physique. Dans la même lancée, la loi de 2010/003 du 13 avril 2010 portant sur la promotion et la protection des personnes handicapées en son article 24 affirme que « l'éducation spéciale consiste à initier les handicaps physiques, sensoriels, mentaux et polyhandicapés aux méthodes de communication appropriées en vue de permettre d'accéder à une scolarisation normale et, plus tard, une formation professionnelle ». En 2018, le Président de la république a signé le décret d'application de cette loi qui stipule en son article 3 que « l'éducation et la formation professionnelle des personnes handicapées sont assurées soit dans les établissements et centres de formation classiques soit dans les établissements et centres de formation spécialisés créés ou subventionnés par l'État selon la nature ou le degré de déficience. Le handicap ne doit constituer en aucun cas, un motif de refus de l'admission ou d'inscription d'un élève ou d'un étudiant dans un établissement ou centre de formation. Malgré l'existence des textes susmentionnés, on observe beaucoup de disparités comme le dit cet extrait « Améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement primaire » (DSSEF, p.54).

Au regard de ce qui précède, cette étude met à nu le problème de l'insuffisante prise en compte de l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation au Cameroun.

### **1.3. Questions de recherche**

Schloss et Smith (1999) cités par Amin (2005) soutiennent que « a research question ask about Relationship between two or more variables ». « La question de recherche porte sur la relation entre deux ou plusieurs variables ». Il s'agit pour eux d'interroger la relation entre deux variables thématiques. Il s'agit effectivement de considérer la question de recherche comme un questionnement entre une situation réelle et une situation souhaitée. En général, elle apparaît sous forme d'un questionnement qui permet de mieux renseigner les options méthodologiques que l'on adopte au cours de notre étude.

#### **1.3.1. Question de recherche principale**

Quel lien existe-t-il entre l'orientation stratégique et la prise en compte de l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation ?

- Le cadre législatif ou juridique
- La planification de l'éducation
- La formation des enseignants

### **1.3.2. Questions spécifiques**

Une analyse factorielle permet de passer de la question principale aux questions spécifiques. D'où la congruence entre la question principale et les questions spécifiques. L'analyse factorielle permet de condenser les réponses, de créer les groupes de facteurs et d'obtenir des résultats plus visuels et compréhensibles.

- Existe-t-il un lien entre le cadre législatif ou juridique et l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation ?
- Existe-t-il un lien entre la planification de l'éducation et l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation ?
- Existe-t-il un lien entre la formation des enseignants et l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation ?

### **1.4. Hypothèses de l'étude**

Lundberg (2010) définit l'hypothèse de recherche ainsi « hypothesis is a tentative generalisation, the validity of which remain to be tested. In its most elementary stages, hypothesis may be any hunch, guess imaginative idea or intuition whatsoever, which become the base for further investigation ». « L'hypothèse de recherche est une généralisation provisoire dont la validité reste à tester. Dans ses étapes les plus élémentaires, l'hypothèse peut être n'importe quelle intuition, ou idée imaginative quelle qu'elle soit qui devient la base d'une enquête plus approfondie

#### **1.4.1. Hypothèse principale**

Il existe un lien entre l'orientation stratégique et la prise en compte de l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation.

#### **1.4.2. Hypothèses spécifiques**

- Il existe un lien entre le cadre législatif ou juridique et l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation.
- Il existe un lien entre la planification de l'éducation et l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation.
- Il existe un lien entre la formation des enseignants et l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation.

## **1.5. Objectifs de etude**

The « research objectives describe what your research project intends to accomplish. The should guide every step of the research process, including how you collect data, build your arguments and develop your arguments ». Les « objectifs de recherche décrivent ce que votre projet de recherche vise à accomplir. Il doit guider chaque étape du processus de recherche y compris la manière dont vous collectez les données, construisez vos arguments et développez vos arguments. » (Eoghan Ryan, 2022). Ils répondent au même principe que les questions de recherche de telle manière qu'ils obéissent à la congruence à savoir que l'objectif principal correspond à la question principale et les objectifs spécifiques correspondent aux questions spécifiques.

### **1.5.1. Objectif principal**

Amener les acteurs de l'éducation au Cameroun à trouver des solutions à l'insuffisante prise en compte de l'éducation spécialisée.

### **1.5.2. Objectifs spécifiques**

- Montrer le lien existant entre le cadre législatif ou juridique et l'éducation spécialisée
- Montrer le lien existant entre la planification de l'éducation et l'éducation spécialisée
- Montrer le lien existant entre la formation des enseignants et l'éducation spécialisée.

## **1.6. Délimitation spacio temporelle de l'étude**

Notre étude étant basée sur des documents, nous avons fait recours à la délimitation thématique. Selon Justine Debret (2018), la délimitation thématique spécifie les principaux thèmes sur lesquels l'attention sera focalisée. Ces thèmes sont des variables à étudier, ou à soumettre aux tests, lesquelles dérivent naturellement de l'opérationnalisation du concept central de l'étude. Ici, nos variables sont : orientation stratégique et éducation spécialisée.

## **1.7. Intérêt de l'étude**

Notre travail trouve son intérêt principalement sur les plans scientifique et social.

### **1.7.1. Intérêt scientifique**

Cette étude vise la prise en compte effective de l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel et à améliorer la prise en compte de l'éducation spécialisée à travers l'élaboration des stratégies visant la scolarisation d'un plus grand nombre d'enfants ayant des besoins spéciaux.

### **1.7.2. Intérêt social**

Cette étude profitera à la société dans le sens où elle aidera à avoir une nouvelle considération du handicap. Elle permettra l'élimination des barrières discriminatoires ; ce qui incitera les parents à scolariser leurs enfants en situation de handicap.

## **CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTÉRATURE**

Fink (2019) définit la revue de littérature comme « une procédure systématique, explicite et productible permettant d'identifier, d'évaluer et de systématiser l'ensemble existant des travaux enregistrés et achevés produits chercheurs ». Selon Creswell (2005), une revue de littérature est « un résumé écrit d'articles, de revues, d'ouvrages et d'autres documents qui décrit l'état passé et actuel de l'information, organise la littérature par thème et documente la nécessité d'une étude proposée ». (p.79). Nous comprenons donc que la revue de littérature est une recension des écrits sur des thèmes bien précis. Ce chapitre sera constitué de la définition des concepts et de la revue de littérature proprement dit.

### **2.1. Définition des concepts**

Étymologiquement le mot concept dérive du latin "concupere" (« contenir »), le concept est une idée abstraite et générale. Cette représentation mentale objective, stable et exprimée par un mot s'obtient par un effort d'abstraction. Conceptualiser c'est donc dégager les caractères invariants de phénomènes apparentés. Selon le dictionnaire Larousse, un concept est « une idée générale abstraite que ce fait l'esprit humain d'un objet de pensée concret ou abstrait, et qui lui permet de rattacher à ce même objet les diverses perceptions qu'il en a, et d'en organiser les connaissances. Dans le cadre de notre travail ces concepts sont les suivants : orientation stratégique, législation, planification, formation des enseignants et éducation spécialisée.

#### **2.1.1. Orientation stratégique**

L'orientation stratégique consiste à poser des gestes concordant avec les priorités, les stratégies ou la vision de l'organisation. C'est l'ensemble des activités et des décisions qu'une entreprise doit prendre pour atteindre ses buts et objectifs.

#### **2.1.2. Législation**

La législation ou cadre juridique est l'action par laquelle sont élaborées, adoptées et édictées les lois d'un pays. Par ailleurs, la législation désigne de manière générale le corps des lois et des règlements en vigueur dans un État. C'est l'ensemble des lois d'un pays, des dispositions législatives intéressantes d'un domaine donné. La législation recouvre l'ensemble des lois, décrets, législations secondaires et réglementation d'un pays dans une matière donnée. C'est l'ensemble des lois et décrets qui entourent quelque chose.

### **2.1.3. Planification**

La planification est l'action de planifier ; fait d'être planifier. C'est l'encadrement par les pouvoirs publics du développement économique et social à l'aide d'un plan. Selon le Dictionnaire la toupie c'est l'action de planifier, c'est-à-dire d'organiser dans le temps une succession d'actions ou événements afin de réaliser un objectif particulier ou un projet. Selon Henri Fayol la planification consiste à fixer les objectifs et à déterminer les actions permettant de les réaliser.

Philip Coombs définit la planification comme étant le processus d'élaboration de stratégies pour atteindre des objectifs spécifiques en organisant les ressources et les activités nécessaires. La permet d'anticiper les défis potentiels, optimiser l'utilisation du temps et améliorer l'efficacité globale d'un projet ou d'une entreprise.

### **2.1.4. Formation des enseignants**

La formation des enseignants est le cursus dispensé dans le cadre institutionnel dans le but d'inculquer aux futurs enseignants (formation initiale) ou aux enseignants en poste (formation continue) les connaissances, les compétences et les comportements dont ils ont besoin pour enseigner au niveau d'enseignement considéré. Ce sont des programmes éducatifs publics et privés reconnus et organisés pour former les futurs enseignants afin de les permettre d'entrer formellement dans la profession au niveau d'enseignement spécifique. (UNESCO, 2025)

### **2.1.5. Education spécialisée**

L'éducation spécialisée constitue une discipline éducative qui consiste à aider des adolescents ou adultes à travailler sur eux-mêmes afin de s'adapter à la société. L'éducation spécialisée désigne une branche de travail social qui regroupe un ensemble de moyens à action éducative pour accompagner des personnes dont le handicap, la déficience, etc., empêchent leur intégration dans un établissement d'éducation nationale. L'éducation spécialisée ou éducation spéciale est l'éducation d'enfants qui diffèrent socialement, mentalement ou physiquement de la moyenne à un point tel qu'ils nécessitent une modification des pratiques scolaires habituelles.

L'éducation spéciale s'adresse aux enfants ayant des déficiences émotionnelles, comportementales ou cognitives ou ayant des déficiences intellectuelles, visuelles, des troubles de la parole ou d'apprentissage des enfants surdoués ayant des capacités académiques avancées et des enfants souffrant de déficiences orthopédiques ou neurologique. Pour Akinda &

Sulaiman (2010), l'éducation spécialisée l'enseignement dispensé aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, de manière à répondre aux besoins spécifiques de chacun.

#### **2.1.6. Plan sectoriel**

Le plan sectoriel est une feuille de route détaillée sur la façon d'atteindre les buts /objectifs fixés. Le plan est spécifique en termes d'objectifs à atteindre, d'échéances, de stratégies, des acteurs responsables, des ressources à mettre en œuvre, et de celles nécessaire pour cette mise en œuvre et pour gérer l'exécution du plan d'après l'Unesco (2000).

Sector plan means the process by or in which one or more local governments engage in long-term planning for a large area and address regional issues through adoption of detailed specific area plans within the planning area as a means of fostering innovative planning and development strategies, furthering the purposes of this part and part reducing overlapping data and analysis requirements, protecting regionally significant resources and facilities. « Un plan sectoriel désigne le processus par lequel un ou plusieurs gouvernements locaux s'engagent dans une planification à long terme pour une vaste zone et abordent les problèmes régionaux par l'adoption de plans de zone spécifiques détaillés dans la zone de planification comme moyen de favoriser des stratégies de planification et de développement innovantes, favorisant les objectifs de cette partie et réduisant en partie les exigences en matière de données et d'analyse de mise en correspondance, protégeant les ressources et les installations d'importance régionale.»

Le plan sectoriel peut aussi être comme étant un plan qui concerne un secteur particulier mettant ainsi en avant ses spécificités. Il peut aussi être considéré comme un cadre de définition et d'organisation des travaux analytiques pour éclairer le développement d'un secteur.

A sector plan means the plan proposed and kept in the office of the director showing the layout of a sector and in particular defining the main road system and approximate location of sites for shopping centre, schools and other public buildings and major open spaces. « Un plan de secteur proposé et conservé au bureau du directeur montrant l'aménagement d'un secteur et définissant en particulier le réseau routier principal et l'emplacement à proximité des sites de centres commerciaux, d'écoles et d'autres bâtiments publics et des principaux espaces ouverts. »

La prise en compte de l'éducation spécialisée la mise en place des dispositifs qui la mettent en œuvre, des structures qui l'illustrent, des formations qu'elle requiert et des formateurs qui l'animent.

## 2.2. Développement des concepts selon les auteurs

### 2.2.1. La législation

Subodh Asthana (2019) définit la législation comme un processus d'élaboration des lois. Étymologiquement, "*legis*" signifie **la loi** et "*latum*" renvoie à **l'élaboration** ; dans son ensemble, cela signifie l'élaboration de la loi. Pour Austin, cela signifie l'élaboration d'une loi par l'autorité suprême ou souveraine qui doit être suivie par des personnes de tous statuts dans la société. Salomond définit la législation comme un processus législatif dans lequel une autorité compétente est chargée de rédiger et d'élaborer la loi dans l'État. On dit également qu'il s'agit d'un concept strict de législation car il n'y a aucune possibilité d'alternance en tant que telle en raison de règles codifiées étant très uniforme de l'amendement. Selon Gray, la législation constitue l'expression formelle des organes administratifs du grand public. Selon l'école historique, la législation est la forme de droit la moins innovante. La motivation faisant autorité donne un meilleur cadre et rend de plus en plus viable la coutume créée de manière inattendue par la population en générale.

Pour Smith & al (2015) la législation est l'ensemble de règles juridiquement contraignantes qui régissent la vision établie dans une politique. Dans les démocraties, la législation est généralement créée par un processus exigeant l'action du pouvoir législatif et des branches exécutives du gouvernement, ce qui signifie que la modification des règles contenue dans la législation nécessite également l'approbation du pouvoir législatif.

D'après the government of western australia, la législation consiste en des lois adoptées par le parlement ou des personnes auxquelles le parlement a donné le pouvoir de légiférer comme le gouverneur. Il existe deux types de législations : les lois et les textes subsidiaires.

- Les actes : ce sont des lois promulguées par le parlement. Parfois les actes sont appelés « actes du parlement » distinctes des lois subsidiaires. Habituellement chacun d'entre eux comporte le mot « acte » dans son titre. La loi doit être lue avec toute législation subsidiaire qui a été adoptée en utilisant le pouvoir de l'acte de prendre une législation subsidiaire. La législation subsidiaire remplira souvent des détails non couverts par la loi en vertu de laquelle elle est adoptée. Toutes les lois n'ont pas besoin d'une législation subsidiaire.

- la législation subsidiaire : il s'agit des lois élaborées par des personnes utilisant les pouvoirs que le parlement aux moyens de ses lois leur a attribués. Parfois, ces lois sont appelées législations déléguées ou législations subordonnées. Le gouverneur est la personne qui le plus souvent le pouvoir par les lois de prendre la législation subsidiaire. La législation subsidiaire ne comporte pas le mot « législation subsidiaire » dans son titre. La législation subsidiaire a plusieurs noms qui apparaissent dans ses titres tels que : régulations, lois locales, statuts, schémas de planification.

### **2.2.2. La planification**

La planification selon Janet Shapiro est un processus systématique consistant à établir un besoin puis trouver la meilleure façon d'y répondre dans un cadre stratégique qui vous permet d'identifier les priorités et de déterminer ces principes opérationnels. Planifier signifie penser à l'avenir pour pouvoir faire quelque chose à ce sujet maintenant. Cela ne signifie pas nécessairement que tout se déroulera comme prévu. Ce ne sera pas probablement le cas, mais si vous avez planifié correctement, votre capacité d'adaptation sans compromettre votre objectif global sera d'autant plus grande.

La combinaison d'un bon cadre stratégique (aboutit à la planification) et d'un bon plan opérationnel ou plan d'action :

- fournit une compréhension claire de ce que vous devez faire pour atteindre vos objectifs de développement ;
- vous guide dans l'établissement des priorités et la prise de décision ;
- -permet de concentrer des ressources éventuellement limitées sur les actions qui bénéficieront le plus à votre travail ;
- vous garde en contact avec votre contexte mondial, national et local ;
- fournit un outil pour vous aider à communiquer votre intention aux autres ;
- fournit un guide cohérent pour la mise en œuvre quotidienne.

Les différents types de planification sont :

- la planification stratégique ou cadre stratégique : concerne la vision d'ensemble. Les organisations sont souvent tellement absorbées par les problèmes quotidiens qu'ils ne pensent pas à la vision d'ensemble. Elles sont trop occupées à planifier « pour faire les choses » quelque chose qui relève de la planification commerciale/opérationnelle. C'est grâce à la planification stratégique qu'une organisation développe un cadre stratégique.

Ce cadre stratégique aide l'organisation à définir ses priorités et les stratégies susceptibles de l'aider à réaliser sa vision dans l'avenir.

Une stratégie est une approche globale basée sur une compréhension du contexte plus large dans lequel vous travaillez, de vos propres forces et faiblesses et du problème que vous essayez de résoudre. Une stratégie vous donne le cadre dans lequel vous travaillez, elle clarifie ce que vous essayez d'atteindre et l'approche que vous comptez utiliser. Elle ne précise pas les activités spécifiques.

- la planification commerciale/action/opérationnelle : que se passe-t-il si vous passez directement à l'action, sans élaborer des stratégies au préalable ? C'est maintenant que nous arrivons au « faire ». La plupart des organisations trouvent cela beaucoup plus facile que « d'être stratégique ». Un atelier pour planifier ? Une campagne lancée ? Allons-y ! mais sans le travail stratégique préalable, vous n'avez aucun moyen d'évaluer si l'approche est ce que vous devriez vraiment faire ! (p.4-10)

Daniel Maltais (2012) définit la planification comme étant l'organisation selon un plan. Le plan est une suite ordonnée d'action en vue d'atteindre un objectif. Par extension planifier c'est prévoir, décider de ce qui doit être fait (but, objectif), quand cela doit être fait (échancier de réalisation), les moyens et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs et finalement par qui cela doit être fait (partage des responsabilités).

De plus c'est une fonction de gestion dont les auteurs classiques ont fait la promotion (Fayol, 1916 ; Gulick et Urwick, 1937) et qui, malgré les critiques que son exercice a suscitées au cours des années, demeure omniprésente aujourd'hui dans la littérature et dans la pratique de la gestion des organisations. L'objet sur lequel la planification porte et l'horizon temporel considéré permet de distinguer au moins deux types soit la planification stratégique et la planification opérationnelle (plan d'action).

- la planification stratégique porte sur l'orientation générale d'une organisation, sa mission, les objectifs qu'elle entend réaliser, ses valeurs et sa philosophie de gestion, les produits et les services qu'elle offrira et les moyens qu'elle compte utiliser pour atteindre les objectifs au cours des années suivantes (3 à 5 ans). Dans certains types d'organisations dont les années et les entreprises évoluant dans un milieu compétitif la dimension stratégique confère généralement à ce type de planification et aux plans d'action qui en découlent un caractère secret et seuls les principaux décideurs y sont associés ;

- la planification opérationnelle comme son nom l'indique porte sur les opérations ou les actions devant mener à la réalisation d'un objectif à court terme (un an au moins). En l'utilisant, on espère assurer le respect des délais, la coordination et la communication des moyens administratifs et techniques afin d'atteindre les objectifs.

Koontz O'donnel définit la planification comme étant « un processus intellectuel, la détermination consciente de plan d'action, la base des décisions sur des objectifs, les actes et des estimations concédé ».

Les buts de la planification. La planification des fonctions managériale étant importante pour des raisons suivantes :

- gérer les objectifs : toutes les activités d'une organisation sont conçues pour atteindre certains objectifs spécifiés. Cependant, la planification rend les objectifs plus concrets en concentrant l'attention sur eux ;
- pour compenser l'incertitude et le changement : l'avenir est toujours plein d'incertitude et de changement. La planification prévoit l'avenir et prend des dispositions pour lui ;
- pour assurer l'économie de fonctionnement : la planification implique la sélection du plan d'action le plus rentable qui conduirait au meilleur résultat au minimum ;
- aider à la coordination : la coordination est en effet l'essence de la gestion, la planification en est la base. Sans planification il n'est pas possible de coordonner les différentes activités d'une organisation ;
- pour rendre le contrôle plus efficace : la fonction de contrôle de la direction concerne la comparaison des performances prévues avec les performances réelles. En l'absence de plans, une direction n'aura pas de normes pour contrôler les performances des autres.
- pour augmenter l'efficacité organisationnelle : la simple organisation n'est pas importante ; elle doit également conduire à la productivité et à l'efficacité. La planification permet au manager de mesurer l'efficacité organisationnelle dans le contexte des objectifs déclarés et de prendre d'autres actions dans cette direction.

La planification d'après Alford et Bèatt, « est le processus de réflexions, la prospective organisée, la vision basée sur des faits et l'expérience qui sont nécessaires à une action intelligente.

Selon Anupon Saker, la planification consiste à décider à l'avance ce qui doit être fait, quand, où, comment et par qui. La planification comble l'écart par rapport à ce que nous voulons faire. Elle comprend la sélection des objectifs, les politiques, des procédures et des programmes

parmi les alternatives. Un plan est un plan d'action prédéterminé pour atteindre les objectifs spécifiques. Il s'agit d'un processus intellectuel caractérisé par la réflexion avant d'agir.

Il s'agit d'une tentative de la part du manager d'anticiper l'avenir afin d'obtenir de meilleures performances. La planification est la fonction première de la gestion. Pour Théohaiman, la planification consiste à décider ce qui doit être fait. Lorsque le gestionnaire planifie, il projette un plan d'action pour tenter d'atteindre une structure coordonnée cohérente d'opérations visant les résultats souhaités.

Il établit quatre principales caractéristiques ou nature de la planification qui sont les suivantes :

- la planification est un processus intellectuel de réflexion préalable. C'est un processus consistant à décider l'avenir en fonction des séquences des événements à suivre. Les managers ou les cadres doivent envisager différents plans d'action, atteindre les objectifs fixés, détailler les avantages et les inconvénients de chaque action, puis finalement décider quel plan d'action convient le mieux ;
- la planification contribue aux objectifs : la planification contribue positivement à la réalisation des objectifs de l'entreprise. Puisque les plans sont là dès la première étape de l'exploitation, la direction est capable de gérer chaque problème avec succès. Le plan essaie de tout régler correctement. Un objectif, un processus de planification solide et efficace sait comment et quand résoudre un problème. Cela mène au succès. Les objectifs sont ainsi facilement atteints ;
- la planification est une priorité de la gestion : la planification précède d'autres fonctions du processus de gestion. Certes la définition des objectifs à atteindre et des lignes d'actions à suivre précède l'organisation, la direction, la supervision et le contrôle. Il ne fait aucun doute que la planification précède les autres fonctions de la gestion. C'est une condition préalable primordiale avant que d'autres fonctions de la gestion n'interviennent. Mais toutes les fonctions sont interconnectées. Elle est présente dans toutes les fonctions managériales mais là aussi elle est prioritaire. Elle devient donc primordiale avant que d'autres fonctions de l'activité sans fin d'un manager dans une entreprise basée sur certaines hypothèses qui peuvent se réaliser dans le futur. Par conséquent, le manager doit continuer à modifier, à réviser et à ajuster les plans dans le futur à la circonstance changeante. Selon George R. Lerry, « la planification est un processus continu et il n'y a pas de fin ». Cela implique une collecte continue, une

évolution et une sélection de données, une enquête scientifique et une analyse des plans d'actions alternatifs possibles et la sélection de la meilleure alternative. (p.2-4)

### **2.2.3. La formation des enseignants**

La formation des enseignants selon le guide de mesure pour l'information des technologies de l'information et de la communication, est un cursus dispensé dans le cadre institutionnel dans le but d'inculquer aux futurs enseignants (formation initiale) ou aux enseignants en poste (formation continue) les connaissances, compétences et comportements dont ils ont besoin pour enseigner au niveau d'enseignement considéré.

Edmund Amidon cité par Isola Rojagopalan (2019) définit l'enseignement comme un processus instructif impliquant principalement des décisions qui ont lieu en classe entre l'enseignant et l'élève et se produisent au cours de certaines activités définissables par ce concept. Davis et al ont contribué de manière significative à la définition du concept et leurs points de vue pourraient être résumé comme suit : l'enseignement est un processus scientifique et ses principaux éléments sont le contenu, la communication et le feedback. La stratégie d'enseignement a un effet positif sur l'apprentissage des élèves.

Il est toujours possible de modifier, d'améliorer et de développer les nouvelles activités d'enseignement apprentissage et donc la flexibilité est intégrée dans le système et le comportement terminal des élèves. Les apprenants ont souligné que l'enseignement comporte quatre étapes telles que la planification de l'enseignement, l'organisation de l'enseignement, l'identification de l'enseignement approprié et la gestion de l'enseignement.

Pour Patrick O'Neill la formation des enseignants a un sens plus large dans la mesure où elle inclue non seulement la formation professionnelle d'un enseignant qu'il s'agisse d'une formation initiale préalable ou ultérieure mais également toute formation postsecondaire générale qu'il a reçu qui contribue à sa croissance en tant que personne quel que soit son avenir professionnel. Ainsi, les cours d'enseignement comprennent l'étude d'une ou plusieurs disciplines académiques en tant que matières pédagogiques et pratiques pédagogiques supérieures.

En d'autres termes, l'éducation est un processus d'apprentissage réussi (généralement mais pas aidé par l'enseignement) de connaissances, de compétences et d'attitudes dans lequel ce qui est appris vaut la peine pour l'apprenant (du point de vue de celui qui utilise le terme) et généralement (contrairement à la formation) où l'apprentissage s'effectue de telle manière que l'apprenant puisse exprimer sa propre individualité à travers ce qu'il apprend et l'adapte avec

flexibilité à des situations et à des problèmes autres que ceux qu'il a envisagés lors de son apprentissage.

La formation est le développement systématique chez une personne des connaissances, des attitudes et des compétences nécessaires pour qu'elle puisse accomplir de manière adéquate un travail ou une tâche dont les exigences peuvent être raisonnablement bien identifiées à un stade avancé et qui exige une performance standardisée de la part de celui qui s'y essaie. Il est intéressant, que l'expression « formation professionnelle des enseignants » apparaisse également dans le terme éducation qui comprend : tout processus, formel ou informel, qui aide à développer les potentialités des êtres humains, y compris leurs connaissances, leurs capacités, leurs comportements et leurs valeurs ; le processus de développement par une école ou une autre institution organisée principalement pour l'instruction et l'apprentissage.

Pour Hannah Régine & al (2017) le développement des enseignants est un processus qui s'étend tout au long de la carrière qui commence à l'université et se termine à la retraite. Les enseignants ont un enseignement continu qui sert à maintenir leur expertise professionnelle et ils doivent se reconnaître comme des apprenants impliqués dans la révision et l'amélioration continue de leurs connaissances, compétences ainsi que leurs approches d'enseignement et d'apprentissage. Ce développement professionnel tout au long de la vie se divise en un certain nombre d'étape générale, chacune avec ses propres exigences spécifiques.

Ainsi la première phase consiste en la préparation des enseignants au cours de formation initiale des enseignants au sein des établissements supérieurs fournissant les connaissances et compétences de base (le soi-disant "pré" formation d'enseignement de service) pour ceux qui souhaitent devenir enseignants. La deuxième étape couvre leurs premiers pas indépendants en tant qu'enseignant dans les salles de classe et est généralement connue sous le nom de « phase d'initiation ». Enfin, la troisième phase comprend la DPC des professionnels qui ont surmonté l'enseignement initial, défis et ont choisi de faire carrière dans l'enseignement dans les écoles également connue sous le nom de « formation continue ».

#### **2.2.4. Education spécialisée**

L'éducation spécialisée est l'éducation des enfants dont les caractéristiques sociales, mentales ou physiques sont différentes de la moyenne, au point de nécessiter des adaptations dans les pratiques scolaires habituelles. L'éducation spécialisée s'adresse aux enfants présentant des troubles émotionnels, comportementaux ou cognitifs, des troubles intellectuels, auditifs, visuels, de la parole ou des troubles de l'apprentissage ;aux enfants surdoués présentant

des difficultés scolaires avancés ;et aux enfants présentant des troubles orthopédiques ou neurologiques.(Encyclopedia Britanic,2025) .Selon l'UNESCO(2017) l'éducation spécialisée est un système éducatif conçue pour faciliter l'apprentissage des personnes qui, pour des diverses raisons ont besoin d'un soutien supplémentaire et de méthodes pédagogiques adaptées pour participer à un programme éducatif et atteindre ses objectifs d'apprentissage. Les besoins spéciaux font référence à des écoles, des classes ou un enseignement distinct, spécialement conçus pour des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

Ces besoins peuvent être liés à des différences de capacités physiques, comportementales, intellectuelles, émotionnelles et sociales. Les programmes éducatifs d'éducation spécialisée s'inscrivent dans un système éducatif parallèle, mais ils tiennent compte des besoins spécifiques de chaque élève en fournissant des ressources spécifiques (par exemple du personnel, des équipements ou des locaux spécifiquement formés) et, le cas échéant en adaptant le contenu pédagogique et les objectifs d'apprentissage. Antonella B & all (2022) définissent l'éducation spécialisée comme un processus par lequel les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers reçoivent une éducation qui tient compte de leurs différences tout en les intégrant autant que possible dans l'environnement éducatif habituel de leurs pairs.

La réussite mesurée en termes d'autonomie, de réussite scolaire et de contribution future à la communauté pourrait ne pas être atteint si les élèves ayant les besoins éducatifs particuliers ne bénéficient pas de cette aide supplémentaire. Les besoins particuliers peuvent inclure des troubles de la parole et du langage, des troubles du spectre autistique, des troubles cognitifs, des troubles émotionnels et comportementaux, des handicaps physiques comme la paralysie cérébrale, des dystrophies musculaires, des déficiences sensorielles comme la vue ou l'ouïe maladies chroniques et toute affection pouvant compromettre une éducation optimale.

L'éducation spécialisée consiste à concevoir et à dispenser des stratégies d'enseignement et apprentissage aux personnes en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage, scolarisées ou non dans des écoles ordinaires. Parmi les élèves nécessitant une éducation spécialisée, on trouve les élèves malvoyants ou aveugles, les élèves présentant un handicap physique, un handicap intellectuel, des difficultés d'apprentissage, des troubles du comportement ou des troubles émotionnels, ainsi que des troubles de la parole et du langage. Certains présentent plusieurs handicaps et difficultés d'apprentissage. (Maridel Mugot-Duran, 2021).

Nous en déduisons à travers toutes ces définitions que l'éducation spécialisée renferme plusieurs volets. Elle tient aussi compte des spécificités de chaque type de handicap tout en cherchant les moyens et manière de vivre avec.

### **2.2.5. Plan sectoriel**

Pour Alison Yurko(1996), « a sector plan means the process authorized by or in which one or more governments engage in long-term planning for a large area and address regional issues adoption of detailed specific area plans within the planning area as a means of fostering innovative planning and development strategies, futhering the proposes of this part and part, reduicing overlapping data, and analysis requirements, proctecting regionaly significant resources and facilities and adressing extrajurisdictional impacts. » « Le plan sectoriel désigne le processus autorisé par ou dans lequel un ou plusieurs gouvernements s'engagent dans une planification à long terme pour une grande zone et abordent les problèmes régionaux. L'adoption d'un plan sectoriel détaillé et spécifique dans la zone de planification est un moyen de favoriser des stratégies de planification et de développement innovantes, de faire progresser les processus de cette partie et de cette partie, de réduire les données d'ovalie et les besoins d'analyse, de protéger les ressources et les installations régionales importantes et de traiter les impacts extrajuridictionnels. »

Selon la campagne mondiale pour l'éducation, le plan sectoriel est un document officiel produit par le gouvernement qui définit ce qu'il compte accomplir en matière d'éducation souvent, en référence à l'EPT et des stratégies qu'il adoptera.

### **2.3. Revue de la littérature**

L'orientation stratégique selon Henri Fayol (2016), est la capacité de comprendre et de contribuer à la vision, aux objectifs et aux priorités de l'organisation. Pour Càssia & Zilber (2016) l'orientation stratégique est un ensemble de principes directeurs capables de façonner la procédure de prise de décision managériale de l'organisation et d'aider les managers à configurer efficacement les ressources et la manière dont elles interagissent avec le marché. (p.1-6). Ce concept est bien étudié, lorsqu'il permet la mise en œuvre d'autres concepts. Dans notre cas, il s'agit de l'éducation spécialisée (p.148-151). D'après Rowayane Smith (1973) l'éducation spécialisée est une instruction qui est adaptée individuellement pour répondre aux besoins uniques d'un enfant handicapé.

Il existe plusieurs méthodes d'élaboration de la revue de littérature entre autres : la méthode thématique, la méthode factorielle et la méthode structurale. Cette étude fera usage de

la méthode thématique afin d'examiner minutieusement l'ensemble des connaissances autour de la problématique. Ces deux concepts ont été étudiés par de nombreux auteurs. Ces auteurs se sont penchés sur divers aspects, voici quelques avis.

### **2.3.1. De l'orientation stratégique**

#### **2.3.1.1. La vision comme orientation stratégique**

Pour Jean-Marie Nkongolo-Bakenda (1994), Gerald D'ambroise et Bernard Garnier « la vision stratégique du dirigeant (l'image mentale de l'état futur de l'entreprise est l'un des principaux facteurs de succès) ». Autrement dit, la prévision à long terme est gage de succès. La réussite de l'entreprise dépend alors de la capacité du dirigeant à voir et anticiper les changements et renforcer constamment la vision au cœur de l'entreprise comme l'ont constaté Grinyer, Mayes et MCKierman (1988), Moss Kanter (1983) et Handrick et Crozier (1985). Pour qu'une vision stratégique soit bonne, elle doit avoir les qualités suivantes : le contrat personnel, la consistance et la charte. Les aspects ou moment de manifestation de la vision stratégique peuvent donc être résumés ainsi qu'il suit : diffusion, concrétisation et précision (de la vision du propriétaire dirigeant) et l'expression. L'orientation stratégique assure le succès des entreprises. Le succès de certaines entreprises dépend alors de la méthode utilisée pour développer les stratégies : c'est la méthode basée sur l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces. (p.36-57)

Ainsi, c'est ce que pense Anna Wambui Mwaura (2018) lorsqu'elle dit « c'est une méthode basée sur l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces. Elle génère un certain nombre d'alternatives réalistes et fournit une prévision ». Cette méthode permet de générer des alternatives et de faire des prévisions. Tout devant s'arrimer à la vision de l'entreprise. La vision stratégique est l'un des principaux facteurs de succès de l'entreprise. Elle est donc le principal garant de la performance de l'entreprise.

De plus l'orientation stratégique est la capacité de lier la vision à long terme de l'autodétermination autonome au travail quotidien. L'orientation stratégique peut ajouter une valeur à toute entreprise de manière durable. De manière exacte, l'orientation montre qu'elle reconnaît l'opportunité comme la capacité d'imprimer les changements du marché et leurs impacts sur l'établissement. (p.561-565)

### **2.3.1.2. Orientation entrepreneuriale, orientation technologique et orientation de marché comme orientation stratégique**

Prodromos & all estiment que, du point de vue de la gestion, bien que l'orientation stratégique, la structure organisationnelle et les technologies de l'information affectent les performances de l'entreprise séparément, leur impact est considérablement plus élevé lorsqu'ils sont alignés. Plus spécifiquement, ces auteurs suggèrent que les technologies de l'information semblent être un élément clé pour améliorer l'ordination entre la stratégie organisationnelle et la structure comme le souligne également Tallon. Ainsi, les gestionnaires doivent choisir l'infrastructure appropriée et des technologies de l'information liées à leur stratégie et leur structure organisationnelle afin de faciliter l'alimentation de la stratégie et de la structure organisationnelle. De même les gestionnaires doivent coiffer la stratégie de l'entreprise en relation avec le système de technologie de l'entreprise et la structure organisationnelle. (p.679-680)

Par ailleurs l'orientation stratégique permet de mettre l'accent sur certain aspect de la gestion comme la position technologique, l'innovation, l'organisation et l'humain car ils sont très déterminants pour la performance. Dès lors, l'orientation stratégique peut être vue sous trois angles : l'orientation technologique, l'orientation entrepreneuriale et l'orientation de marché. L'orientation technologique conduit à l'augmentation de la performance tandis que l'orientation entrepreneuriale aide à reconnaître et à exploiter les opportunités qui s'offrent à l'entreprise. En ce qui concerne l'orientation de marché, elle, ayant de meilleurs pratiques marketings, aide à la conquête et la fidélisation des clients. C'est ce que Wan Mohd Nazdrol Bin Wan Mohd Nasir affirme lorsqu'il dit : « l'orientation entrepreneuriale et l'orientation de marché ont tous deux un effet positif direct sur la performance supérieure de l'entreprise. (p.11-18)

A côté de cela Guifang & all (2021) pensent que l'orientation stratégique est la direction stratégique permettant aux entreprises d'atteindre d'excellentes performances. Les entreprises ont besoins de méthodes erratiques et orientées vers le marché pour rester en phase avec les parties prenantes. Grâce à des produits innovants, les entreprises offrent des opportunités de croissance sur le marché et de s'étendre à de nouveau domaine et de devenir compétitives. L'orientation vers le marché est importante pour que les entreprises reconnaissent et formulent des stratégies de produits et services appropriés pour répondre aux besoins et aux exigences des clients. Pour les entreprises orientées service, la coordination entre l'orientation marché (orientation client, l'orientation concurrent, coordination inter fonctionnelle), l'orientation

innovation, l'orientation apprentissage et l'orientation des coûts garantissent la génération des connaissances centrées sur le marché pour atteindre un succès à long terme. (p.1)

Pour H.Gatgnon & J.M Xuerb (1997), l'orientation stratégique d'une entreprise comprend les sous orientations suivantes :

- l'orientation client : le concept de « marché » évoque de nombreuses questions, notamment les besoins des utilisateurs, l'identification des segments, les habitudes d'achat, les préférences en terme de fonctionnalités et de prix, la croissance du marché, les concurrents et les fournisseurs.
- l'orientation compétitive : une orientation compétitive peut être définie comme la capacité et la volonté d'identifier, d'analyser et de répondre aux actions des concurrents.
- l'orientation technologique : les entreprises innovantes sont également fortement orientées, sont proactives dans l'acquisition de nouvelles technologies sophistiquées dans le développement de leurs nouveaux produits.

Une entreprise souhaitant développer une innovation supérieure à la concurrence doit avoir une forte orientation technologique. L'orientation concurrentielle sur les marchés à forte croissance est utile car elle permet aux entreprises de développer des innovations à moindre coût, un élément essentiel de réussite. Les entreprises doivent être orientées vers le consommateur et la technologie sur le marché où la demande est relativement incertaine. Ces orientations conduisent ensemble à des produits plus performants, et l'entreprise mieux à même de commercialiser les innovations, atteignant ainsi un niveau de performance supérieure. (p3-29)

Afin de créer un avantage concurrentiel, selon Jelena Minovic & all (2016), les petites et moyennes entreprises doivent être orientées stratégiquement. Compte tenu des caractéristiques de l'environnement des affaires en Serbie, ainsi que des problèmes rencontrés par les petites entreprises, les autres estiment que le choix stratégique des petites entreprises serbes, les entreprises de taille moyenne en ce qui concerne la stratégie concurrentielle sont limitées et se reflètent principalement à une stratégie de concentration. Sur la base des recherches empiriques menées dans le document, il est conclu que les petites et moyennes entreprises en Serbie se concentrent généralement sur les coûts comme source d'avantage concurrentiel comme par exemple elles obtiennent un avantage concurrentiel dans un segment de marché sélectionné en proposant des produits/services à bas prix et de qualité moyenne.

Observée dans le segment des entreprises de taille, la stratégie de compétitivité est alignée sur les activités dans le domaine de l'innovation.

De plus, dans les entreprises de taille moyenne, l'innovation est principalement liée au processus, par exemple, l'amélioration des processus technologiques afin de réduire les coûts. Dans le segment des petites entreprises, aucune compatibilité n'a été observée entre la stratégie de compétitivité et les activités innovantes. En générale, les petites entreprises considèrent qu'une qualité moyenne et un prix inférieur à la concurrence comme caractéristique de leurs produits/services tandis que le type d'innovation dominant se reflète à l'innovation de produits. Dans le cas de l'opinion dominante de la communauté professionnelle, acceptée l'absence d'un engagement fort de l'entreprise. En ce qui concerne la source de l'avantage concurrentiel, par exemple, la tentative d'obtenir l'avantage concurrentiel en combinant les éléments de leadership en matière de coûts et les stratégies de différenciations se traduira par une position « coincée dans une position intermédiaire ». Les auteurs estiment que les stratégies intégrées de coûts de revient et de différenciation ne doivent pas être rejetées comme solution possible pour obtenir un avantage concurrentiel des petites entreprises en Serbie. Sous certaines hypothèses (système de production flexible, gestion efficace des stocks, utilisation intensive de la technologie, TQM (total quality management), intégration descendante et intégration ascendante.), la stratégie combinant les éléments de faible coût et de différenciations pourrait être une solution appropriée pour les petites et moyennes entreprises en Serbie. (p.9)

Allant toujours dans la perspective de l'impact de l'orientation stratégique sur la performance, Luminata Stefania (2016) affirme que quatre dimensions de l'orientation stratégique influencent la performance et la taille de l'entreprise. Ces quatre dimensions influencent également le niveau de satisfaction client fournir par l'entreprise. Ainsi, pour augmenter le niveau de satisfaction client apportée, les entreprises doivent agir en premier lieu sur les dimensions d'analyse de l'orientation stratégique et en second lieu sur les dimensions de proactivité. En tant que tel, la base de la conception d'une stratégie commerciale doit consister en la collecte des données de marché. L'une de ces actions est l'adaptabilité de la stratégie de marché aux conditions environnementales, à chaque fois que la réponse aux signaux du marché se matérialise en opportunités qui conduisent finalement à accroître la satisfaction du client et la performance globale.

Alors que l'efficacité de l'entreprise est principalement influencée par l'augmentation du niveau d'agressivité de l'entreprise. Ainsi une réduction temporaire des bénéfices au détriment de l'aménagement de la position sur le marché, sacrifiant les bénéfices au détriment

de la croissance des ventes, du nombre de client et de la part de marché. Le même est généré par la montée de la proactivité de l'entreprise, comme la poursuite des développements technologiques qui peuvent générer de nouveaux succès et un avantage concurrentiel. En cas de rentabilité de l'entreprise, elle doit se concentrer sur les dimensions de la défensive. L'augmentation de la rentabilité peut être obtenue en contrôlant soigneusement les coûts, l'augmentation de l'efficacité et des coûts de production. (p.196-197)

Selon Luminata Mahadewi (2016), l'orientation entrepreneuriale et l'orientation vers le marché offrent des perspectives complémentaires en tant qu'inertie structurelle, ce qui a des implications sur la performance. Cette recherche développe le concept d'orientation stratégique et d'entrepreneuriat culturel. Selon elle, la culture inhérente aux entrepreneurs façonne les comportements innovants en élaborant des stratégies sur les dimensions comportementales de l'orientation de marché constant à rechercher des opportunités et à créer des opportunités commerciales, en créant des modèles commerciaux, des produits et des services à travers la création d'opportunités culturelles. L'entrepreneuriat, pour atteindre la durabilité entrepreneuriale dans une crise de marché. La recherche fournit un développement sur l'orientation stratégique selon laquelle les valeurs culturelles agissent comme des ressources stratégiques qui acquièrent la capacité des entrepreneurs dans les fonctions de gestion des applications et la prise de décision stratégique pour un avantage concurrentiel.

Le résultat de la recherche permet le développement d'idée selon laquelle la formation de l'innovation est basée sur les caractéristiques des valeurs culturelles. L'orientation stratégique est unidimensionnelle ou multidimensionnelle. Elle est basée sur le contexte culturel dans une synthèse qui devient une antécédente durabilité entrepreneuriale à travers ses implications pour l'orientation vers le marché forme un entrepreneuriat culturel qui émerge sous la forme d'un phénomène culturel et d'une culture de l'innovation dans la réalisation de la durabilité entrepreneuriale. (p.610)

Selon Wucheng Han & Ruyi Lu (2018), avec l'évolution accélérée du marché et la fréquence de la mise à niveau technologique, les entreprises de construction sont confrontées à un dynamisme et à des incertitudes environnementales accrues, et il est devenu inévitable de réexaminer leur positionnement stratégique. L'innovation des modèles commerciaux est devenue un moyen important pour les entreprises d'obtenir de la valeur et de maintenir leur compétitivité sur le marché. L'orientation entrepreneuriale et l'orientation de marché ont un impact positif sur l'innovation des modèles économiques, affecte positivement la performance des entreprises de construction, plus précisément les entreprises qui mettent en œuvre

l'orientation de marché ont tendance à être plus susceptibles d'identifier les opportunités du marché, de collecter les informations sur le marché avec enthousiasme, d'innover et adapter leur modèles économiques en fonction des besoins et des tendances des clients. L'orientation entrepreneuriale peut souvent devenir un catalyseur pour les entreprises dans la mise en œuvre de modèles économiques innovants.

La mise en œuvre de stratégies d'orientation entrepreneurial peut également améliorer l'innovation des modèles commerciaux, inciter les entreprises à établir des avantages concurrentiels fondamentaux, à obtenir de la valeur pour les clients et générer des performances plus élevées. Les entreprises utilisent un mécanisme d'influence orienté entrepreneurial pour prendre des mesures audacieuses pour atteindre des objectifs, améliorer les produits et les services grâce à l'innovation du modèle commercial et affecter la performance de l'entreprise. Différent de l'orientation de marché, l'orientation entrepreneuriale des entreprises de construction ont des mécanismes différents qui influencent la performance. L'orientation entrepreneuriale des entreprises de construction ne peut pas promouvoir la performance de l'entreprise. (p.18)

En se basant sur la concurrence, Samuel SM Choy & Joseph M Mula (2008) estiment que les dimensions de l'orientation stratégique sont les suivantes :

- le caractère agressif d'une entreprise reflète sa propension à affronter et à défier ses concurrents directement et instantanément et à les surpasser sur le marché ;
- l'analyse fait référence à la posture globale de résolution des problèmes d'une organisation, à l'étendu de la tendance rechercher plus profondément les racines du problème à partir de la compréhension de l'environnement interne et externe de l'organisation à générer la meilleure solution alternative possible à allouer les ressources pour les objectifs choisis ;
- le caractère défensif fait référence au comportement défensif d'une organisation, caractérisé par l'accent mis sur l'efficacité et la proactivité et la réduction des coûts d'exploitation ;
- la dimension futuriste se rapporte au futur, considérations temporelles ou à l'orientation temporelle dans la prise dans la prise de décision ;
- la proactivité peut être définie comme une « perspective prospective caractéristique du leadership du marché » qui utilise pour anticiper la demande future et façonner l'environnement ;

- le risque est défini de différente manière selon le contexte, comme « s'aventurer dans l'inconnu » et des « emprunts lourds ».

Par conséquent ces résultats ont des implications significatives pour les praticiens et les théoriciens de la gestion. Ils devraient fournir à la direction des informations pratiques et précieuses sur les relations et les interactions entre les différentes dimensions de la performance stratégique de l'entreprise. L'examen intéressant de ces relations avec les données de performance commerciale provenant des archives de l'entreprise confirme la forte corrélation entre l'orientation stratégique et la performance de l'entreprise. Une compréhension plus approfondie de cette association facilitera grandement le processus de formulation et de mise en œuvre de la stratégie, ce qui ne pourra qu'améliorer davantage la performance de l'entreprise. De telles informations peuvent également être utiles pour fournir un retour d'information à la direction quant à savoir si la stratégie adoptée par l'organisation équivaut à la stratégie telle qu'elle est pratiquée. (p.2-13)

Ogu Okorogu & all (2019) pensent que l'orientation stratégique d'une entreprise reflète les orientations mises en œuvre par une entreprise pour créer le comportement approprié pour une performance supérieure et continue de l'entreprise. L'orientation stratégique est un principe qui influence les activités d'une entreprise et génère les comportements destinés à assurer la viabilité de la performance de l'entreprise. Elle se subdivise ainsi qu'il suit :

- L'orientation stratégique est une culture dans laquelle tous les employés s'engagent à créer continuellement des valeurs supérieures pour les clients. L'orientation marché contient trois composantes comportementales « l'orientation client » la compréhension continue des besoins du client actuel et potentiel et l'utilisation de ces connaissances pour créer une valeur ; « l'orientation vers la concurrence » la compréhension continue des capacités et des stratégies de principaux fournisseurs de satisfaction alternatifs actuels et potentiels du client cible et l'utilisation de ces connaissances pour créer une valeur supérieure client ; et la coordination inter fonctionnelle : la coordination de toutes les fonctions de l'entreprise dans l'utilisation des clients et autres informations sur le marché afin de créer une valeur supérieure pour le client.
- l'orientation technologique reflète la philosophie d'une entreprise sur la façon d'appliquer et de développer de nouvelles technologies ou de nouveaux produits pour interagir avec le marché en développant et en incorporant activement de nouvelles technologies dans les produits. Par conséquent, l'orientation technologique guide

l'attente active de l'entreprise d'atteindre une capacité technologique comparable à celle de ses concurrents.

- l'orientation entrepreneuriale concerne les processus, les méthodes, les pratiques et les styles de prise de décision qui conduisent à une nouvelle entrée. Les entreprises à vocation entrepreneuriale sont des preneurs de risque innovants, calculés et atteignent le marché de manière proactive avant leurs concurrents.

Cette étude vise à examiner les effets de l'orientation numérique stratégique sur la performance d'une entreprise, en tenant compte de l'effet modérateur de l'environnement. Sur la base des résultats de la recherche, l'étude est parvenue aux principales conclusions énumérées ci-dessous. Premièrement, l'orientation stratégique numérique à une bonne relation avec la performance d'une entreprise. Deuxièmement, ce lien influence positivement l'incertitude environnementale. Ainsi notre analyse prouve qu'une orientation stratégique vers le numérique peut bénéficier à la performance d'une entreprise. En conséquence cette étude établit non seulement un lien entre la littérature sur la stratégie numérique et la performance d'une entreprise, mais également contribue à la théorie de la vision basée sur les ressources en montrant à quel point il est important d'utiliser les stratégies numériques pour obtenir un avantage sur ses concurrents dans un environnement en évolution, en particulier sur les marchés qui connaissent des changements technologiques rapides. (p.2-5)

### **2.3.1.3. Stratégie défensive, stratégie proactive, stratégie analytique et stratégie averse au risque comme orientation stratégique**

D'après Dangwal (2017), pour avoir une orientation marketing élevée, il faut être conscient des pratiques du système de gestion qui incluent la fourniture d'un service de bonne qualité, la fourniture d'un rapport annuel, d'un plan marketing et la planification formelle du marché et la concentration sur la croissance à long terme. En outre, pour améliorer les activités orientées client, tel que répondre aux besoins et désirs du marché choisi, surveiller les satisfactions des clients et des offres personnalisées, un plan marketing doit être mis en œuvre pour surveiller les changements chez les clients. Comportements qui sont utiles pour prédire les tendances futures des clients.

En outre, il est également révélé que les activités de gestion de l'information mettant l'accent sur la coordination inter fonctionnelle, l'intégration et le contrôle de haut niveau dans les fonctions du marché en tant que processus de développement de nouveaux produits peuvent ouvrir la voie à une performance commerciale améliorée étudiant la dimension de l'orientation stratégique, il s'avère que toutes les entreprises suivent une approche d'orientation stratégique

mixte, et les résultats suggèrent que les entreprises devraient se livrer à des stratégies mixtes défensive, proactive, analytique et averse au risque. Les stratégies défensives se concentrent sur une mise à niveau cohérente de la technologie de fabrication, une planification efficace de la main d'œuvre et une évaluation des performances ainsi que des systèmes de contrôle de coûts qui fournissent une plateforme compétitive pour rester en avance sur le concurrent.

De même les stratégies proactives se reflètent à travers les activités telles que la recherche constante de nouvelles opportunités et l'amélioration de nouveaux projets étape par étape. Ces stratégies reflètent un comportement proactif en matière de participation aux industries émergentes, la recherche continue d'opportunités de marché et l'expérimentation de réponse potentielle aux changements de tendances environnementales. En outre, pour rechercher plus profondément la racine du problème et générer de meilleures solutions possibles, des stratégies analytiques doivent être mises en œuvre grâce à une meilleure utilisation du système d'information pour la prise de décision.

Enfin, la stratégie d'aversion au risque que comprend le soutien aux projets ou les rendements attendus ne sont pas certains des prix fixés ci-dessous et suivi les « chemins éprouvés ». Cette stratégie peut être utile dans diverse décision d'allocation de ressources et de sélection des produits/services.

#### **2.3.1.4. Stratégie de spécialisation et stratégie de diversification comme orientation stratégique**

D'après Ramdane Mostefoui (2013) lorsqu'on parle d'orientation stratégique, on fait référence aux différentes stratégies que peuvent adopter les entreprises pour accroître leurs performances. Pour lui, ces stratégies sont les suivantes :

- La stratégie de spécialisation : c'est l'option qui consiste à maintenir l'entreprise dans un seul domaine d'activité et à y exploiter des compétences bien maîtrisées, sans chercher à y ajouter des nouvelles. Cela peut se traduire de plusieurs façons dans la mesure où une activité se définit à la fois en termes de clientèles, de visées, de fonctions ou services rendus par le produit et aussi en termes de technologies mise en œuvre. La stratégie de spécialisation contient deux sous stratégies :
  - La spécialisation souple qui désigne les manœuvres destinées à satisfaire des demandes anciennes qui évoluent ou des demandes nouvelles et cela en préservant l'essentiel d'un métier existant tout en l'enrichissant.

- La stratégie de groupe technologique qui correspond au choix consistant à développer un ensemble d'activités liées par une base technologique commune ; choix qui correspond à une forme de spécialisation. Pour les entreprises qui poursuivent la stratégie de spécialisation, la structure fonctionnelle est le mode d'organisation généralement retenue. Celle-ci étant basée sur le découpage et le regroupement des tâches suivant leur nature.
- La stratégie de diversification qui correspond à la stratégie de l'entreprise qui se lance dans des activités tendant à réaliser des produits nouveaux et /ou à servir de nouveaux marchés. C'est la voie de développement qui a été retenue par la majorité des grandes entreprises dans les pays industrialisés. Cette tendance générale à la diversification est ponctuée de phénomène de flux. La stratégie de diversification à plusieurs formes :
  - La stratégie de diversification du produit : elle se réalise de deux façons, soit par la création et le lancement d'un nouveau produit, soit par l'amélioration ou la modification des caractéristiques d'un produit existant.
  - La stratégie de diversification du marché : elle concerne les produits actuels mais qui vont être commercialisés sur de nouveaux marchés. Elle peut prendre plusieurs formes : une expansion nationale ou internationale, une utilisation d'un nouveau canal de distribution ou une exploitation d'un nouveau segment de clients.
  - La stratégie de diversification totale qui signifie le développement simultané de produits nouveaux et de marchés nouveaux.
- La stratégie d'intégration verticale est une orientation qui consiste à prendre place verticalement soit vers l'amont soit vers l'aval du DAS actuel. L'intégration en amont conduit l'entreprise à l'activité de ses fournisseurs. Et l'intégration en aval revient à absorber les activités exercées par ses clients ou ses distributeurs. Cette stratégie prône la centralisation du système décisionnel. (p.1-7)

## **2.4. De l'éducation spécialisée**

### **2.4.1. Aperçu générale**

D'après Isabelle Noel (2019), face aux difficultés et déficiences relevées chez les élèves, la sociologie, l'anthropologie et la psychologie sociale s'efforcent de mettre en évidence la manière dont se construisent les normes à partir desquelles s'établit la frontière entre ce qui relève de l'anormal et du pathologique, ce qui relève du normal et de l'ordinaire. Dans un essai anthropologique historique, Sticker (2013) explique pourquoi il est difficile et dangereux de poser un « objet » comme permanent, « l'objet infirmité étant créé par les façons de l'aborder, de se

le représenter socialement » (p.14). Pour lui, la priorité donnée actuellement à la production et la performance dans la société française ne peut que conduire au fait qu'il y'ait de plus en plus des personnes considérées comme handicapées ou hors normes.

Ainsi, quarante ans auparavant, Goffman (1975) avait pour sa part montrer en quoi la société participe à une forme de création de la déviance en établissant des procédés servant à répartir les individus dans les catégories et à fixer les normes dont la transgression constitue justement la déviance. Selon lui, l'individu devient alors porteur d'un stigmaté : « une caractéristique telle qu'elle peut s'imposer à l'attention de ceux d'entre nous qui le rencontre, et nous détourner de lui, détruisant ainsi les droits qu'il a vis-à-vis de nous du fait de ses autres attributs » (14-15). L'école constitue un lieu potentiellement révélateur d'un stigmaté qui apparaissait comme protégé dans le cadre familial, voire qui n'avait pas été révélé auparavant (Goffman, 1957). Ceci se matérialise notamment dans la pratique d'identification et signalement des élèves documentée dans diverses recherches. (p.229)

Selon Gisela Chatelant & Greta Pelgrims (2003), la comparaison des structures institutionnelles jalonnant le parcours scolaire d'un élève dans l'éducation, l'enseignement et la formation « ordinaire » avec celle susceptible d'être traversée par un élève de l'éducation et de l'enseignement spécialisés permet de dégager quelques obstacles et problématiques pour la recherche dans ce champ. Dans la plupart des pays, l'école est obligatoire pour quasi tous les élèves. Même si les filières de formations, leurs appellations, leurs programmes varient en fonction du système, les élèves suivent des parcours, certes diversifiés à l'intérieur de chaque système, mais plus ou moins comparables entre système. Il n'en est pas ainsi des champs du spécialisé.

En effet, les parcours éducatifs présentent une grande variabilité individuelle : absence de certaines telles que « ma volée », « mes écoles » dans le langage commun en est illustrative. Cette individualisation des parcours s'enracine dans la succession des structures et mesures dont bénéficient chaque enfant. Mais elle se renforce aussi dans le projet éducatif individualisé pour chaque enfant, élève, au sein d'une structure sans référence imposée et contrôlée à des programmes scolaires officiels. De plus des parcours sont caractérisés par l'intervention simultanée de différents professionnels de la pédagogie spécialisée et de la santé.

L'expression pédagogie spécialisée est de nature génétique et désigne « la théorie et la pratique de l'éducation et de la formation des personnes ayant des besoins spécifiques ». Si cette situation concerne les systèmes éducatifs suisses, celle de l'UNESCO (1983) lui est très

proche : « la pédagogie spéciale est l'ensemble systématisé des procédés appliqués en éducation spéciale ou la science qui s'y rapporte ».

Au sens strictement francophone, l'éducation spécialisée ou son synonyme éducation spéciale, est en effet l'expression réservée pour désigner « tous les aspects de l'éducation scolaire ou non, des personnes handicapées et inadaptées » (UNESCO, p.22), ou encore « l'éducation particulière prodiguée aux enfants et adolescents en difficulté que le système éducatif traditionnel n'accueille pas » (Fuster & Jeanne, 2001, p.75). En ce sens, l'éducation spéciale ou spécialisée serait limitée aux pratiques, aux actions éducatives avec des personnes ayant des besoins éducatifs spécifiques ainsi qu'aux politiques sociales en direction de cette population, aux dispositifs juridico-administratifs, processus de catégorisation et filières de prise en charge qui entourent ou contraignent les pratiques éducatives (Capul & Lemay 1999).

Et le domaine de la pédagogie concernerait les personnes ayants des « besoins spécifiques ». Ces besoins sont reconnus aux personnes de tout âge présentant une déficience visuelle, auditive, motrice, physique, un retard mental, des handicaps multiples, un polyhandicap, des troubles du langage, de l'apprentissage, du comportement ou encore de la personnalité (OCDE, 1995, SPC, 2000). Il convient d'ajouter les « déficients sociaux » marginalité, déviance, lesquelles, selon les politiques en vigueur, sont également incluses. Au sein de chaque catégorie diagnostique, les différences se démultiplient en différentes formes et degrés de gravité de la déficience. Un ensemble système de classifications et de critères diagnostiques périodiquement révisés et augmentés, servent de référentiels normatifs pour l'identification des personnes et indirectement, des institutions politiques, économiques, associatives, médicales, éducatives, scolaires, académiques et formations professionnelles.

L'enseignement spécialisé à un sens plus étroit et concerne le domaine de l'éducation scolaire, de l'instruction (UNESCO, 1983, p.22). Outre les pratiques de scolarisation, l'enseignement spécialisé comprend aussi les faits de politiques et de structures scolaires, les processus d'orientation scolaires, les réseaux de ressources et de soutien, les approches et actions pédagogiques et didactiques ou plus généralement l'ensemble des paramètres macro, méso et micros systématiques en relation avec les pratiques de scolarisation des enfants, adolescents, jeunes adultes, élèves, apprenants ayant des besoins spécifiques.

De plus la pédagogie spécialisée recouvre une diversité de professionnels intervenant dans les structures institutionnelles variables. Les intervenants en éducation précoce spécialisée exercent des activités de dépistage, prise en charge préventive et éducative auprès des enfants

en âge préscolaire. Ils interviennent seuls ou en équipe pluridisciplinaire, au sein des familles (services itinérants), dans des jardins d'enfants spécialisés ou « ordinaires » afin d'accompagner l'intégration d'un enfant. (p.7-11)

Jean Collier pense que « l'implication des élèves à besoins éducatifs spéciaux dans des activités propices du développement tant intra scolaire qu'extrascolaire constitue une stratégie valorisée par l'orientation éducative visant à réduire certains problèmes d'orientation ». L'orientation éducative a alors pour objectif d'aider les personnes à résoudre les problèmes de leur orientation. La connaissance des appuis et obstacles aux apprentissages scolaires des élèves en situation de handicap, mettent en lien leur progression et le contexte de travail au (sens large du terme) : les contextes pédagogiques, didactiques et structurels. C'est la raison pour laquelle Benoit décrit trois transitions notionnelles pour penser les pratiques. Elles sont :

- passer d'une vision des élèves en situation de handicap fondée sur leur différence à une vision fondée sur la singularité : elle considère l'hétérogénéité des compétences de chaque élève. Dès lors nous avons des profils individuels de compétences à travers eux des difficultés et potentialités communes aux élèves handicapés ou regroupé en catégories de mêmes troubles.
- passer d'une logique axée sur la déficience à une logique axée sur le fonctionnement consiste à présenter les élèves en situation de handicap à partir de leurs perceptions du monde, et non plus à partir de leurs déficits. Ainsi leur fonctionnement (cognitif, psychique) devient l'appui des apprentissages et non un obstacle.
- passer d'une pédagogie basée sur le trouble à une pédagogie basée sur le besoin : l'élaboration des aides découlent de l'observation et l'identification des conditions d'apprentissage favorables à l'élève et non du diagnostic médical qui définirait à priori le type d'aide. La connaissance pourrait intervenir ensuite, afin d'affiner et d'ajuster les étayages.

#### **2.4.2. Identification des besoins et capacités des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux (EBES)**

En effet, Fabienne Henry & all (2016) partagent cette idée que les élèves à besoins éducatifs particuliers ne peuvent être scolarisés dans de bonne condition que si on les prête une attention particulière pour répondre aux besoins qui leurs sont propres. Les besoins éducatifs particuliers se traduisent alors par des objectifs à atteindre pour l'élève, qui servent son développement cognitif, affectif et social et visent une meilleure autonomie et adaptation sociale. Pour y parvenir l'enseignant met en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et

adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves, au sein d'une équipe pluri-catégorielle, en prenant en compte les données de l'environnement scolaire des élèves. (p.5-16)

Christophe Sagnol (2021) ajoute que, la connaissance des besoins généraux des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers permet d'être identifié en termes d'animation pédagogique. Cependant, l'identification des adaptations efficaces en termes de contenus didactiques requiert une analyse des problématiques fondamentales des tâches à travers le filtre des besoins éducatifs particuliers identifié chez l'élève. L'exploitation des points d'appui par des aménagements pédagogiques et didactiques permet non seulement de faire entrer l'élève dans la recherche d'une solution mais aussi d'enclencher des modifications dans les conceptions de l'élève et d'observer des progrès significatifs. (p.48)

Magalie B-G et Catherine D. R (2015) affirment que d'après Boutin et Bessette (2009), « tous les enfants qui présentent des difficultés devraient bénéficier d'une évaluation de leur capacité, de leurs besoins, de leurs progrès avant que soit choisis un placement scolaire et les services appropriés pour leur réussite éducative ». C'est la raison pour laquelle au Québec, les services et adaptations qui peuvent être offertes en milieu scolaire sont variés. Ils peuvent passer de services d'accompagnement supplémentaire en éducation spécialisée à l'adaptation de l'environnement scolaire.

Ainsi l'objectif ici est donc de décrire l'expérience d'intégration des enfants autistes perçue par les mères. Pour que cet objectif soit atteint et qu'il y ait satisfaction des mères des enfants présentant le trouble du spectre de l'autisme, il faudrait qu'une prise en compte de l'opinion des mères soit associée aux services scolaires et médicaux. « Seule cette association fera l'enfant évoluer » comme le souligne Benson, Karlof et Superstein (2008). Il faudra alors former les enseignants spécifiquement sur le trouble du spectre de l'autisme. Pour conclure, les mères d'enfants à besoins particuliers pensent que leurs enfants doivent avoir accès aux services de soutien spécialisés dès le préscolaire, car les services et l'environnement scolaire en classes ordinaires ne sont pas adaptés. « Les enfants présentant des difficultés comportementales restent la seule clientèle dont la scolarisation reste difficile ». (p.335-376)

Manon Baudoin et Marie-France Nadeau (2020) pensent que c'est la raison pour laquelle malgré les orientations mondiales, ils sont toujours scolarisés dans les milieux ségrégués. La notion des élèves présentant les difficultés comportementales fait alors référence aux réactions comportementales ou émotionnelles les plus visibles (opposition, agressivité, hyperactivité...). Les difficultés que rencontrent les élèves présentant les difficultés

comportementales sont nombreuses car elles sont tant sur le plan scolaire que sur le plan social : sur le plan scolaire on note les résultats peu satisfaisants, les difficultés d'apprentissage et le taux élevé d'absentéisme et sur le plan social les élèves présentant des difficultés comportementales ont des habiletés sociales limitées suscitant des sentiments négatifs et des conflits avec l'entourage... Alors la scolarisation et l'instruction des élèves présentant des difficultés comportementales rencontrent beaucoup de difficultés qu'on devrait solutionner.

Alors, elle déclare : « les élèves présentant les difficultés comportementales reste la seule clientèle dont la scolarisation en classe ordinaire est difficile ». Elle le dit parce qu'ils rencontrent des difficultés d'apprentissage et un taux d'absentéisme élevées plus sur le plan social, ces élèves ont des habiletés limitées entraînant les sentiments négatifs et des conflits avec l'entourage. (p.147-162)

Tandis que Sharon Vaughn & Sylvia L-T (2003) estiment qu'historiquement, l'éducation spécialisée pour les élèves ayant des troubles d'apprentissages a été abordé en identifiant les élèves, en traitant les déficits et en faisant comprendre les pratiques de traitement adaptés à ces déficits. Il existe actuellement des informations insuffisantes sur les processus d'apprentissage et l'instruction pour mettre à l'œuvre le modèle de déficit de processus et de remédiation. Pour les élèves ayant des troubles d'apprentissage, ce n'est pas le programme. Or les élèves ayant des troubles d'apprentissage devraient avoir accès au même programme, y compris des compétences de traitement de niveau supérieur et de résolution de problème, comme leurs pairs non handicapés. Ce qui devrait être spécial, c'est la prestation de l'instruction, étant donné que les besoins sont rarement satisfaits par la seule instruction générale. Les élèves ayant des troubles bénéficient d'un enseignement étroitement lié à leurs domaines de besoins pédagogique. (p.145)

Pour Sylvie Cèbe et Florence Levite, si on veut que les élèves avec un trouble du développement intellectuel maîtrisent leurs compétences simultanément requises pour comprendre, il faut leur proposer une intervention précoce, explicite et intensive sur une longue période. Bref si les maitres spécialisés veulent pouvoir observer des progrès stables et durables, ils doivent mettre en œuvre des pratiques d'enseignement particulières et faire preuve de persévérance. (p.66-72)

D'après Céline Salle et Florence Savours, le rapport au savoir d'enfants caractérisés par une déficience intellectuelle, elles ont proposé la pratique artistique dans un cadre didactique adapté. Car celle-ci a été jugée propice à mobiliser le rapport au savoir, toujours singulier, aux

enfants qui y sont engagés. Alors la méthode d'observation qui a permis de distinguer des modalités particulières de leur rapport au savoir dans lesquelles les notions d'intimidation et d'étayage, d'affect et d'identification apparaissent au premier plan pour les enfants caractérisés par une déficience. Les évolutions observées ne peuvent être dissociées du développement propre de l'enfant, aux modifications de son environnement, au cadre thérapeutique et éducatif de l'institution médico-éducatif.

Par contre, Jame kiyuba & sami yusuf turkur (2014) pensent que les enfants qui accèdent à l'éducation dans les écoles ordinaires font face à de nombreux défis. Cependant, selon leur étude il ressort que les enfants handicapés sont toujours confrontés à nombreux défis pour accéder à l'éducation spécialisée en Ouganda. En outre les enseignants ne sont pas motivés à répondre aux besoins des enfants handicapés, ce qui entraîne une baisse du moral. La corruption parmi les fonctionnaires est un autre facteur qui affecte l'offre d'éducation spécialisée pour les enfants handicapés.

« Tout comme d'autres, les personnes en situation de polyhandicap ont droit à une vie harmonieuse. Celle-ci passe par des soins multiples à eux administré » affirmait Celia Alves. À travers ces mots elle estime que les personnes polyhandicapées pourraient surmonter leurs handicaps multiples et acquérir d'avantage d'autonomie afin de mieux s'intégrer s'ils sont aidés par les éducateurs spécialisés. Il faudrait également que ces éducateurs soient accompagnés par les membres du corps médical.

D'après Boutin et Besette (2009) cité par Magalie B-g et Catherine D. R « Tous les enfants qui présentent des difficultés devraient bénéficier d'une évaluation de leurs capacités, leurs besoins et leurs progrès avant que soient choisis le placement scolaire et les services appropriés pour leur réussite éducative ». Afin de parvenir ce résultat, il conviendrait que l'opinion des parents et celle des services scolaires et médicaux soient associées.

Selon Oklahoma state department of education champion excellence, les élèves handicapés doivent être identifiés afin d'avoir un suivi particulier. Ce suivi passe par « screening is one way of identifying students who are meeting Oklahoma academic learning standards or Oklahoma early learning standards. Screening is an informal but structured and organized process. A variety of methods may be used to screen students, observations, hearing and vision screeners, developmental milestone, and /or kindergarten rediness measures. The screening of student by local education agency staff to determine appropriate instructional strategies for curriculum implementation must be considered an evaluation for eligibility for

special education and related services. Then the evaluation must be sufficiently comprehensive to identified all the student's special education needs, whether or not commontly linked to the disability category being considered for a student. ». Ce qui veut dire « le dépistage est un moyen d'identifier les élèves qui ne répondent pas aux normes académiques d'Oklahoma ou aux normes d'apprentissage précoces ou services d'interventions précoces coordonnés. Le dépistage est un processus informel mais structuré et organisé. Une variété de méthodes peut être utilisée pour dépister les élèves : l'observation, l'audition, les dépisteurs auditifs et visuels, les étapes de développement et/ou mesures de préparation à la maternelle. La présélection des élèves par le personnel des agences éducatives locales pour déterminer des stratégies pédagogiques appropriées du programme doivent être envisagées ; une évaluation de l'admissibilité à l'éducation spécialisée et aux services connexes. Ensuite une évaluation complète doit être faite pour identifier toutes les difficultés d'éducation de l'élève, qu'ils soient ou non couramment liés à la catégorie de handicap considéré pour l'élève ».

Comme l'a évoqué l'auteur susmentionné il est d'accord avec d'autres auteurs cités plus haut qu'il existe une multitude de moyens pour dépister le handicap chez un enfant avant de l'inscrire dans une école spécialisée. Après avoir fini avec cette phase : « l'agence locale de l'éducation doit s'assurer que les dispositifs de technologie d'assistance soient à la disposition de l'élève si nécessaire, en tant qu'éducation spécialisée, aides et services supplémentaires ». (p.48-74)

Marku Jahnukanien (2011) pense : « dans le domaine de l'éducation spécialisée, Alberta (France) a très tôt adopté des évaluations pour diagnostiquer et étiqueter les catégories d'anomalies afin d'initier officiellement l'éducation spécialisée. Contrairement à Alberta, en Finlande, « l'accent a été mis dès le début sur la fourniture des services basé sur les besoins de la population en âge scolaire construit sur l'idée programmatique du dernier environnement restrictif, ce qui signifie qu'il existe un continuum d'options de placement différent (classes ordinaires, écoles spécialisées et institutions) ». Pour cet auteur, afin que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers profitent au maximum de leur éducation, il convient de mettre davantage l'accent sur l'identification précoce des difficultés et une intervention sur elles. Une meilleure coordination dans la fourniture des services et le partage d'information devraient également être envisagée.

« L'agence a reconnu les éléments suivants comme principes de base pour l'éducation des enfants aux besoins particuliers » dit la Europeen Agency for Development in Special Need Education. Ces éléments sont les suivants :

- un cadre législatif et réglementaire favorisant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ; pour y arriver il faut une approche multidisciplinaire dès le préscolaire.
- les ressources et les aménagements facilitant l'intégration. (p.1-15)

Marcel Jaeger (2014) affirme : « les éducateurs spécialisés sont confrontés à de nombreuses tensions, mais une forme d'expertise identifiée par les référentiels et l'assistance sur un socle de valeurs fortes échappant à la formalisation sont les principales ». Raison pour laquelle il existe donc une diversité de catégorie professionnelle. Cette diversité implique une segmentation des dispositifs institutionnels. Ceux-ci engendrent une multitude de fonctions : éducateurs spécialisés, éducateurs techniques spécialisés, les moniteurs éducateurs mais aussi les aides-médicaux psychologiques

. Afin de simplifier l'éventail des professions génériques, la commission professionnelle consultative du travail social propose des dénominations génériques. C'est la raison pour laquelle on aura par exemple : travailleur social spécialité accompagnement éducatif, projet éducatif spécialisé et insertion. Ces tensions résultent du diplôme qui permet d'accéder à la formation. Des conceptions plurielles d'expertise éducative résident non seulement dans des questions de reconnaissance et de statut mais également au-delà. D'où la pluralité de celle-ci : les logiques technicistes qui considèrent l'éducateur spécialisé comme un technicien de la relation. Une expertise de développement social centrer sur l'urgence social ... En définitive ces changements se produisent dans le domaine de l'éducation spécialisée ces dernières. On relève ces changements dans leur culture (autrefois dominé par la transmission orale) leur organisation, dans le comportement des acteurs dans les rapports avec l'extérieur. (p.1-6)

Michel Tachon (1993) va dans le même sens en disant : « l'organisation du travail social, en France, se fait autour de deux grandes fonctions : une fonction d'assistance et de protection et une fonction d'éducateur spécialisé et de réadaptation ». Chacune de ces fonctions est assurée par une autorité du secteur. C'est la raison pour laquelle l'état en tant que régulateur a un regard important mais il le fait dans la discrétion. Comme il a été dit précédemment, le travail social est organisé autour de deux grandes fonctions : la fonction d'éducateur spécialisé et de réadaptation assurée par des éducateurs spécialisés, les moniteurs éducateurs et les aides médicaux pédagogiques (environ 175000) et la fonction d'assistance et de protection. Ici les grands domaines d'intervention sont les handicapés mentaux et sociaux. En plus l'auteur (Michel T) retrace l'histoire sociale de la constitution de la profession d'éducateur spécialisé, celle-ci est structurée par la didactique d'équipements-personnels spécialisé acculée à devoir

proposer une autre image d'elle-même pour garantir son existence et assurer son avenir. (p.113-118)

Selon Edith Petitfour, les apprentissages en géométrie pour les élèves qui présentent dyspraxie visiospacial l'enseignement semble possible s'ils reçoivent des appuis sur leurs compétences préservées à savoir les compétences audivo-verbales, minésiques et raisonnement et aussi s'ils sont libérés de toute tâche praxique et organisationnelle. Il nous semble pertinent de développer des aides manipulatoires que nous avons présentées comme des actions techniques réalisées par un tiers, actions guidées par un élève praxique à l'aide d'un langage technique précis, au plus proche de la manipulation technique des instruments, le langage pouvant être accompagné des gestes mathématiques. (p.82-93)

Une trentaine d'année avant la révolution (sourde guerre de 100ans) selon Véronique Geffroy (2015), l'Abbe de l'Epée regroupa des enfants sourds sans condition financière, pour en faire de « bons chrétiens » et qu'ils soient utiles à la société. L'Abée de l'Epée créa ainsi le premier lieu d'éducation et de vie communautaire ; cela donna à d'autres l'envie de pousser plus loin la vie collective entre sourds, et l'envie de créer d'autres écoles. Pour ce qui est de la formation des enseignants, Marlyse Bezagu-Deluy, biographe de l'Abée de l'Epée nous dit : « Tout ces soins vont également à la formation des maitres pouvant tenir son rôle, ici ou là en France ou à l'étranger ». Nous savons l'attention qu'il a pour la création d'instituts publics. Il accepte à ce titre, durant toute sa période d'activité au service de sourds et muets, des élèves maitres. Les cours se font en partir en présence des enfants et avec leur participation, en partie hors de leur présence. Il enseigne sa méthode, la langue de signe, il fait de nombreuses dictées en langue de signe que les apprentis maitres doivent traduire dans leur langue. Il leur fait prendre le relais de ses cours, auprès des enfants, sous son regard et contrôle. Il suscite leur intervention et les encourage par ses commentaires. Les futurs maitres sont aux deux tiers des ecclésiastiques, les autres sont des laïcs. Il y'a deux femmes sur une vingtaine de candidats. (p7-13)

D'après Anne Mahé, les seules langues que des jeunes sourds peuvent acquérir spontanément sont les langues signées qui leurs sont totalement accessibles de par leur modalité visio-gestuelle. L'usage de cette langue première permet d'éviter les troubles affectifs, cognitifs et sociaux que ressentent les enfants qui en sont privés. Il est de nos jours reconnu que les langues de signes sont les seules langues qui permettent aux sourds d'accéder à toutes les caractéristiques de la parole.

Alors que seule la langue de signe permet à la personne sourde d'être au clair avec sa propre identité ; ayant pu se développer harmonieusement dans son être de sujet parlant, elle se sait sourde et un être de parole à par entier « l'utilisation du langage écrit suppose un rapport à la situation fondamentalement différent de celui qui existe dans le cas de la langue orale, elle requiert un rapport plus indépendant, volontaire, plus libre ». Le mot « volontaire » a toute son importance car vient avec lui celui de « conscient ». Devenir lecteur et producteur d'écrits, c'est avoir un usage conscient et volontaire de la langue. Outre le fait que du point de vue de la pédagogie cette spécificité en elle-même exige des démarches et des mises en condition qui motivent et rendent nécessaire l'exercice de cet acte volontaire, elle éclaire autrement la situation de devoir acquérir le langage dans sa langue seconde.

En effet, dans sa secondarité et la distance entre les deux systèmes linguistiques pourraient constituer une sorte d'avantage en imposant d'entrée de jeu l'obligation d'une démarche consciente à partir de langue de signe française vers le français écrit. Cette secondarité permettrait de profiter au mieux des interactions qui s'exercent entre les outils psychiques utilisés en s'appuyant sur un « système » déjà élaboré, l'apprentissage de l'écrit en seconde langue favorise les occasions de prise de conscience métalinguistiques. « La prise de conscience s'effectue grâce à la formation d'un système de concepts, sur des rapports déterminés de généralité entre les concepts, et qu'elle a pour effet de les rendre volontaires. » (p .27-29)

Pamela luft (2016) ajoute en disant que l'éducation des sourds et les services destinés aux personnes handicapées commencent par les facteurs qui rendent les enfants sourds et malentendants uniques par rapport à toutes les autres populations d'enfants. La conséquence la plus grave de la perte auditive chez de très jeunes enfants n'est pas leur accès limité aux sons et signaux environnementaux. La plus significative est le manque d'accès neurologique cohérent aux stimuli qui aboutissent au développement du langage.

L'acquisition et le raffinement de compétences linguistiques, syntaxiques, sémantiques et pragmatiques se font par l'énumération de l'audition pour la plupart des enfants.

Lorsque l'accès précoce à ces stimuli est compromis, le processus inné d'acquisition linguistique ne peut pas se produire. Le cerveau est réceptif et agit en fonction de ce qu'il reçoit mais ne peut pas compiler les signaux indistincts en un système linguistique complet et fonctionnel

L'examen des caractéristiques des enfants sourds et malentendants, des familles d'enfants de moins de 12 ans, les systèmes de services qui éduquent ces enfants décrivent un certain nombre de différences fondamentales. Malgré la législation et les soutiens préscolaires, ainsi que les aménagements technologiques et les améliorations du placement et des programmes éducatifs, la réussite scolaire des élèves sourds et malentendants reste en deçà des niveaux correspondants à leurs capacités.

Le calendrier neurologique inné du centre linguistique crée une série parfaite de facteurs qui restent encore largement résistant au nouveau développement et pratiques. Malgré une gamme de soutien et de services, les élèves sourds et malentendants ont généralement du mal à acquérir une langue complète et courante à ce moment-là lorsqu'ils arrivent à l'école. Un certain nombre de programmes et de méthodologies jugées efficaces auprès d'autres populations n'ont pas donné de résultats comparables pour les élèves sourds et malentendants. Les performances restent à des niveaux bien inférieurs à ceux de leurs pairs ayant une audition normale et à ceux de certains handicapés.

Les élèves ont besoin de services d'éducation spécialisée à peu près au même rythme qu'ils ont toujours eu, et un optimisme initial quant à l'amélioration en matière d'hébergement et de programmes n'a pas conduit à une croissance constante ou à long terme. Par conséquent l'intervention doit être personnalisée, spécialisée et évaluée en fonction des caractéristiques de chaque enfant sourd et malentendants.

Ce qui fait la différence dans l'éducation des sourds, c'est d'abord les enfants, qui ne ressemblent à aucune autre population. La nature de leur perte auditive, quel que soit le niveau, entraîne des barrières qui restent substantielles et résistante à une multitude de solution tentée. Pour compenser les compétences fondamentales incomplètes sur lesquelles l'apprentissage académique et le contenu des programmes. Ils ne garantissent pas non plus l'égalité d'accès à un environnement d'apprentissage multimodal dans les environnements de classes typiques, des obstacles qui affectent leur réussite dans les environnements adultes. Les sourds continuent d'avoir besoin des services d'intervention précoce agressifs et efficaces. Jusqu'à ce qu'il parvienne à maîtriser la langue de manière constante à l'âge de 3 ans, les élèves risquent de ne pas réussir et auront du mal à réussir à l'âge adulte en fonction de leurs capacités et des pairs.

Les enseignants continueront à avoir du mal à mobiliser leurs capacités cognitives de manières à réduire les barrières liées aux capacités linguistiques et aux connaissances socioculturelles inadéquates. Pour ces raisons, l'éducation des sourds est différente et le restera

jusqu'à ce que l'environnement dans lequel vivent et apprennent les enfants sourds et malentendants soit capable de fournir un accès cohérent et complet équivalent à celui offert à leurs pairs. (p.1-7)

Selon Shivani Monga (2018), l'apprentissage en ligne pour les femmes malentendantes peut être dispensé de plusieurs manières, par exemple la langue de signe, la synchronisation labiale ou un interprète de communication sourd-muet. Mais la croissance d'un environnement d'apprentissage en ligne devrait motiver les femmes malentendantes tout en améliorant leurs performances d'apprentissage grâce aux nouvelles technologies. Leurs difficultés à utiliser leur méthode d'apprentissage conventionnelle devrait être considérée comme une opportunité pour les développeurs et chercheurs d'apprentissage en ligne en l'aidant à créer un environnement d'apprentissage qui pourrait les aider de diverses manières. (p.8)

#### **2.4.3. Eléments de solution d'amélioration de la scolarisation des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux (EBES)**

Selon la Société Canadienne de l'Ouïe (2015), des éléments fondamentaux doivent être mis en place afin de garantir l'accessibilité au langage chez les élèves sourds ou malentendants. Ces éléments sont :

- l'environnement bâti : l'environnement bâti d'une salle de classe et d'une école peut avoir une influence significative sur la scolarité globale des élèves sourds ou malentendants. Pour avoir un environnement bâti aux élèves qui doivent compter sur leurs yeux, il faut mettre en place des stratégies de planification à la fois simples et complexes. Par exemple, de simples réglages de l'éclairage peuvent accroître la clarté et diminuer la fatigue visuelle, et l'installation d'un revêtement pour atténuer le bruit des chaises sur les planches en tuile peut contribuer à la création d'un environnement d'apprentissage plus calme. On peut avoir des tapis ou des tuiles au plafond qui viendront réduire le bruit ambiant, à des micros convexes placés dans certains endroits stratégiques pour accroître l'accès ou encore l'installation d'un appareil de diffusion qui présente l'information en anglais ou en français écrit en langue ASL ou LSQ et qui viendrait régler bon nombre de problème de sécurité ;
- l'accessibilité accrue à l'éducation grâce à l'environnement bâti : l'environnement scolaire doit offrir l'accessibilité tant visuelle qu'auditive, soit :

- des lignes de visibilité claires pour toute personne s'exprimant en langue parlée ou gestuelle : accès visuel à l'expression gestuelle, lecture labiale, expression faciale, gestes naturels employés par les élèves utilisant la langue parlée ou la langue gestuelle ;
- une salle d'informatique où les élèves peuvent avoir l'enseignant : capacité d'installation de certains ordinateurs non orientés vers les murs. ;
- des projecteurs à faisceau dans les grands espaces : accessibilité à l'interlocuteur, à la personne utilisant la langue gestuelle ou l'interprète ;
- des sources d'éclairages, des barrières en plexiglas et des comptoirs de hauteurs convenables pour offrir un accès ;
- un éclairage naturel : égal dans les espaces (afin de réduire les reflets), aucun point chaud (espaces exagérément claires), interaction personnelle facile dans tous les espaces.
- des stores aux fenêtres (afin de réduire les reflets) ;
- des portes dotées de fenêtres ;
- des appareils d'annonce publique offrant l'affichage : capacité de sous-titrage, capacité de présenter des versions ASL ou LSQ ;
- des téléscripteurs dans les endroits stratégiques ;
- un téléphone public doté d'une commande de volume ;
- des micros convexes aux intersections des corridors ;
- des tableaux blancs interactifs permanents ;
- des systèmes de chauffage et de ventilation silencieux ;
- des dispositifs de réduction de bruits ;
- des revêtements des planches réduisant les bruits : revêtement en liège, des carreaux d'insonorisation
- l'accès à l'information : l'accessibilité accrue à l'information grâce à l'information passe par :
  - les annonces sonores accompagnées d'affiches en ASL/ LSQ et de textes ;
  - écrans placés partout dans l'école ;
  - des lignes de vision ;
  - système d'amplification de groupe (exemple : appareil de champs sonore) ;
  - sous-titrage des CD, DVD et vidéos internet et d'autres types de média (webinaire) sur demande ;
  - information imprimée sur les dépliants et les affiches, information relative à l'école ou du conseil scolaire (fournie en ASL/LSQ dont le degré de littératie n'est pas suffisant

pour leur donner accès à cette information, fournie en version imprimé ou en ASL/LSQ si elles ne sont disponibles à l'origine qu'en format sonore) ;

- papiers et crayons placés dans les endroits stratégiques partout dans l'école ;
- affiches indiquant les lieux où se trouvent les appareils techniques et leur mode d'emploi ;
- dictionnaires en ASL-anglais et LSQ-français placé stratégiquement partout dans l'école ;
- réduction des bruits (même la musique) qui peuvent perturber les appareils d'aide ;
- réduction du nombre d'endroits achalandés qui peuvent nuire à l'accès à la langue parlée et à la langue gestuelle ;
- tableaux blancs interactifs ;
- musique d'ambiance réduite ou éteinte ;
- l'accès au langage : en veillant à ce que les élèves aient accès à leur langue première dans la salle de classe, qu'il s'agisse de la langue parlée ou signée ou d'une combinaison des deux, les écoles peuvent répondre aux besoins et aptitudes de tous les élèves et fournir un accès approprié à l'éducation. Pour les élèves malentendants qui utilisent la langue parlée, l'accès nécessite généralement l'amplification ou un texte en français ou en anglais fourni selon le degré de littératie de l'élève concerné.

Pour les élèves employant la langue gestuelle, l'instruction directe et l'accès au curriculum nécessiteraient les enseignants et d'autres professionnels.

- la technologie : bon nombre d'élèves sourds ou malentendants utilisant la langue parlée tirent profit des systèmes d'amplification de groupe ou personnel qui amplifient la voix de l'enseignant et des autres élèves tout en réduisant le bruit ambiant. Ainsi, les élèves qui accèdent à la langue profitent de meilleur rapport voix-bruit ambiant et d'un meilleur accès à la langue employée en classe.

Les appareils de champs sonores sont des appareils portatifs qui comportent des microphones et des haut-parleurs offrant une couverture sonore égale à l'intérieur de la classe. Ils permettent aussi une interaction avec les prothèses auditives personnelles des élèves, appareil de champs sonore :

- porte au maximum le signal vocal d'entrée ;
- augmente la possibilité d'accéder à la parole ;
- suit la voix de l'interlocuteur ;

- augmente le confort pendant l'écoute ;
- augmente la variété du choix de place ;
- diminue la fatigue. (p.11-29)

Pour Jean-Yves (2009), l'architecture de scolarisation des sourds est en train de se mettre en place. On y retrouve trois types :

- la première modalité envisagée de manière privilégiée, et chaque fois que c'est possible, est la scolarisation de droit commun dans l'établissement de référence, l'école de proximité ou le choix de la famille, ce qui était nommée antérieurement « intégration individuelle ». Dans ce contexte les enfants ou adolescents peuvent bénéficier de diverses modalités de compensation : accompagnement « compensation » (en langue de signe ou en langue parlée complétée) ; accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire ; intervention d'un service médico-social spécialisé au sein de l'école ; mise en place d'aide technique (appareillage d'amplification acoustique, ordinateur...) ;
- la deuxième modalité de scolarisation est collective, sous forme classe pour inclusion sociale (CLIS) dans l'école primaire ou unité d'intégration pédagogique (UPI) dans les établissements d'enseignement secondaire. Les dispositifs sont spécifiques à chaque déficience. Il s'agit là de classes ou dispositifs spécialisés qui ont pour objectif de répondre aux besoins d'enfants ou adolescents auxquels le système de droit commun d'éducation n'est pas en mesure de répondre : besoin d'adaptation des rythmes d'acquisition des apprentissages, de mise en place de modalités spécifiques de communication, d'apprentissages spécifiques d'option pédagogique, etc. Ils ont pour objectif, de faire participer les jeunes, lorsque c'est possible aux activités, notamment scolaire, que même les autres enfants dans leurs classes.
- une troisième modalité de scolarisation est possible, hors du système éducatif de droit commun pour tous. Cette modalité est réalisée par les établissements spécialisés pour les jeunes ayant une déficience sensorielle, parfois à l'intérieur de murs de l'institution, bien plus souvent sous forme de classes externalisées au sein d'un établissements scolaires ordinaires, sous forme de « d'unité d'enseignement ». (p.104-105)

Pour Christine Philip, avant de scolariser les enfants autistes, il faut d'abord connaître les caractéristiques du trouble du spectre de l'autisme. L'autisme est caractérisé par trois troubles cumulatifs :

- la communication verbale ou non verbale : absence ou retard du langage ; incapacité à communiquer par la parole, le geste ou la mimique ; compréhension limitée ou particulière ; difficulté à imiter ; absence de réponses face aux tentatives de communication d'autrui ; langage atypique ou limité et non utilisation pour les interactions sociales...
- les interactions sociales : absence de sourire en réponse ; apparente différence et défaut de contact ; impassibilité face à la présence d'autrui ; indifférence ou hyper réfraction aux stimuli sonores ; absence de réaction à l'appel de son prénom ; refus d'être réconforté ; refus du contact physique ; activités similaires...
- le comportement (activités stéréotypées avec restriction des intérêts) : manipulation particulière des objets ; attachement excessif à des objets inhabituels ; mouvement inhabituel du corps ; réaction anormale aux stimuli visuels, aux changements dans l'environnement ; routine... (p.3-15)

La scolarisation et l'apprentissage chez les enfants autistes a été étudié par Chemloul Naima et Bouaziz Lydia (2020). D'après elles, il existe différents types de scolarisation des enfants autistes :

- la scolarisation individuelle en milieu ordinaire : le milieu ordinaire, l'école en particulier, est indispensable à l'enfant autiste dont le contact avec les autres élèves est difficile. Lorsque l'élève est scolarisé dans un milieu ordinaire, il bénéficie du soutien de l'enseignant et des autres élèves en classe, ainsi que d'aménagement et des moyens adaptés à ses besoins éducatifs. Ce type de scolarisation lui permet d'accéder aux apprentissages et de développer ses capacités scolaires.
- la scolarisation dans un dispositif collectif d'intégration : il s'agit d'accueillir les élèves autistes dans des dispositifs spécifiques à l'autisme ou avec des élèves présentant des troubles de fonctions cognitives. Ce type de scolarisation nécessite la capacité de l'élève autiste à assumer les exigences de la vie scolaire (prendre conscience de soi et des autres, communiquer avec les autres et les interactions sociales comme : se faire des amis, participer aux activités de groupes etc...).
- la scolarisation en unités d'enseignement à l'école maternelle : les enfants autistes de 3-6 ans sont accueillis dans les unités d'enseignement créées dans des écoles maternelles bien adaptées avec des dispositifs médicaux sociaux. Les interventions pédagogiques éducatives et thérapeutiques sont assurées par des professionnels. Cette scolarisation

dans les écoles maternelle offre à l'enfant atteint de trouble du spectre de l'autisme des chances de développement langagier et sociétal.

- la scolarisation dans un établissement médico-social : les enfants ayant des déficiences et des troubles sensoriels et cognitifs plus important peuvent aussi être scolarisé dans un établissement médico-social comme l'IMS ou dans un hôpital .Une équipe pluridisciplinaire (éducateur, enseignants, psychologues, pédopsychiatres...etc.) assure alors leur accompagnement, leur scolarité et leurs soins. Cet établissement permet à l'enfant de développer son autonomie et ses capacités scolaires et de communication en participant à des activités éducatives. Par ailleurs, il développe ses capacités académiques grâce à des enseignants spécialisés.

Elles (auteurs sus évoquées) préconisent plusieurs méthodes éducatives pour les élèves autistes. Ces méthodes sont les suivantes :

- la méthode « PECS » : la méthode PECS « Picture exchange communication system » (système de communication par échange d'image) est beaucoup utilisé dans les écoles d'enfants autistes comme support de communication non verbal et surtout d'aide au développement d'une communication verbale de plus en plus riche au fur et à mesure du travail effectué. Elle est adaptée aux enfants comme aux adultes porteurs d'un retard ou d'un trouble de la communication sévère. Ce programme d'enseignement prévoit l'encouragement de la parole. Il est conseillé que les parents l'utilisent pour communiquer avec leurs enfants pour assurer la cohérence entre le lieu d'accueil (établissements, écoles) et la maison.

L'objectif de cette méthode est de permettre la communication pour exprimer un souhait, un choix, une demande où poser une question à l'aide des images. Elle lui permet également de faire une phrase combinant les images qui sont à sa disposition grâce à un tableau, un album et autres. Il est important de répondre à la demande de l'enfant oralement et répondre à sa question. Pour réussir cette méthode, il faut, féliciter l'enfant pour son effort pour communiquer.

- la méthode « ABA » : « applied behavior analysis » (analyse comportementale appliquée) est utilisée avec les enfants avec un trouble du spectre de l'autisme afin d'améliorer leurs comportements socialement significatifs. Elle essaie de changer le comportement en évaluant et en mesurant la relation entre le comportement visé et l'environnement.

Ce type d'enseignement dispose de techniques qui permettent de faciliter l'apprentissage de nouveaux comportements et qui sont :

- analyser la tâche et la diviser en sous objectifs ;
- apporter des aides de façon précise et programmer leur estompage.

Elle est individualisée en fonction du niveau d'attention de l'enfant, de ses vitesses d'apprentissage et de sa capacité à généraliser les nouveaux apprentissages. Cette méthode nécessite plusieurs heures de travail par semaine. Pour ce type d'enseignement, il est indispensable que l'enfant soit accompagné par différentes personnes au quotidien : des professionnels spécialisés (éducateurs, psychologues, thérapeutes...) et par ses parents pour assurer le suivi quotidien. Ce programme a comme objectif : apprendre à l'enfant des gestes simples qui aboutissent à des comportements complexes, apprendre d'une façon naturelle à l'enfant autiste des comportements qui lui permettent de développer ses capacités de communication (exemple : dire bonjour) et ses relations sociales pour mieux s'intégrer (exemple : jouer avec un camarade) et enfin renforcer les comportements adaptés et réduire les comportements inappropriés.

Pour assurer la réussite de cette méthode, il est recommandé de faciliter la tâche à l'enfant et le recommencer à chaque action réussie.

- La méthode « TEACH » : « treatment and education of autistics and related communication handicaped children » (traitement et éducation des enfants avec un trouble du spectre de l'autisme de la communication associée). Elle consiste à accompagner les enfants avec un trouble du spectre de l'autisme à l'aide d'un programme individualisé et un enseignement structuré adapté aux caractéristiques de chaque enfant et vise la réussite des apprentissages. Ce préprogramme d'éducation permet à l'enfant d'évoluer, s'autonomiser et faire des progrès à l'aide d'un environnement structuré apaisant avec un dispositif d'apprentissage adapté à son fonctionnement. Elle se base sur la structuration du temps :
- la structuration du temps se fait par l'élaboration d'un emploi de temps pour prévenir l'enfant des étapes à venir, à l'aider à mieux comprendre les changements et éviter le risque qu'il manifeste une anxiété ou colère par exemple : utiliser les photos ou les images significatives pour les enfants ;

- la structuration de l'espace se fait donc par un aménagement des espaces destinés à des activités spécifiques pour faciliter la compréhension de l'espace et l'utilisation des repères visuels comme des couleurs. Exemple : zone de jeux, zone d'apprentissages
- la structuration de la routine en créant un programme favorable à la répétition d'un comportement en détaillant chaque activité sur un support visuel, tâche par tâche.

Le but de cette méthode est de développer l'autonomie de chaque enfant, de progresser dans l'apprentissage scolaire, professionnel et dans l'intégration sociale.

- la méthode « DENVER » : est utilisée avec les enfants dès leur plus jeune âge(1-5 ans). Elle leur permet de bénéficier d'une prise en charge éducative visant à développer la communication verbale et non verbale, le partage, le comportement, l'initiation, etc. Ce modèle d'enseignement est également appelé ESDM (Early Start Denver Model), est l'un des outils pédagogiques adaptés aux besoins de jeunes enfants utilisés par une équipe pluridisciplinaire. Il consiste à :
  - établir des séances de stimulation par le jeu selon le niveau développemental de l'enfant c'est-à-dire individualisée cette méthode à chaque enfant en fonction de son développement émotionnel et cognitif. Ces séances permettent d'améliorer les comportements, les capacités sociales et de communication de l'enfant en évaluant son niveau de développement. Cette évaluation permet d'établir une liste (curriculum) du comportement à adopter en fonction de l'âge de l'enfant et ses capacités de développement pour atteindre ces comportements ;
  - mettre en place des séances basées sur le jeu : prévoir des activités courtes et variées, en rapport avec l'intérêt de l'enfant (les jeux de rôle avec la participation des parents pour faciliter l'interaction émotionnelle).

Pour réussir cette méthode, il faut faire un travail intense de 15 à 20 heures minimum préconisés par semaine utiliser la stimulation et l'affect en renforçant chaque comportement positif de l'enfant avec des félicitations pour l'encourager à progresser.

Jacques Bermont pense que l'équipe d'encadrement et l'équipe enseignante doivent être préparées à la rencontre avec les élèves déficients visuels. Pour écrire, l'élève malvoyant va utiliser des feuilles lignées. Les langues sont étudiées avec l'orthoptiste pour déterminer ceux qui sont mieux adaptées à la vision de l'élève. On peut varier avec les couleurs (noir, vert, bleu), la réglure (taille des carreaux), petits carreaux, carreaux seyès, ligne simple, ligne double, etc.

L'écriture sera adaptée aux possibilités visuelles de l'élève : écriture agrandie guidée par une réglure personnalisée. (p.17-19)

Les mesures ou modèles de scolarisation des enfants handicapés de la vue ont été étudiés par Georgette Goupil et Michelle Gomeau. Selon elles, ces modèles ou mesures sont au nombre de trois :

- le modèle de l'école résidentielle : les principaux arguments qui militent en faveur de cette école sont la concentration du matériel et des programmes spécialement adaptés aux élèves handicapés de la vue. La présence d'un programme personnel mieux préparé ainsi que la disponibilité sur place de toutes les ressources. Par contre, on reproche à ce modèle de scolarisation de limiter le contact avec les pairs de vision normale de restreindre, dans plusieurs cas le contact avec la famille et de créer une routine engendrée par la vie institutionnelle.
- la classe spéciale regroupe des enfants handicapés de la vue et un maître spécialisé pour ces élèves. Cette classe est logée dans une école régulière. Cette situation permet à l'élève handicapé de la vue de se joindre à ses pairs voyants pour quelques activités communes à tous les enfants de l'école comme par exemple les récréations. Dans ce second modèle, sur le plan coopératif, l'enfant scolarisé en classe spécialisée est, placé sous la responsabilité d'un titulaire de cette classe peut se joindre à la classe régulière pour plusieurs activités.
- le troisième modèle est représenté par la classe ressource. L'enfant, alors scolarisé dans une classe régulière est sous la responsabilité du maître de classe. Cependant, il reçoit des entraînements spécialisés, le braille, par exemple dans un local spécialement aménagé à ces fins et régi par un enseignant spécialisé pour les élèves handicapés de la vue.
- enfin, le dernier est celui du maître consultant ou itinérant, l'enfant est aussi scolarisé en classe régulière, mais il reçoit avec le maître les services d'un enseignant spécialisé de la vue. Le maître itinérant ou consultant se déplace généralement d'une école à une autre. Le rôle du maître itinérant est centré sur l'offre de services directs (leçon d'appoint par exemple) alors que le maître consultant est surtout axé sur la diffusion des programmes et la sensibilisation du personnel à des attitudes positives envers les enfants handicapés de la vue. Il importe de préciser que dans les modèles où l'élève handicapé de la vue est scolarisé en classe régulière, l'apport du matériel spécialisé et la modification de certains comportements pédagogiques du maître sont les principaux

changements appropriés à la structure pédagogique. Le maître, par exemple, devra être soucieux d'associer constamment des consignes verbales aux instructions écrites sur le tableau. L'information donnée au maître s'avère donc essentielle. À ces modifications d'ordre pédagogique, s'ajoutent l'importance d'un bon diagnostic, l'apport d'un appareillage approprié au handicap et des attitudes positives tant chez le maître que chez les pairs.

La lecture pour l'élève malvoyant peut être très difficile et dans tous les cas fatigants. La vision est floue dans presque tous les types de malvoyance. Des scotomes peuvent être présents dans les champs visuels obstruant des zones plus ou moins importantes. L'élève peut présenter un nystagmus, tremblement des yeux qui impose un effort supplémentaire de concentration. Il est indispensable que l'élève déficient visuel soit équipé rapidement et soit initié aux fonctions de l'ordinateur :

- gestion du système d'exploitation, connaissance des fonctions ergonomiques ;
- fournir avec le système (loupe, curseur et pointeur agrandis) ;
- gestion des fichiers ;
- connaissance du clavier et des raccourcis clavier qui permettent de se passer de la souris. L'élève malvoyant va perdre du temps à chercher le pointeur sur l'écran même s'il utilise un gros pointeur coloré ;
- création d'une feuille de style par défaut adaptée à sa vision. L'élève pourra préférer un document écrit en jaune sur un fond noir, police verdana 22 avec un interligne double par exemple.

L'écriture de l'élève aveugle est le braille, inventée par Louis Braille au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est une écriture en relief que l'élève lit avec les doigts. La lecture peut être unilatérale ou bi-latérale (plus rapide). La cellule est un domino comportant 6 points en relief disposés en deux colonnes de trois points numérotés verticalement de 1 à 6. Les 64 combinaisons de points permettent de représenter toutes les lettres, les espaces entre les lettres, les éléments de ponctuation. La taille de la cellule braille est normalisée et pensée pour que l'on puisse lire avec la pulpe du doigt sans déplacement verticale (sauf pour le braille informatique à 8 points où le doigt doit légèrement explorer verticalement la cellule).

L'écriture braille se fait avec différents outils :

- la tablette braille : permet l'écriture manuelle. La tablette est un système dans lequel on va insérer une feuille épaisse (de 120 à 150gm<sup>2</sup>). À l'aide d'un poinçon et d'une réglette, on va embosser en creux la feuille en écrivant les symboles brailles de droite à gauche. Pour lire, il nécessite de retirer la feuille et la retourner pour lire les bosses créées ;
- les machines Perkins ou eurotypiques : ces machines lourdes et encombrantes présentent un avantage indéniable puisque l'embossage se fait en dessous .L'élève tape l'alphabet ordinaire et contrôler sa production directement en touchant le papier sur le rouleau ;
- l'ordinateur ordinaire : celui de monsieur tout le monde peut être utilisé avec un clavier AZERTY ou une interface .Le notebook braille est équipé d'un clavier braille ou d'un clavier AZERT. (p.104-107)

## **2.5. Le plan sectoriel**

Au Cameroun, il y'a plusieurs plans sectoriels en fonction du domaine. Vu que nous parlons de l'éducation, celui qui lui est consacré s'intitule « document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation (2013-2020) ». Il est constitué de trois parties. Chaque partie comporte deux chapitres. Ces chapitres développent des points cruciaux du document bien en profondeur. Ils parlent tour à tour du contexte global du développement du secteur de l'éducation et de la formation, du diagnostic, des grandes orientations de la politique éducative et principes directeurs, des axes stratégiques, des couts, financement et soutenabilité du plan, du dispositif institutionnel de mise en œuvre et du dispositif de suivi/évaluation.

## **2.6. Théories de référence de l'étude**

Cette étude met en lumière la volonté des pouvoirs publics à scolariser les enfants vivant avec un handicap. Elle est soutenue par les lois et textes juridiques nationaux et internationaux qui fondent les mécanismes de protection et de promotion des personnes en situation de handicap. Elle permet de retenir des références théoriques qui serviront de modèle explicatif tel que la théorie de l'incrémentalisme, la théorie rationaliste, la théorie de l'empreinte et la théorie du comportement planifié. Chacune de ces théories appartient à un courant théorique. Ces courants théoriques sont : les théories de l'apprentissage, les théories de la décision politique, les théories de la planification et les théories comportementalistes.

### **2.6.1. La théorie de l'incrémentalisme**

L'incrémentalisme nait d'une réflexion positive de l'économiste Charles Lindbloom (1959) sur les modes de décisions politiques qui déterminent une action collective et

institutionnalisée, et donc forcément complexe. Il distingue deux idéaux-types de cette prise de décision, la méthode de la branche et celle de la racine. La première se construit à partir de la situation actuelle pas à pas et petite touche, la seconde repart des fondamentaux à chaque nouveau problème. Il s'intéresse avant tout à la première, la méthode des comparaisons successives limitées, jusqu'alors négligé dans la littérature et qui se caractérise par :

- le non prise en considération par les décideurs des branches les plus innovantes. En effet toutes leurs conséquences ne peuvent être anticipées (Merton, 1936), il convient donc de réduire l'incertitude. De plus, l'évaluation des conséquences est réalisée seulement à la marge et par rapport à la situation actuelle ;
- la restriction à quelques alternatives, avec l'hypothèse sous-jacente qu'une trop grande quantité d'information nuirait à la décision ;
- un processus de choix séquentiel, où les individus traitent l'information dont ils disposent au fur et à mesure. Simon (1955) parle de satisficing, pour exprimer une certaine recherche d'optimum, en même temps que la limitation à la première solution satisfaisante ;
- la dépendance des fins vis-à-vis des moyens. Les buts ne sont pas fixés avant la décision, ils sont au contraire ajustés jusqu'à ce que la décision soit choisie ;
- les règles simples qui guident l'action plutôt qu'une théorie complexe.

Cette théorie convient à la législation dans la mesure où elle est centrée sur le changement à petit pas. Et c'est ce changement à petits pas qui devrait être implémenté, à travers des lois nationales et internationales. Ces lois dans le processus de mise en place des dispositifs pour la scolarisation des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers.

Les décisions sont prises par les hommes autorisés. Celles-ci se font sur la base d'une quantité et qualité importante d'informations disponibles. Mais si ces critères ne sont pas respectés les décisions ne seront pas valables et ne pourront être exécutées. Dans le cas contraire, celles qui seront prises ne pourront impulser la scolarisation des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux.

### **2.6.2. La théorie rationaliste**

La théorie rationaliste stipule que d'un point de vue philosophique, la conception rationaliste classique qualifiée « means/ends » par Kaplan (1976) est basée sur une rationalité anticipative, causale et conséquentialiste. Ce modèle de pensée est construit sur une vision de l'homme rationnel capable d'anticiper l'avenir et de transformer le monde selon ses objectifs.

Comme le montre Starburck (1992), le modèle rationaliste est basé sur le postulat que si les décideurs se préparent rationnellement avant d'agir, s'ils construisent des prédictions fiables et les transforment en plans formels, ils agiront efficacement.

D'un point de vue théorique, le modèle rationaliste classique conçoit la planification comme un processus analytique schématisé le plus souvent sous forme d'une série d'étapes inter-reliées. Ce processus commence souvent par un diagnostic de la situation de départ, une définition des objectifs répondant aux problèmes identifiés et leur opérationnalisation en actions concrètes qui devront être exécutées. Ce processus a pour principal visée d'anticiper et de préparer la réalisation des actions qui répondent le mieux aux objectifs retenus, en prenant soins de préciser les indicateurs d'évaluation, l'estimation du coûts et l'échéancier de chaque action.

Au niveau pratique, la planification est conçue comme un ensemble d'opération dont la visée est d'élaborer un document guide qui devra orienter les décisions et les actions futures de l'organisation. L'élaboration de ce document implique un ensemble d'activités consistant à déterminer les actions ainsi que les ressources physiques, matérielles, humaines et financières qui seront nécessaires pour les traduire en actes. Dans cette optique la planification est conçue comme une procédure rationnelle « formalisée dans le but de produire un résultat articulé, sous forme d'un système intégré de décision » (Mintsberg, 1994, P.28)

La disponibilité de l'information est centre de cette théorie. Mais si l'information n'évolue pas avec les réalités de l'environnement dans lequel elle est prise, elle ne pourra servir à une prise de décision adéquate pour celui-ci. Depuis des années, le nombre d'enfants ayant des besoins éducatifs particuliers a augmenté. Mais si les statistiques ne sont pas actualisées, les décisions sur la base de celle-ci ne seront pas efficaces pour répondre à leurs attentes en termes de scolarisation. Ce manque d'information empêche également les décideurs d'anticiper les problèmes avenir.

Cette théorie stipule que l'homme est capable d'anticiper et de transformer le monde selon ses objectifs, mais ce pas toujours ce que l'on constate dans notre pays. Si l'on se base sur ce qui vient d'être dit, notre pays aurait déjà dû trouver des solutions définitives sur le plan de la scolarisation de tous les élèves handicapés.

### **2.6.3. La théorie de l'empreinte**

La théorie (modèle) de l'empreinte (également appelé modèle transmissif). D'après la littérature scientifique, les premières traces de ce modèle remontent à l'antiquité chez les

pédagogues grecs tels que Socrate et Platon (Bourgeois, 2011). De plus, il s'inspire des travaux de John Locke (1693), considérant que le savoir se transmet de l'enseignant aux apprenants.

Ce modèle s'est ainsi basé sur deux présupposés :

- la neutralité conceptuelle de l'apprenant : l'apprenant est passif, considéré comme une « page blanche » à remplir une « cire molle ». Il est alors considéré que le rôle principal de l'enseignant est de disposer l'empreinte à l'apprenant ;
- la non déformation du savoir transmis : l'enseignant doit s'assurer que l'apprenant a bien réceptionné le savoir qu'il a tenté de lui transmettre et qu'il est capable de le répéter sans commettre d'erreurs.

L'idée primordiale de ce modèle est la suivante : la qualité de ce qui est reçu et mémorisé par l'apprenant dépend du discours transmis. Ainsi la « transposition didactique » c'est-à-dire la transformation du savoir « savant », en savoir « à enseigner » (tout en le mettant à la portée de l'apprenant pour faciliter leur travail), est déterminante.

En résumé le modèle de l'empreinte a pour principal avantage de constituer le modèle le plus économe en termes de temps et de moyen. Dans le milieu universitaire, nous pouvons le retrouver en application lors d'un cours magistral. Toutefois, les rythmes d'apprentissage des apprenants sont peu pris en compte et ne sont pas individualisés.

Le savoir se transmettant de l'enseignant aux apprenants prône cette théorie. Etant donné que la transmission du savoir (savoir-faire) se fait de l'enseignant aux apprenants, on dit qu'ici l'enseignant est le formateur et l'apprenant une personne qui s'inscrit dans une école de formation des enseignants dans une école de formation (ENIEG). En énonçant cette théorie, nous ne voulons pas dire qu'il faut repenser le contenu de la formation des enseignants. Mais plutôt intégrer dans celle-ci des modules qui permettront à ces élèves-maitres d'enseigner avec aisance tous les élèves, y compris ceux avec un handicap.

La limite de cette théorie est que les administrateurs des écoles de formation n'ont pas pensé à tout le monde. Ce qui fait que la grande majorité des enseignants dans les écoles primaires n'arrivent pas parfaitement à dispenser les cours aux élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux.

#### **2.6.4. La théorie du comportement planifié**

La théorie de l'action raisonnée, la théorie du comportement planifié et le modèle transthéorique sont les trois principales théories du changement de comportement en matière

de toxicomanie. Comme il s'agit de théories qui évaluent comment les comportements se produisent en premier lieu, elles peuvent être utilisées pour dériver des intentions qui peuvent également changer ces comportements. Bien que ces théories diffèrent dans ce qu'elles suggèrent, elles reposent toutes sur la même hypothèse : l'intention précède le comportement.

- Fishbein et Ajzen (1975) ont voulu comprendre les différences entre l'intention et le comportement, ce qui a donné la naissance à la théorie de l'action raisonnée (1975). Cette théorie stipule que l'attitude et les normes subjectives travaillent ensemble pour produire l'intention, ce qui conduit finalement au comportement.
- Après avoir posé cette théorie, Ajzen (1985) s'est rendu compte qu'un autre facteur pouvait contribuer au comportement, un facteur que la théorie de l'action raisonnée ne prend pas en compte. Ce facteur est connu sous le nom de contrôle comportemental perçu.

L'ajout de ce facteur a conduit à l'adaptation de la théorie de l'action raisonnée en théorie du comportement planifié. L'extension de la théorie de l'action raisonnée, la théorie du comportement planifié suggère que les attitudes, les normes subjectives et le comportement sont autant de facteurs qui contribuent à la probabilité d'adopter ou non un comportement spécifique. Autrement dit la théorie du comportement planifié est une théorie cognitive qui stipule qu'en plus des attitudes et des normes subjectives, les individus doivent avoir un contrôle personnel et volontaire sur le comportement qu'il souhaite adopter.

Cette théorie est d'un apport à notre sujet dans la mise des programmes d'éducation spécialisée. Elle aide à concevoir des intentions qui répondent aux besoins de l'éducation spécialisée. En revanche, la limite de cette théorie réside dans le fait qu'elle ne rend pas pleinement compte de la complexité du comportement humain. Elle suppose que le comportement est déterminé par les attitudes d'une personne, ses normes subjectives et le contrôle ce qui influence grandement les décisions prises. Une autre limite est que l'information qui permet de prendre la décision ne reflète pas toujours à la réalité sur le terrain.

**DEUXIÈME PARTIE : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET  
OPÉRATOIRE**

## **CHAPITRE 3 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE**

La « méthodologie de recherche est une approche structurée et scientifique utilisée pour collecter, analyser et interpréter les données quantitatives ou qualitatives afin de répondre à des questions ou hypothèses de recherche. Une méthodologie de recherche est comme un plan pour mener des recherches et aider les chercheurs à rester sur la bonne voie en limitant la portée de la recherche. Plusieurs aspects doivent être pris en compte avant de sélectionner une méthodologie de recherche appropriée, tels que les limites de la recherche et les préoccupations qui affectent votre recherche ». (Divya sreekumar, 2003).

### **3.1. Rappel des éléments de structures**

Dans cette partie nous allons faire recours à la démarche méthodologique utilisée dans notre travail pour répondre à la question principale de notre recherche. Il sera d'abord question de rappeler les questions de recherche, ensuite l'opérationnalisation des hypothèses de recherche et enfin la présentation du tableau synoptique.

#### **3.1.1. Rappel des éléments de structure**

Pour Depelteau (2000), le rappel des éléments de structure de l'étude consiste à rappeler à priori la congruence qui structure l'objet mis en analyse. Il s'agira de la question principale et des questions spécifiques.

#### **3.1.2. Rappel de la question principale de l'étude**

Quel lien existe-t-il entre l'orientation stratégique et l'éducation spécialisée ?

Cette question sera analysée par le facteur pertinent retenu après opérationnalisation des variables, nous avons formulé des questions spécifiques de recherche suivantes :

- QS1 : Quel lien existe-t-il entre la législation ou cadre juridique et l'éducation spécialisée ?
- QS2 : Quel lien existe-t-il entre la planification de l'éducation et l'éducation spécialisée ?
- QS3 : Quel lien existe-t-il entre la formation des enseignants et l'éducation spécialisée ?

À la fin de la formulation des éléments de structuration, il en ressort que l'objectif général est :

- D'amener les acteurs de l'éducation au Cameroun à trouver des solutions à l'insuffisante prise en compte de l'éducation spécialisée.

### 3.2. Formulation et opérationnalisation des hypothèses de recherche

L'hypothèse « est une proposition de réponse à la question posée. Elle tend à formuler une relation entre des faits significatifs. Même plus ou moins prise, elle aidera à sélectionner les faits observés ». (Grawitz, 2001, p.398) Les hypothèses de cette étude se divisent en deux volets. Une hypothèse générale et des hypothèses spécifiques.

#### ➤ Hypothèse générale

Il existe un lien entre l'orientation stratégique et l'éducation spécialisée. Pour mieux cerner l'hypothèse générale, il est judicieux de l'opérationnaliser et d'en sortir les hypothèses de recherche souvent plus explicative de l'hypothèse générale.

### 3.3. Opérationnalisation de l'hypothèse générale

L'hypothèse générale de notre étude de manière opératoire s'énonce en trois hypothèses de recherche. Elles sont les suivantes :

HR1 : Il existe un lien entre la législation ou cadre juridique et l'éducation spécialisée.

HR2 : Il existe un lien entre la planification de l'éducation et l'éducation spécialisée.

HR3 : Il existe un lien entre la formation des enseignants et l'éducation spécialisée.

**Tableau 1 : Grille d'analyse de la VI**

Variable	Indicateurs
Législation ou cadre juridique	Lois, règlements, contrats, procédures légales
Planification de l'éducation	Programme d'étude, calendrier scolaire, méthode pédagogique et d'évaluation
Formation des enseignants	Cours de formation des enseignants, stages d'observation, mentorats, évaluation des compétences

#### **VD : l'éducation spécialisée**

Cette variable est indépendante dans le cadre de notre étude. Elle se manifeste par de nombreuses insuffisances qui s'observent dans l'éducation spécialisée au Cameroun. Elle se décline à cet effet par des modalités qui restent au cœur de la mesure des hypothèses qui constituent le cadre expérimental de cette étude.

**Tableau 2 : Grille d'opérationnalisation de la VD**

<b>Variable</b>	<b>Modalités</b>
Éducation spécialisée	Assez, suffisant, insuffisant, peu

**Tableau 3 : Tableau synoptique**

<b>Sujet</b>	<b>Question principale</b>	<b>Hypothèse principale</b>	<b>Hypothèses secondaires</b>	<b>Sous-variables</b>	<b>Indicateurs</b> (données mesurables, éléments concrets permettant d'évaluer la variable d'une étude)	<b>Modalités</b> (valeurs que peut prendre une variable)
Orientation stratégique et prise en compte de l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation au cameroun.	Quel lien existe-t-il entre orientation stratégique du plan sectoriel et l'éducation spécialisée au cameroun?	Il existe un lien entre orientation stratégique du plan sectoriel de l'éducation et l'éducation spécialisée au cameroun.	HR1 :	VI1 : La législation ou le cadre juridique	Lois, règlements, contrats, procédures légales dans le plan sectoriel de l'éducation	assez, suffisant, insuffisant, peu
			Il existe un lien entre le cadre juridique du plan sectoriel et l'éducation spécialisée.	VD1 : infrastructures adaptées à l'éducation spécialisée	Salles de classes adaptées, toilettes, rampes d'accès	assez, suffisant, insuffisant, peu
			HR2 :	VI2 : la planification de l'éducation	Programmes d'étude, calendriers scolaires	assez, suffisant, insuffisant, peu
			Il existe un lien entre la planification de l'éducation du plan sectoriel et l'éducation spécialisée.	VD2 : matériels didactiques adaptés	Tablettes brailles, poinçons, dictaphones, ordinateurs, livres adaptés, logiciels adaptés	assez, suffisant, insuffisant, peu
			HR3 :	VI3 : la formation des enseignants	Cours de formation des enseignants, méthodes pédagogiques et d'évaluation stages d'observation, mentorats, évaluation des compétences	assez, suffisant, insuffisant, peu
			Il existe un lien entre la formation des enseignants du plan sectoriel et l'éducation spécialisée.	VD3 : qualité de l'éducation	Fondée sur les droits, conceptualisée et pertinente, développement holistique des apprenants, enseignement et apprentissage, ressources habilitantes, continuité de l'apprentissage	assez, suffisant, insuffisant, peu

### **3.4. Rappel des objectifs**

#### **3.4.1. Objectif général**

Selon N'da (2006), la recherche qualitative en sciences humaines et sociales a comme but premier de comprendre les phénomènes sociaux (des groupes d'individus, des situations sociales, des représentations...). Comprendre c'est donner un sens. Il s'agit de rendre compte de la réalité sociale telle qu'elle est vraiment vécue et perçue par les sujets ou telle qu'elle se présente dans les institutions.

Amener les acteurs de l'éducation au Cameroun à trouver des solutions à l'insuffisante prise en compte de l'éducation spécialisée constitue notre objectif principal.

#### **3.4.2. Objectifs spécifiques**

De manière spécifique, notre étude vise à :

- montrer le lien existant entre le cadre législatif ou juridique et l'éducation spécialisée
- montrer le lien existant entre la planification de l'éducation et l'éducation spécialisée
- montrer le lien existant entre la formation des enseignants et l'éducation spécialisée.

## **CHAPITRE 4 : CADRE OPÉRATOIRE**

### **4.1. Type de recherche**

La diversité pour tous les chercheurs est indéniable en science sociale. Notre étude est une recherche qualitative. Creswell (1994) définit la recherche qualitative comme « un processus d'enquête visant à comprendre un problème social ou humain basé sur la construction d'une image complexe et holistique formé des mots rapportant des points de vue détaillés d'informateurs mener dans un cadre naturel. » (Creswell, 1994, pp.1-2). L'étude qualitative est une méthode qui permet d'analyser et de comprendre des phénomènes, des comportements de groupes, des faits ou des sujets. « Le but de la recherche qualitative est de développer des concepts qui nous aident à comprendre les phénomènes sociaux dans de contexte naturel (plutôt qu'expérimentaux) en mettant l'accent sur les significations, les expériences et les points de vue des participants. » (Mays et Pope, 1995, p.43). L'objectif n'est d'obtenir une quantité importante de données mais d'obtenir des données de fond (qualité). Nous avons eu recours à ce type de recherche car elle nous permet d'effectuer une analyse de fond sur la prise en compte de l'éducation spécialisée au Cameroun dans le plan sectoriel (DESSEF 2013-2020).

### **4.2. Population d'étude**

Paul N'da (2002) définit la population d'étude comme une collection d'individus (humain ou non) c'est -à-dire un ensemble d'entité élémentaire (une personne, un groupe, ville, pays) qui partagent des caractéristiques communes précises selon des critères bien définis. La population d'étude « est un ensemble dont les éléments sont choisis parce qu'ils ont les mêmes propriétés et qu'ils sont de même nature. » (Grawitz, 1998, p.593). Autrement dit c'est l'univers statistique auquel le chercheur s'interroge, se questionne afin de recueillir d'ample informations nécessaires.

On distingue deux types de populations, à savoir la population accessible et la population cible. Notre population accessible est constituée des élèves de l'école primaire et les élèves handicapés au primaire est la population cible.

### **4.3. Présentation générale de l'instrument de collecte des données**

Dans la présente étude, le type de recherche qui a permis de mener à ce travail est la recherche qualitative. C'est la raison pour laquelle la collecte des données c'est fait à travers la lecture des documents officiels préexistants.

La validité de l'instrument fait référence à l'exactitude des résultats obtenus à partir d'un instrument de recherche. Pour valider nos données, nous avons fait recours à la triangulation.

En effet, la triangulation est une procédure visant la validation des savoirs produit par une recherche (Mayer et al, 2000). Comme le mentionnent ces auteurs, c'est le fait de recourir à plusieurs sources et de les interroger différemment qui permet une triangulation des données. La triangulation peut également être définie comme un processus qui consiste à examiner un sujet ou un phénomène de recherche sous plusieurs angles, sources de données ou méthodes. Il existe plusieurs techniques de triangulation parmi lesquelles la triangulation des données, la triangulation méthodologique, etc. Nous avons adopté la triangulation des données.

La triangulation des données fait référence à l'utilisation de plusieurs méthodes ou sources de données pour développer une compréhension globale des phénomènes (Patton, 1999). La triangulation des données permettent de comparer les résultats obtenus à partir d'au moins deux techniques de recueil de donnée ou source de données. Comme le dit cette définition, nous avons utilisé plusieurs sources de données. Ces sources sont des documents préexistants. Alors dans notre travail, il s'agit du document du secteur de l'éducation et de la formation (DSSEF) qui a émis l'idée de la réduction des disparités dans la scolarisation des personnes handicapées au primaire. Ensuite, la politique nationale de l'éducation inclusive (PNEI), après avoir fait un état des lieux et un diagnostic a établi qu'il y'a des facteurs à prendre en compte pour que l'éducation spécialisée/inclusive dans notre pays. Ces facteurs sont : le développement d'un environnement éducatif inclusif (infrastructures adaptées), la planification de l'éducation et la formation des enseignants. Et enfin le décret de 2018 vient apporter plus de détails sur la scolarisation des personnes handicapées concernant le nécessaire à faire dans ses articles 4 et 5. On constate donc une suite logique d'idées bien qu'elles ne soient pas contenues dans le même document.

## **TROISIÈME PARTIE : RÉSULTATS**

## CHAPITRE 5 : ANALYSE, INTERPRÉTATION ET DISCUSSION

### 5.1. Résultats

Au départ, nous avons posé une question principale qui était la suivante : quel lien existe-t-il entre l'orientation stratégique du plan sectoriel et l'éducation spécialisée ? Dans le plan sectoriel, il y a parmi les axes stratégiques, une stratégie dédiée qui répond à cette question. Elle est intitulée « développer un programme en faveur de l'éducation inclusive »(p.60). Cette stratégie englobe l'éducation inclusive et l'éducation spécialisée car elle dit : « Le gouvernement va approfondir les réflexions de concert avec tous les acteurs intervenant dans le dépistage, l'accompagnement ou le traitement du handicap(santé, affaires sociales, associations, ONG, etc) aux fins d'étudier les possibilités de réponses et d'adaptation du cadre scolaire (établissements, équipements, outils didactiques, supports pédagogiques, formation spécifique, pratiques pédagogiques) pour une approche inclusive et/ou le développement de l'éducation spécialisée si elle est plus adaptée à certains handicap. ». (DSSEF, p.60). Cet extrait permet donc de valider l'hypothèse générale. Nous allons par la suite établir la véracité des hypothèses spécifiques (voir si elles seront confirmées ou infirmées).

La première hypothèse spécifique : il y a un lien entre la législation ou cadre juridique du plan sectoriel de l'éducation et l'éducation spécialisée. Ce document ne mentionne aucune loi ou autres textes qui régissent l'éducation spécialisée de manière spécifique. Il ne parle que des missions qu'assigne la loi de l'orientation de 1998 au système éducatif et des missions de la loi de l'orientation de 2001 de l'enseignement supérieur. Il n'y a donc aucun texte législatif qui parle de l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation. Le document parle donc de l'éducation en général, mais ces lois sont contenues dans la politique nationale de l'éducation inclusive.

La deuxième hypothèse était : il existe un lien entre la planification de l'éducation du plan sectoriel et l'éducation spécialisée. Pour ce qui est de cette hypothèse, le plan sectoriel a prévu de prendre des mesures pédagogiques de lutte contre les disparités et les abandons. Toutefois, ce document ne donne pas plus de détails sur les programmes d'étude(curricula) et calendrier scolaire spécifique à l'éducation spécialisée.

La troisième hypothèse était : il existe un lien entre la formation des enseignants du plan sectoriel et l'éducation spécialisée. Le plan sectoriel a prévu que des modules spécifiques seront développés dans le programme de formation initiale des enseignants lorsqu'il dit : « des modules spécifiques seront développés dans le programme initiale des formateurs. Ils

favoriseront une meilleure connaissance des handicaps et outilleront les futurs enseignants à l'identification du handicap les plus ordinaires ainsi qu'aux modalités de leur encadrement. Il s'agira également de mettre sur pied dans les différentes régions un dispositif statistique visant à mieux appréhender les élèves en situation de handicap. Par ailleurs ces modules devront contribuer à développer l'esprit de solidarité et les valeurs d'humanisme chez les apprenants. » (DSSEF, p.60). Cet extrait de texte confirme clairement cet hypothèse.

## **5.2. Analyse**

L'éducation est un droit fondamental comme le stipule les textes internationaux et nationaux. Alors tout enfant a droit à l'éducation. Malgré l'existence de ce droit, on dénombre encore beaucoup d'enfants qui n'ont pas accès à l'éducation ou qui ont un grand retard à cause de leurs handicaps. D'où l'insuffisante prise en compte de l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation.

L'amélioration de l'accès et l'équité au primaire de tous les enfants en situation de handicap est le début pour résoudre le problème de l'insuffisante prise en compte de l'éducation spécialisée. Mais pour y arriver, il faudrait segmenter le travail en plusieurs étapes qui sont les suivantes : le cadre juridique, la planification de l'éducation et la formation des enseignants.

Le cadre juridique met en avant l'ensemble des lois et autres textes législatifs en faveur de l'éducation des personnes en situation de handicap. Ils sont établis sur deux plans : international et national. Au plan international nous avons la déclaration relative aux droits des personnes handicapées de 2006 en son article 24 alinéas 1 qui stipule que « les États parties reconnaissent le droit à l'éducation. En vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité de chance, les États parties font en sorte que le système éducatif prévoit l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre tout au long de la vie, des possibilités d'éducation qui visent :

- a) le plein épanouissement du potentiel humain et du sentiment de dignité et d'estime de soi, ainsi que le renforcement du respect des droits de l'homme et liberté de l'homme, des libertés fondamentale et la diversité humaine ;
- b) l'épanouissement de la personnalité des personnes handicapées, de leurs talents et de leurs créativités ainsi que de leurs aptitudes mentales et physiques dans la mesure de leurs possibilités. »

La convention relative aux droits de l'enfant de 1989 en son article 2 dit que « les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente convention et à les

garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale et ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou toute autre situation ». Cet article est complété par l'article 28 alinéa 1 qui dit : « les Etats parties reconnaissent le droit à l'éducation et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

- a) ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;
- b) ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant et prenant des mesures appropriées telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;
- c) ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur en fonction des capacités de chacun par tous les moyens appropriés ;
- d) ils rendent ouverte et accessible à tout enfant l'information et l'orientation scolaire et professionnelle ».

Au niveau national nous avons de nombreux textes législatifs qui régissent l'éducation des personnes handicapées. La loi n°83/13 du 21 juillet 1983 relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées qui stipule que l'handicapé est « toute personne qui, frappée d'une déficience mentale, congénitale ou accidentelle, éprouve des difficultés à s'acquitter des fonctions normales de toute personne valide ». Cette loi est complétée plus tard par le décret n°90/1516 du 26 novembre 1990 qui fixe ses modalités d'application. Ensuite il y'a eu la loi de 1998 en son article 7 qui affirme : « l'État garantit à tous l'égalité de chances d'accès sans discrimination de ses opinions politiques, philosophiques et religieuses, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique ». Et enfin la loi 2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées article 24 : « l'éducation spécialisée consiste à initier les handicapés physiques, sensoriels, mentaux et polyhandicapés aux méthodes de communication appropriées de leur permettre d'accéder à une scolarisation normale et, plus tard une formation professionnelle » (p.15). Mais pour que les personnes handicapées aient véritablement accès à une scolarisation normale, il faudrait qu'un ensemble d'action soient réalisées au préalable. D'où l'article 20 de la loi susmentionnée qui dit « la réadaptation médicale et la rééducation fonctionnelle concerne notamment la chirurgie orthopédique, l'ergothérapie, la physiothérapie, l'appareillage et la pratique d'activités physiques et

sportive »( p.14) et l'article 17 «l'accompagnement psychosocial vise le renforcement psychologique, le développement de l'estime de soi, le raffermissement des relations avec les milieux de vie en vue de réconcilier la personne handicapée avec elle-même et son environnement »(p.13).

Le décret n°2018/6233/PM du 26 juillet 2018 fixant les modalités d'application de la loi n°2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées vient apporter plus d'éclaircis à travers son article 4 : « L'État permet l'éducation et la formation inclusive des personnes handicapées à travers notamment :

- l'initiation aux méthodes de communication leur permettant d'accéder à une scolarisation normale et une formation professionnelle ;
- l'élaboration des référentiels dans les programmes scolaire, universitaire et de la formation professionnelle des enseignants pour l'apprentissage de la langue des signes et de l'écriture braille ;
- l'aménagement des établissements publics classiques pour faciliter l'accès des élèves et étudiants handicapés dans les salles de classe ;
- la mise à la disposition des enseignants et des formateurs spécialisés dans les établissements scolaires et universitaires publics qui accueillent les élèves et les étudiants handicapés ;
- l'affectation du personnel qualifié dans les institutions privées d'éducation spéciales ;
- la formation initiale et continue du personnel spécialisé dans l'encadrement des personnes handicapées ;
- l'octroi aux élèves et étudiants handicapés des matériels didactiques appropriés selon la nature du handicap ;
- la mise à contribution des interprètes à la langue des signes en milieu scolaire ou universitaires ;
- l'instauration pour malentendants de l'épreuve de correction orthographique en lieu et place de l'épreuve de dictée ;
- l'installation des élèves ou étudiants handicapés dans les salles situées au rez-de-chaussée ou près du tableau en fonction de la nature de leurs handicaps ;
- la dispense d'âge ».(p.27)

Nonobstant l'existence de ces textes juridiques, on n'y relève aucune visibilité de l'éducation spécialisée inclusive. Ceci est dû à l'application partielle de ces textes.

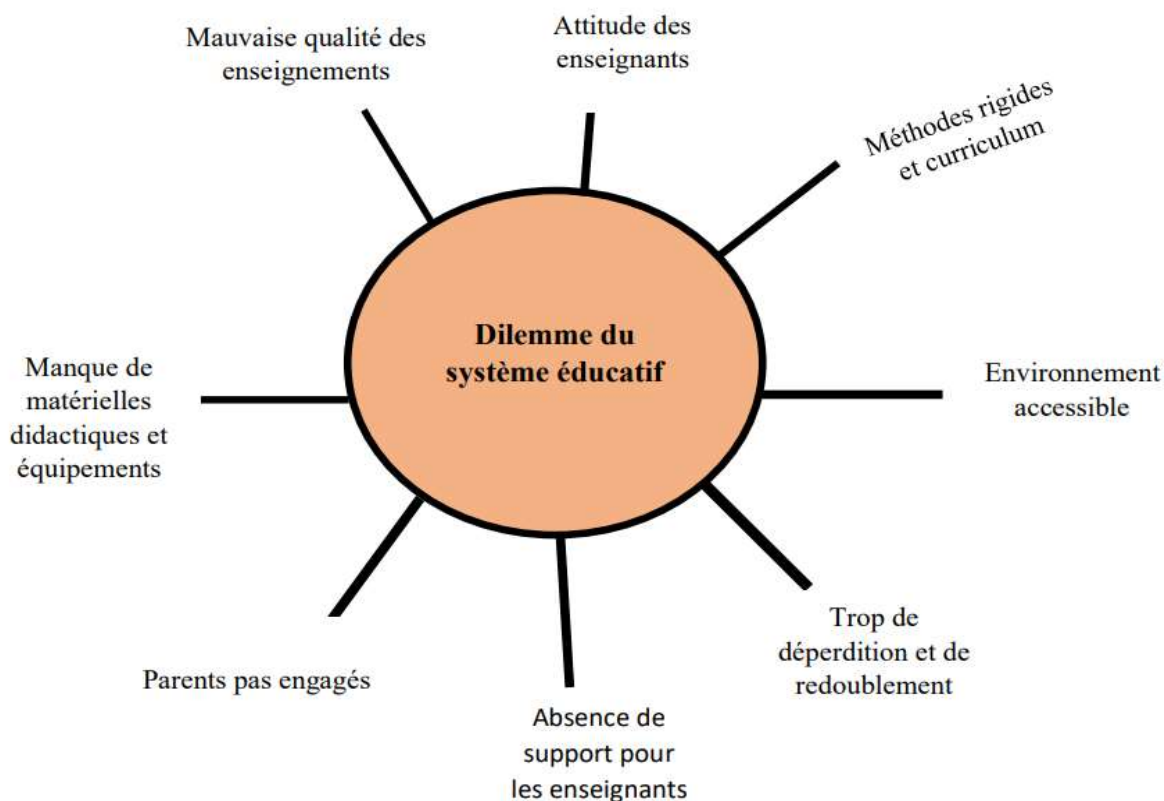
Le deuxième aspect qu'il faudrait mettre en place pour la scolarisation des personnes handicapées est la planification de l'éducation. Celle-ci s'étale sur l'identification du type de handicap chez l'élève, les infrastructures adaptées et la pédagogie adaptée.

L'identification du type de handicap permet de connaître le problème de l'enfant et ses difficultés. Il existe deux principales catégories de handicap : les handicaps dit de basse fréquence ou handicaps de faible incidence et les handicaps hautes fréquence ou handicaps de forte incidence. Chacune de ces catégories renferme plusieurs handicaps différents et chacun a ses spécificités comme l'affirme cet extrait : « les handicaps de basse fréquence sont ceux qui ne sont pas très souvent rencontrés en classe. Ce sont généralement des handicaps qui surviennent à la naissance ou suite à un accident, de mauvais soins de santé ou d'autres risques médicaux. Il s'agit des troubles de la vue, la cécité, la surdité, de l'autisme, du trouble du spectre de l'autisme, etc. Les handicaps de haute fréquence sont quant à eux des handicaps généralement rencontrés dans les salles de classes ordinaires. Ce groupe de handicap peut être décrit comme le handicap le moins visible. Ce sont les difficultés d'apprentissage, les troubles d'affectivité et du comportement, les déficiences intellectuelles légères ou modérées, les troubles de la communication (de l'expression et du langage), les troubles d'hyperactivité (trouble déficitaire de l'attention), les enfants de santé fragile et bien d'autres ». (PNEI, p.50). L'identification du type de handicap permet aussi aux enseignants d'élaborer des méthodes d'enseignement pour chaque élève.

Au-delà tout ce qui précède, il y'a aussi les infrastructures scolaires qui constituent un pan à ne pas négliger. L'environnement scolaire doit être construit de manière à répondre aux besoins de tout le monde. Au Cameroun tel n'est pas le cas car c'est ce que nous dit cet extrait « des aménagements, des adaptations, des innovations devront tenir compte de la diversité des cas des élèves à besoins spécifiques et dans l'esprit de (l'accessibilité universelle) dans la mesure où ils profiteront finalement à tous les usagers de l'école. Les aménagements physiques permettent d'améliorer l'accessibilité dans l'école, y compris vers et dans les toilettes. Il en est de même des infrastructures sportives, des espaces de jeux, des dispositifs d'accueil, des bibliothèques, des cantines scolaires, des infirmeries. Ils concerneront également les salles de classes, facilitant les déplacements des personnes à mobilité réduite : on pense ici aux rampes, aux corridors, aux tables-bancs, à la disposition des tableaux et à la luminosité des locaux ». (Politique nationale de l'éducation inclusive). Ces phrases témoignent à suffisance que les écoles primaires de notre pays même si elles sont dites inclusives, ne sont pas construites de manière à accueillir tous les élèves y compris ceux ayant des besoins spéciaux. Il est donc clair

que l'environnement scolaire camerounais a encore des manquements en ce qui concernent l'éducation des élèves ayant des besoins spéciaux. Le document de stratégie de l'éducation et de la formation soutient ce qui vient d'être dit dans ses axes stratégiques concernant l'accès et l'équité : « améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement primaire ». (p.55)

Pour qu'il y'ait véritablement éducation spécialisée, la formation des enseignants reste un élément tout aussi important. La formation des enseignants est un pan essentiel dans l'éducation en général, mais plus encore pour l'éducation des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux. Dans la mesure où le Cameroun a adopté l'éducation inclusive, il faudrait apporter des changements significatifs dans la formation des enseignants comme le soutient l'UNICEF (2014) « l'éducation inclusive signifie changer le système éducatif pour l'adapter à l'apprenant et non changer l'apprenant pour l'adapter au système éducatif, en ce sens que là où il y'a exclusion le problème se trouve dans le système et non chez les personnes ou leurs caractéristiques. À cet égard il y'a une nécessité de perception des personnes handicapées qui devrait être élaborée résolument dès le début de la formation des enseignants » (PNEI, p.52). Pendant cette formation, les élèves-maitres seront aussi formés en braille et en langue de signes et pour cela il faudra les ressources nécessaires : « les équipements en lien avec la langue de signes et du braille constitue des ressources majeures pour l'enseignement apprentissage dans les salles de classe inclusives » (PNEI, p.52). Il est judicieux pour l'État camerounais de former un nombre considérable d'enseignants qui seront capable d'enseigner les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux. Ceci est nécessaire dans la mesure où le regroupement des élèves avec ou sans handicap dans une salle de classe, sans avoir les connaissances et les compétences nécessaires est une tâche lourde et quasiment impossible à réaliser avec succès tel que l'affirme cette phrase « en l'absence desdits enseignants, il ne serait judicieux de réunir les enfants malentendants et malvoyants, avec leurs camarades dans la même classe sans ces aides supplémentaires ». (PNEI, p.52).



**Figure 1 : L'éducation inclusive vue comme un problème**

*Source : Reiser, R. (2018, p28)*

La figure ci-dessus met en relief tous les problèmes évoqués plus haut.

### 5.3. Interprétation

Cette étude s'est appuyée sur un ensemble de documents préétablis afin de ressortir les analyses faites au niveau du contenu descriptif et corrélationnel. Elle a mobilisé plusieurs documents. Il s'agissait de faire un examen analytique des différents indicateurs mobilisés à partir des hypothèses de recherche. Les résultats de cette recherche peuvent être interprétés ainsi qu'il suit.

#### ➤ La législation

Elle relève de la variable indépendante de la première hypothèse de recherche. Il s'agissait d'analyser son effet sur la prise en compte de l'éducation spécialisée. Certains éléments ont permis de faire une lecture causale entre les deux variables. C'est le cas des lois et d'autres textes qui régissent l'éducation des personnes handicapées au Cameroun. Il y'a bel et bien des textes législatifs qui régissent l'éducation des personnes handicapées dans notre pays. Mais alors, le seul bémol réside dans l'application de ceux-ci et des commodités qui vont avec.

## ➤ La planification de l'éducation

La planification de l'éducation correspond à la deuxième hypothèse de cette étude. Elle a été opérationnalisée à partir du facteur principal de la question secondaire de notre recherche, de la variable indépendante de l'hypothèse générale. Ce qui montre que la planification de l'éducation joue un rôle important dans la prise en compte de l'éducation spécialisée. Cette variable a été analysée à partir de trois indicateurs :

- les infrastructures adaptées

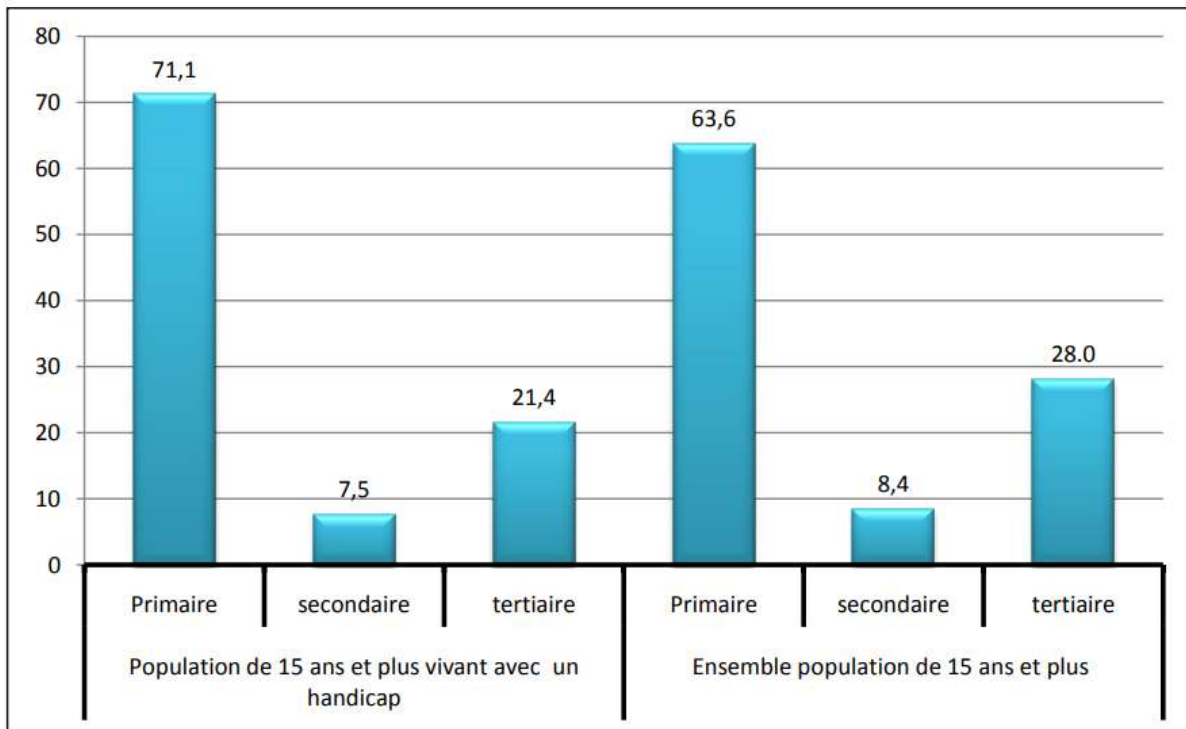
À travers, nos lectures et autres observations, nous avons pu constater que les infrastructures scolaires ne sont pas adaptées aux personnes handicapées. Elles n'ont pas été construites en tenant compte des personnes handicapées.

**Tableau 4 : Base légale règlement de la construction scolaire au primaire et au secondaire**

<b>Sécurité incendie</b>	<b>La directive AEAI de protection incendie s'applique</b>
Alarme bâtiment	AEAI doit comporter un système d'alarme, audible aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du bâtiment, à la fois pour l'évacuation incendie et éventuellement en cas de force majeure (cas de tireurs actifs « AMOK »). L'installation technique doit se situer dans le secrétariat de l'établissement et/ou dans la salle des maîtres. Les messages doivent pouvoir être configurées par l'utilisateur. Si plusieurs bâtiments scolaires ou sportifs sont présents sur un site, ils doivent être interconnectés.
Circulation, couloirs (AEAI)	La largeur des passages principaux, couloirs, escaliers et portes à l'intérieur du bâtiment est calculé selon la directive AEAI, en fonction du nombre de personnes par étage, ainsi que de la présence ou non de vestiaires. Lorsque les angles vifs et les éléments de construction saillants ne peuvent être évités à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments, ils sont abrasés ou protégés sur une hauteur de 2 mètres.
Escaliers (SIA 358 et SIA 500)	Les cages d'escalier sont à volées droites. Les escaliers sont pourvus d'une main courante des deux côtés. Les mains courantes ont une hauteur adaptée à la taille des enfants et doivent être pourvues d'un profil facile à saisir par les usagers. Il faut veiller de surcroît à ce qu'elles ne puissent être utilisées comme toboggans. La largeur et le nombre d'escaliers sont calculés selon la directive AEAI, en fonction du nombre de personnes par étage. ➤ Le nez des marches d'escaliers n'est jamais construit en saillie sur la contremarche et les évidements entre les marches sont interdits. ➤ Les escaliers qui font saillie et sous lesquels il est possible de s'engager depuis les côtés ou l'arrière doivent être isolés par des mesures constructives
Portes (SIA 343 et SIA 500)	Les portes fermant des locaux habités s'ouvrent en direction de la voie de fuite et doivent être ouvrables en tout temps sans moyens auxiliaires par des enfants. Elles ont une largeur de 100 cm et une hauteur de 205 cm au minimum

Garde-corps (SIA 358)	<p>Toute surface normalement praticable et présentant un risque de chute d'une hauteur supérieure à 100 cm doit être sécurisée par un élément de protection dont la hauteur minimale est de 100 cm dans tous les cas. Les éléments de construction escalada les situés devant un élément de protection et dont la hauteur au-dessus de la surface praticable principale est de moins de 65 cm sont considérés comme praticables. Dans ce cas, la hauteur de l'élément de protection se mesure à partir de la surface la plus haute. La hauteur normale d'un élément de protection est d'au moins 100 cm. Ces éléments ne doivent pas pouvoir être franchis ou escaladés. Pour des raisons d'utilisation (éviter le sentiment d'insécurité et le vertige), lorsque la hauteur de chute est importante, la hauteur des éléments de protection sera, en tous les cas, augmentée. Les ouvertures pratiquées dans ces éléments ont un diamètre inférieur à 10 cm, l'espace entre des traverses verticales d'un garde-corps est inférieur à 12 cm</p>
Locaux sanitaires (SIA 385/2)	<p>Situés à chaque étage, ils sont distincts pour les garçons et les filles. Selon projet, des sanitaires mixtes peuvent être acceptés. Au moins un WC par étage est accessible aux personnes à mobilité réduite ; celui-ci peut être partagé avec le personnel enseignant et administratif. D'autre part, ce WC peut être utilisé comme toilette inclusive, notamment lors d'une transition de genre d'un (e) élève. L'accès doit être assuré pour toutes ces personnes et la signalisation adaptée, cas échéant. Les appareils sanitaires sont adaptés à la taille des utilisateurs. Ils sont robustes, simples de fonctionnement et faciles d'entretien. Les dimensions et la manipulation sont adaptées à la taille des utilisateurs. La hauteur des lavabos ou des éviers est d'environ 70 cm. Les robinets sont placés à environ 85 cm de haut. Le nombre de WC est défini dans l'outil de planification des besoins et discuté avec les utilisateurs. Les nombres ci-dessous sont indicatifs. NOMBRE DE WC 1 WC pour 15 filles par étage 1 WC + 2 urinoirs pour 30 garçons par étage (Possibilité de remplacer 2 urinoirs par 1 WC) 1 WC personnel pour 10 membres ou 10 classes / par bâtiment 1 WC PMR par étage peut servir également de WC</p>

- L'identification du handicap chez chaque enfant doit être faite par des spécialistes de la santé. La connaissance du type de handicap de chaque enfant permet de savoir ce dont il a besoin et comment le gérer durant sa scolarisation. La disponibilité de ces éléments est très importante pour la scolarisation des personnes handicapées. C'est ce qui explique le fait que seulement 2% de cette population est scolarisée. Le graphique ci-dessous représente la proportion des élèves handicapés scolarisés.



**Figure 2 : Proportion des élèves scolarisés dans le primaire vivant avec un handicap**

*Source : RGPH*

Le pourcentage de tous les types de handicap réuni n'atteint pas 50%. Ceci révèle le problème de l'accessibilité des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux à l'école avec des commodités y afférent.

### ➤ La formation des enseignants

Elle correspond à la troisième hypothèse de recherche de notre étude. En guise de réponse provisoire à la question de recherche secondaire, cette thématique a été opérationnalisée comme variable indépendante d'où notre hypothèse de recherche. Il y a donc un lien entre la formation des enseignants et l'éducation spécialisée. Mais la formation des enseignants est restée la même car il n'y a pas de cours permettant aux enseignants formés de comprendre et de dispenser leurs enseignements aux enfants handicapés. C'est la raison pour laquelle ils ont des difficultés à gérer les personnes handicapées. Comme le soutient l'UNICEF (2014) « l'éducation inclusive signifie changer le système éducatif pour l'adapter à l'apprenant et non changer l'apprenant pour l'adapter au système éducatif, en ce sens qu'où il y'a exclusion le problème se trouve dans le système et non chez les personnes ou leurs caractéristiques. À cet égard, il y'a une nécessité de la perception des personnes handicapées qui devrait être résolument abordée dès la formation des enseignants. » (PNEI, p.58). Un bon nombre d'élèves

utilisent soit le braille soit la langue de signes pour communiquer et lorsqu'ils se trouvent face à un enseignant n'ayant pas eu des connaissances par rapport, ces enseignants ne les comprennent pas.

#### 5.4. Discussion

Bien que l'éducation spécialisée soit une problématique qui suscite davantage l'intérêt de la communauté des chercheurs dans les sciences de l'éducation. De nos lectures et analyses, il ressort que l'éducation spécialisée est présente dans notre pays mais elle fait face à de nombreuses limites. Tout d'abord le plan sectoriel de l'éducation n'apporte pas plus de détails en ce qui concerne l'éducation des EBES. Les conséquences directes de cette insuffisante prise en compte de l'éducation spécialisée est seulement 1031 enfants handicapés sont scolarisés au préscolaire privé et communautaire, 7654 élèves handicapés au primaire public et 2655 élèves au primaire privé et communautaire et la plupart de ceux-ci sont en zone urbaine comme le montre les tableaux ci-après.

**Tableau 5 : Effectif des élèves vivant avec un handicap dans le préscolaire privé et communautaire selon le sous ordre et le sexe**

	LAIC		CATHOLIQUE		PROTESTANT		ISLAMIQUE		Ensemble
	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES	
CAMEROUN	1 136	1 220	221	266	233	273	44	46	3 439
ADAMAOUA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CENTRE	351	373	57	44	57	52	5	3	942
EST	72	56	9	4	0	1	37	40	219
EXTRÊME-NORD	239	300	2	4	0	0	0	0	545
LITTORAL	255	235	27	24	51	62	0	0	654
NORD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NORD-OUEST	89	91	102	152	89	108	2	3	636
OUEST	57	66	22	35	10	20	0	0	210
SUD	14	21	2	3	0	0	0	0	40
SUD-OUEST	59	78	0	0	26	30	0	0	193

Source : Annuaire statistique

**Tableau 6 : Effectif des élèves vivant avec un handicap par région selon le sexe et le type de handicap dans le primaire public**

	PUBLIC						Total
	Handicapé visuel		Handicapé auditif		Handicapé moteur		
	GARCONS	FILLES	GARCONS	FILLES	GARCONS	FILLES	
CAMEROUN	1 887	1 493	1 005	766	1 459	1 044	7 654
ADAMAOUA	551	365	115	88	145	78	1 342
CENTRE	239	194	153	120	183	123	1 012
EST	204	164	136	102	133	83	822
EXTRÊME-NORD	201	160	183	120	335	265	1 264
LITTORAL	62	55	44	27	57	33	278
NORD	227	221	155	113	308	225	1 249
NORD-OUEST	171	132	67	46	87	65	568
OUEST	103	82	35	32	96	80	428
SUD	105	96	82	67	69	51	470
SUD-OUEST	24	24	35	51	46	41	221

Source : Annuaire statistique

**Tableau 7 : Effectif des élèves vivant avec un handicap par région selon le sexe et le type de handicap dans le primaire privé et communautaire**

	PRIVÉ						ECOLE DES PARENTS OU COMMUNAUTAIRE						TOTAL
	Handicapé visuel		Handicapé auditif		Handicapé moteur		Handicapé visuel		Handicapé auditif		Handicapé moteur		
	GARCONS	FILLES	GARCONS	FILLES	GARCONS	FILLES	GARCONS	FILLES	GARCONS	FILLES	GARCONS	FILLES	
CAMEROUN	597	563	407	367	386	279	9	7	9	7	14	10	2 655
ADAMAOUA	21	8	5	6	35	9	3	4	1	0	0	0	92
CENTRE	153	146	29	40	138	93	0	0	0	0	0	0	599
EST	41	43	71	58	19	16	0	0	0	0	0	0	248
EXTRÊME-NORD	30	18	30	34	7	3	5	2	8	7	6	1	151
LITTORAL	180	174	110	110	75	66	0	0	0	0	0	0	715
NORD	2	2	20	11	6	9	0	1	0	0	7	8	66
NORD-OUEST	34	16	21	15	33	36	0	0	0	0	0	0	155
OUEST	35	48	32	28	46	32	1	0	0	0	1	0	223
SUD	35	38	35	18	6	4	0	0	0	0	0	0	136
SUD-OUEST	66	70	54	47	21	11	0	0	0	0	0	1	270

Source : Annuaire statistique

Dans un second temps la grande majorité des enfants en situation de handicap au Cameroun n'ont pas accès l'éducation à cause du manque de moyens financiers, d'infrastructures inadaptées et des croyances aux préjugés. Ce sont ces limites qui réduisent les chances d'accès à l'école de beaucoup de personnes en situation de handicap. Le biais qui émerge de cette étude est un biais de sélection car nous n'avons pris en compte tous les élèves du primaire, seuls les élèves handicapés constituaient notre cible. Cristophe Sagnol (2010) pense que « la connaissance des besoins généraux des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers permet d'identifier en termes d'animation pédagogique. Cependant, l'identification des adaptations efficaces en termes de contenus didactique requiert une analyse des problématiques fondamentales des tâches à travers le filtre des besoins éducatifs particuliers identifié chez l'élève. L'exploitation des points d'appuis par des aménagements pédagogiques didactiques permet non seulement de faire entrer l'élève dans la recherche d'une solution mais aussi d'enclencher des modifications dans des conceptions de l'élève et observé des progrès significatifs ».

La théorie rationaliste répond à la congruence de l'hypothèse formulée dans cette étude étant donné qu'elle se construit sur une vision de l'homme capable d'anticiper l'avenir et transformer le monde selon ses objectifs. Elle met également en avant la planification. Pour une scolarisation réussie des EBEP, il faudrait donc une planification minutieuse de tout c'est-à-dire allant de la construction des bâtiments jusqu'aux méthodes d'évaluation des élèves tout en garantissant leur sécurité. Ce qui veut dire l'amélioration de l'accès à un grand nombre d'enfants handicapés à l'éducation devrait commencer par la vulgarisation et l'application des textes et lois qui régissent l'éducation des personnes en situation de handicap. La théorie de l'incrémentalisme met en exergue les modes de décisions politiques qui déterminent une action collective institutionnalisée, et donc forcément complexe. Cette théorie va dans la même lancée que celle mentionnée plus haut. Ceci dans la mesure où elle est centrée sur les décisions politiques. Les lois et autres textes en rapport avec la scolarisation des personnes en situation de handicap constituent ces décisions. C'est la raison pour laquelle elles devraient être implémentées en tout temps et en tout lieu. La théorie de l'empreinte stipule que la qualité de ce qui est transmis et mémorisé par l'apprenant du discours transmis. Dans notre pays on a très peu d'enseignants formés pour enseigner les EBES. Il faudrait donc que notre pays forme un nombre conséquent d'enseignants capables de répondre aux besoins des EBEP tout en les éduquant. La théorie du comportement planifié suggère que les normes, les attitudes et le comportement perçu sont autant de facteurs qui contribuent à la probabilité d'adopter ou non

un comportement. Ici, le comportement renvoie à la décision. Les administrateurs devraient appliquer les décisions telles qu'elles sont.

De notre analyse il ressort que l'éducation spécialisée est présente au Cameroun mais elle est confrontée à de nombreuses insuffisances. Ces insuffisances sont visibles à trois niveaux : l'implémentation des lois, la planification de l'éducation et la formation des enseignants.

Michel Chauvière & Eric plaisance (2010) pensent que l'actuel champs français de l'éducation correspond à une voie médiane entre le tout « inclusif » à l'italienne et la forte spécialisation institutionnelle que l'on rencontre encore dans plusieurs pays européens (länder allemands, pays bas, Belgique...). Sa définition requiert une approche plus large que le champs du handicap de l'enfant et de l'adolescent a strictement parlé, si l'on entend par là conformément au langage courant, diverse perturbations identifiables en fonction des déficiences caractérisées : physiques, sensorielles, motrices et mentales, et même par une suite controversée, certaines « déficiences sociales ». En d'autres termes, dans ce cadre, l'éducation spécialisée vise tout un ensemble de « difficultés de l'enfant » au contour flou et aux dénominations qui ont variées dans le temps. (p.27-55). Smithers (2021) partage la même idée tout en ajoutant des éléments lorsqu'il dit : le modèle de service de soutien aux élèves repose sur les principes du travail collaboratif et du partage des responsabilités pour améliorer la réussite des élèves. Les membres de l'équipe de soutien aux élèves travaillent en partenariat avec l'enseignant ressource et/ou l'enseignant titulaire. L'équipe coordonne ses efforts, ses compétences et ses expertises pour accompagner, identifier, planifier et dispenser l'enseignement aux élèves ayant des besoins d'apprentissage variés. Si nécessaire des services communautaires extérieurs peuvent être sollicités. L'enseignement différencié est une approche de réflexion et de planification visant à soutenir des apprenants diversifiés. Il façonne le contenu, le processus, le produit et l'environnement d'apprentissage en fonction des besoins des apprenants. Une différenciation prend en compte les différences de préparation, de profil d'apprentissage et d'intérêt des élèves. Elles s'appuient sur un large éventail de stratégies pédagogiques et de gestion. Pauline Davis et all (2003) quant à eux parlent de quelques approches et stratégies prometteuses. Ce sont :

- identification et intervention précoce : une intervention précoce est essentielle à la mise en œuvre de stratégies pédagogiques efficaces pour les élèves atteint de troubles du spectre autistique et les enfants présentant des troubles du langage ;

- implication des parents et des familles dans un partenariat collaboratif. Voir par exemple les travaux de Schields (2001) concernant les enfants atteints de troubles du spectre autistique et le compte rendu du programme Hamen pour ces enfants ;
- travail collaboratif avec d'autres organismes dans le cadre d'une approche centrée sur l'enfant. Ceci est particulièrement important car les services de soutien peuvent avoir une approche différente quant à la forme et à l'objectif de l'intervention envisagée.
- approches pédagogiques qui adoptent des stratégies de renforcement (visuel) supplémentaires pour compléter l'instruction verbale et être menées en collaboration avec des pairs au développement normal ;
- mettre l'accent sur l'enseignement du langage et des processus cognitifs, ainsi que sur les stratégies nécessaires à une généralisation efficace grâce à différents niveaux de structures adaptées aux besoins de l'enfant.

Au-delà de ces conclusions générales, il y'a certains avantages à considérer séparément les approches d'enseignement de trois sous-groupes identifier dans ce volet, car il existe des preuves suggérant que les besoins des enfants de ces groupes seront probablement mieux satisfaits par des moyens différents. Certaines de ces approches et stratégies d'enseignement prometteuses pour chacun de ces trois groupes sont fournies ci-dessous. Phase d'éducation. Les premières années. Une grande partie de la recherche se concentre sur la manière de surmonter les différents obstacles qui peuvent empêcher les jeunes enfants de participer aux expériences d'apprentissage essentielles que sont le jeu, les interactions sociales et l'exploitation de l'environnement. Les programmes à grande échelle visant à réduire l'exclusion sociale, à améliorer la parentalité et l'éducation des jeunes sont clairement pertinents à cet égard. Les recherches suggérant que l'intervention précoce doit être intégrée au quotidien en tenant compte de l'enfant dans sa famille et son contexte culturel plus large, et adaptées aux différences individuelles et aux besoins éducatifs. Les liens entre la maison et l'école pour renforcer le développement précoce de l'alphabétisation sont particulièrement importants, et il est considéré comme essentiel de lier l'identification précoce à l'intervention et au soutien. Certains de ces programmes d'intervention précoces ciblés à petite échelle ont montré des résultats prometteurs par exemple l'apprentissage de la lecture à vue pour les jeunes enfants atteints du syndrome de down, bien que des recherches supplémentaires sur le développement de la compréhension de la lecture chez ces enfants soient nécessaires. (p.30-37).

Garry Homby et James M. Kaufman (2021) partagent cet avis lorsqu'ils disent que les stratégies et les approches clés de l'éducation spécialisée doivent coexister avec celles de

l'éducation inclusive afin d'offrir une éducation efficace à tous les jeunes ayant les besoins éducatifs particuliers et handicap. Ils utilisent le terme « éducation spécialisée et inclusive » car ils pensent que l'éducation des élèves handicapés doit être inclusive tout en maintenant la pertinence de l'éducation comme priorité et en respectant le principe d'individualisation des décisions éducatives. Compte tenu de ces exigences, l'éducation spécialisée est un élément indispensable de l'éducation inclusive. Pour de nombreuses personnes handicapées et peut être la plupart d'entre elles, un enseignement adapté et spécialisé dans l'enseignement général est possible. Pour d'autre, ce n'est pas le cas. Pour eux, une solution consiste à mettre en place un modèle d'éducation spécialisée inclusif combinant les éléments clés de l'éducation spécialisée et ceux de l'éducation inclusive. Par conséquent ils ont estimé que l'éducation spécialisée doit continuer à être développée par le biais d'un développement et d'une évolution continue des interventions et être diffusée aussi largement que possible par l'éducation et la formation des enseignants et d'autres professionnels qui travaillent avec les jeunes ayant les besoins éducatifs spéciaux et handicaps et rigoureusement dans les écoles à tous les niveaux du système éducatif. (p.362).

#### **5.4. Suggestions**

La scolarisation des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux (EBES) dans notre pays nécessite un ensemble de prérequis bien planifiés. Ces prérequis se déclinent en plusieurs points et niveaux :

##### **Le niveau macro**

- multiplier les campagnes de sensibilisation dans tout le pays

Ces campagnes permettent de faire comprendre aux parents et autres que quel que soit l'état de leurs enfants, ils ont droit à l'éducation comme celle faite le 8 mai 2024 par le MINAS sous le nom « We ring the Bell » ou « Tirer la sonnette d'alarme » sous le thème « éducation inclusive : jeux et apprentissages ».

- établir un diagnostic aux enfants handicapés qui arrivent à l'école pour la première fois

Lorsque qu'un handicap est suspecté chez un enfant, il est primordial de se tourner vers les professionnels de la santé, tels que des pédiatres, neuropédiatres, psychologues ou orthophonistes qui peuvent procéder à une évaluation approfondie. Ces spécialistes utilisent une variété de tests et d'observations cliniques pour poser un diagnostic ;

- établir une communication entre parents et professionnels

Les parents doivent maintenir une communication ouverte avec les professionnels de la santé et de l'éducation qui suivent leurs enfants. Cela comprend la participation aux réunions de suivi, le partage d'observations concernant leurs enfants à la maison et l'expression de leurs préoccupations ou questions. Une bonne communication permet de mieux coordonner les soins et les interventions nécessaires au bien-être de l'enfant.

- multiplier les interventions précoces et la rééducation lorsqu'un handicap a été identifié ; par ailleurs, élaborer un plan d'intervention reste une étape critique

Ces interventions peuvent inclure la rééducation motrice, l'orthophonie, la psychomotricité et d'autres thérapies spécialisées en fonction des besoins de l'enfant. La rééducation vise à améliorer les capacités de l'enfant et à favoriser son autonomie tout en prenant en compte ses limites. Des professionnels comme les ergothérapeutes et autres peuvent également être impliqués pour aider à adapter l'environnement de l'enfant, que ce soit à la maison ou à l'école pour qu'il puisse participer au maximum à la vie quotidienne ;

#### Le niveau méso

- multiplier les centres ou écoles pour les EBES ;
- former un grand nombre d'enseignants à l'utilisation de la langue des signes française (LSF) et du braille (lecture et écriture) ;
- créer un environnement scolaire accessible à tous et la disponibilité du matériel didactique adapté aux apprenants.

#### Le niveau micro

L'environnement scolaire doit être construit de manière à faciliter l'accès des élèves handicapés aux salles de classe, aires de jeux, toilettes, bâtiments administratifs, etc. Le gouvernement devrait adopter une politique visant à rendre disponible et accessible les fournitures scolaires tels que les tablettes brailles, les poinçons, papiers canson, ordinateurs, magnétophones, microphones, etc. ;

- créer un parcours scolaire échelonné pour l'enfant (élève) : école spécialisée à école inclusive
- créer une pédagogie adaptée à chaque type de handicap ;

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Rendu au terme de cette recherche qui s'intitule : orientation stratégique et prise en compte de l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation au Cameroun, nous pouvons dresser un bilan significatif des avancées réalisées. Notre démarche scientifique avait comme objectif principal, amener les acteurs de l'éducation au Cameroun à trouver des solutions à l'insuffisante prise en compte de l'éducation spécialisée. Nous avons commencé notre travail en posant le problème de l'insuffisante prise en compte de l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation au Cameroun. Pour aborder cette problématique, nous nous sommes appuyés sur un rappel des approches théoriques pertinentes telles que la théorie de l'incrémentalisme, la théorie de la rationalité, la théorie de l'empreinte et la théorie du comportement planifié. La revue de littérature nous a permis de faire une synthèse des connaissances existantes, d'identifier les stratégies les plus courantes et de mettre en exergue les limites des études précédentes notamment en terme de planification de l'éducation des élèves ayant les besoins spéciaux et leurs évaluations. Les résultats de notre étude présentés et analysés dans le chapitre précédent démontrent que l'orientation stratégique a un effet sur la prise en compte de l'éducation spécialisée. Cet effet réside dans le fait que c'est l'application des éléments de l'orientation stratégique qui permettront la prise en compte de l'éducation spécialisée. Il en ressort donc que 90% des personnes handicapées au Cameroun sont sous scolarisées alors qu'elles représentent 15% de la population entière du pays. Tout ceci constitue autant de défis à relever. Ces défis ont trait à la pauvreté, à l'insuffisance d'infrastructures scolaires adaptées, à l'ignorance des familles, à la marginalisation, entre autres. Au terme de notre étude, nous disons que le plan sectoriel a dédié un axe stratégique à l'éducation spécialisée. Il est intitulé « développer un programme en faveur de l'éducation inclusive ». Selon le document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation, cette stratégie renferme l'éducation inclusive et l'éducation spécialisée. Bien que le document fasse allusion à l'éducation spécialisée, il n'y a pas les lois qui l'encadrent. Il explicite la planification de l'éducation et la formation des enseignants. À travers cette étude, nous avons relevé l'importance de ce sujet dans les sciences de l'éducation. Au cours de cette analyse, nous avons compris les raisons qui se cachent derrière l'insuffisante prise en compte de l'éducation spécialisée. C'est la raison pour laquelle nous avons eu recours à la méthode qualitative. La triangulation a été choisie comme outils/technique d'analyse des données. Elle nous a permis de voir que des efforts sont faits en faveur de la scolarisation des EBES malgré le fait que beaucoup n'ont pas toujours accès à l'école. Les perspectives ouvertes par notre travail sont sur

plusieurs plans. Sur le plan administratif, des modules en rapport avec la langue des signes et le braille doivent être insérés dans la formation des enseignants. Sur le plan social, la société doit apprendre à considérer les personnes handicapées comme des êtres humains à part entier.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Accompagnement social et éducatif spécialisé

Alshour, S & all. (2023). Digital strategic orientation and firm's performance: the moderating effect of environmental uncertainty. *Journal of management study*, 28(2)

Ambumulire, N & Patricia, B.K. (2008). Malawi's special need education (SNE): perspectives and comparisons of practice and progress. *Journal research in special education needs*, 8(3), 153-160

Annuaire statistique 2021-2022 du ministère de l'éducation de base

Antonio, A-S & Sanchez, M. (2005). *Strategic orientation, management characteristics and performance: a study of Spanish SMEs* *Journal of Small Business Management*, vol43, n°3, 287-308. <https://onlinelibrary>

Anupom, S. (2019). *Planning: function of management*. <https://www.academia.edu>.

Beaudoin & Nadeau, M-F. (2023). *Quelle est la perception des élèves présentant les difficultés comportementales quant aux conditions qui influencent leur scolarisation en classe ordinaire ?* 22(1)

Billy, E.G. (2019). *Definition, meaning & characteristics of planning*

Bourguignon, S. (1986). La différence et l'éducation spécialisée : de l'exclusion à l'intégration. *Raison présente*, (n°79). <https://www.persée.fr>

Briswalter, M & Mehlinger, M. (2006). *Les théories de l'apprentissage*, UL-DACIP. <https://sup.univ-lorraine.fr>

Bryan, G.C & all. (2009). Determining evidence-base practices in special education. *Council for exceptional children*, 75(3), 365-383

Bulletin de l'information statistique et sociale (2021)

Caroline, T. (2014). L'éducation spécialisée pour les enfants et adolescents atteints de troubles mentaux et troubles du comportement : exemple des aubrys, centre médico-pédagogique de 1953 aux années 1980. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr>

Célia, A & Boulé, C (2006). *Polyhandicap et éducation spécialisée : quelle est la fonction de l'éducateur ?* *Ssonar.ch* » rerodoc

- Chatelanat, G, Pilgrins, G. (2003). *Education et enseignements spécialisés : un champ fragmenté en sciences de l'éducation ? Raison éducative*
- Chemloul & Bouaziz. (2020). *Scolarisation et apprentissage chez les enfants autistes*.<https://dspace.ummtto.dz>
- Christian & Joëlle-B. (2007). *Analyse componentielle et classification des actes : model formel et exemple d'application pratique dans le domaine de l'éducation spécialisée*. Hal. Science » document
- Christophe, S. (2022). *Besoins éducatif particuliers et résolution des problèmes en mathématiques*. Institut national supérieur de professorat de l'éducation.<https://dumas.ccsd.cnrs.fr>
- Constantin & Sierre. (2019). *Transition de l'enseignement primaire spécialisé vers l'enseignement ordinaire au cycle d'orientation*.<https://sonar.ch>
- Creswell.(1994).Pourquoi avons-nous besoin de la rcherche qualitative dans les études de gestion,vol 25 cité par Evelyn,L & al(2021),n°2,p.1-2,<https://doi.org/10.1590/1982-7849 rac 2021202297.en>
- Daniel, M. (2012). *Planification (stratégique et organisationnelle)*. Encyclopédie de l'administration publique.<https://dictionnaire.enap.ca>
- Delorme & Carolie. (2023). Diversité et singularité des conditions de formation à l'enseignement spécialisée lors des stages : une confrontation à la condition de travail effectives. *Schweizerische zeitschrift für bildungswissenschaften*, 45(3), 335-345
- Depeltreau.(2000).La demarche d'une recherche en science humaines.Collection méthode de recherché en sciences humaines,p.432
- Declaration inchéon et cadre auction pour la muse en oeuvre de l'objectif de Developpement durable n°4
- Divaya,S.(2023).*What is a research methodology?Definition,type and exemples*.Research-focused resources on academic writing,English grammar,and more.
- Document stratégique du secteur de l'éducation et de la formation
- Emad, A & al. (2019). *A model of Relationship between strategic orientation and product innovaton Under the mediating effect of Customer knowledge management*, 12(3)

- European agency for development in special needs education. (2003). *Les besoins éducatifs particuliers en Europe*. <https://www.european-agency.ORG>
- Fabienne & al. (2016). *Etre un élève à besoins éducatifs particuliers*. Académie générale. <https://lyon8-2.circo.ac-lyon.fr>
- Fabrice, E. (1993).
- Fink(2019).Revue de littérature-introduction aux methodes de recherches,p.15
- Garry Homby & James M. Kauffman. (2021). *Special and inclusive education: perspectives, challenges and prospects*. Education sciences
- Gatignon, H & Xuerb, J.M. (1997). Strategic orientation of the firm and new product performance. *Economic journal of marketing research*
- Geffroy. (2015). *Education des sourds et la formation des pédagogues sourds*
- Godfrey, M (2020). Strategic orientation and organizational review. *International journal of human resource and business administration*, 3(8), 133-142
- Government of western australia. (2011). *How to read Legislation,a beginner's guide*.<https://www.legislation.wa.gov.au>
- Grawitz.(2001).Introduction à la problématique,université de saint Boniface,p.398
- Guifang, S & al. (2021). *Strategic orientation, service innovation capability and financial performance among chinese service-oriented SMEs*. International conference on business and technology, P725-735
- Guide methodologies des memories et thèses de la faculté des sciences de l'éducation
- Hadeep, C & Dangwal, R.C (2017). Marketing orientation, strategic orientation and their synergistic impact on business performance: a case of SMEs in emerging context (India). *Journal of research in marketing and entrepreneurship*, 18(1), 27-52
- Hannah & al. (2017). *Teacher training and development*
- Hans, J & al. (2013). *School-based in-service teacher training in Monténégro: a handbook for Policy makers and practitioners*. European training fundation
- Isabelle, N. (2019). Signaler un élève pour répondre à ses besoins particuliers ou soulager le système. *McGill Journal of education*, 54(2)

<https://www.scrib.fr/méthodologie/guide-dentretien/>

Isola, R. (2019). Concept of teaching. *International journal of education*, vol7, n°2

Jacques, F. (2012). *Les contributions de la pédagogie comportementale à l'éducation spécialisée*.<https://www.erudit.org>

Jaeger, M (2014). L'éducation spécialisée aujourd'hui : tension entre expertise et implication personnelle. *Diversité*, (n°117)

Jame & Sami, Y. (2014). *Challenges of providing special education to children with disabilities: view of teachers and education official*.<https://www.diva-portal.org>

Jahnukanien, M. (2011). Different strategies, different outcomes? The history and trends of the inclusive and special education in Alberta (Canada) and in Finland. *Scandinavian Journal of Educational Research* <http://www.tandfonline.com/loi/csaj20>

Jelena & al. (2016). Strategic orientation of SMEs: *empirical research*, 81(26)

Kamuzinzi, M & al. (2009). Modèle d'analyse des conceptions et des pratiques de planification. *Revue française de gestion*, 195, 55-83

Kavita & Shivani Monga. (2021). Enhancing the teaching style for deaf and dumb students using E-Learning. *GC Journal*, 44(1)

La convention relative aux personnes handicapées. (2006)

La déclaration de Salamanque. (1994)

La déclaration des droits de l'homme de 1948

La loi de l'orientation de l'éducation de 1998

La loi de l'orientation du 4 avril 1998

La loi N°2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées

La loi N°2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapé

La santé en France. (1994). *Plan et planification : définition et histoire*

Le bulletin d'information statistique du ministère des affaires sociales

- Le capitaine, J-Y. (2009). Développement humain, handicap et changement social : des inégalités dans l'éducation des jeunes sourds. *Expérience de la surdité : reconnaissance culturelle et soutien à la participation sociale*, 18(2)
- Le décret N°2018/6233/PM du 26 juillet 2018 fixant les modalités d'application de la loi du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées
- Le document de stratégie de l'éducation et la formation (2013-2020)
- Lufinia. (2023). Strategic market orientation and creation of cultural entrepreneurship: case study of chinese entrepreneurs. *Journal of management and business review*, 20(3), 606-621
- Luminata. (2016). The consequences of strategic orientation of the firm on business performance. *Management & marketing*, vol 14, n°2
- Magali, B-G & Catherine-P. (2015). *Le point de vue des mères sur l'expérience d'intégration scolaire de leurs enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme : rôle des services et de l'environnement scolaire*, 41(3)
- Marion. Students with disabilities & the general education curriculum. <https://www.govinfo.gov>
- Marine,B & Mathilde,M.(2022).*Theories de l'apprentissage*,sup.univ-lorraine.fr/dacip-contact0 univ-lorraine.fr
- Mayer & al.(2000)"cite par"Honorine,PS.(2020).*Struturation,triangulation et catégorisation des données collectées.Stratégies d'analyse des informations collectées*
- Meji, P. (2018). *Collaboration entre techniciens en éducation spécialisée et enseignants : étude de cas multiple en contexte d'intégration d'élève identifiés en difficulté d'adaptation en classe ordinaire au primaire*.archipel.uqam.ca »...
- Michel Chauvière & Eric Plaisance. (2010). *L'éducation spécialisée contre l'éducation scolaire ? Entre dynamique formelle et enjeu cognitifs*, 27-55
- Michel, T (1982). Travail social : dialectique équipement-personnels. *Revue internationale d'action communautaire*, 47(7)
- Mireille, C-A. (2006). Les stratégies de développement durable des entreprises. *Revue des sciences économiques et sociales*, 144, 32-39

- Muji, H &Universari (). *The development of strategic orientation in business research.*<https://repository.usm.ac.id>
- N'da,P.(2002).Population de l'étude « cité par »le rôle du transfert d'argent dans la croissance économique du Rwanda cas de western union à la banque populaire du Rwanda,s.a la branche kibungo(2006-2008) de Christine,W,p.65
- Nkongolo-bakenda, J-M & al. (2022). Association entre la manifestation de la vision stratégique des propriétaires dirigeants des PME et la performance de leurs entreprises. *Revue internationale*, 7, [www.semanticscholar.org](http://www.semanticscholar.org) »paper
- O'Neill, G.P. (1986). Teacher education or teacher training : which is it ? *MC journal of education*, 21(3)
- O'donnel, K. (2021). *Unit II Planning*
- Ogu, O & al. (2019). Effect of strategic orientation on performance of selected manufacturing firm in Enugu state, Nigeria. *International journal of Advanced research in management and social sciences*, 8(9)
- Ouellet, S & Caya, I, I. (2013). La pédagogie créative au service des élèves polyhandicapés : résultat d'une recherche action. *Revue francophone*, 24, 5-11
- Paige, C.P. & Daniel, P.H. (2014). *What is special education instruction?*
- Pamela Luft. (2016). What is different about deaf education, the affects of child and family factors on educational services. *The journal of special education*
- Pauline Davis & all, (2003). Teaching stratégies and approches for pupil with special educational needs: A scoping study
- Pleshko, L & Inge, N. (2008). *Strategic orientation, organizational structure and associated effect in industrial firms.*, 7, [www.researchgate.net](http://www.researchgate.net) »publication
- Politique nationale de l'éducation inclusive
- Popper. (1997).Construction d'un problème dans l'apprentissage de la recherche en travail social, pp.55-66
- Prodromos, D & al. (2011). *Aligning IT, strategic orientation and organizational structure*

- Ramdane, M. (2013). *Orientations stratégiques : concept et mise en œuvre*.<https://www.afdb.org>
- Rapport de l'oms(2011)
- Reiser,R.(2018).*L'éducation inclusive vue comme un problème*,p.28
- Ruoyu, L. (2022). *Strategic orientation, business model innovation and corporate performance-evidence from construction industry*. *Frontiers in psychology*
- Samuel SM, C & Joseph (2008). *The impact of strategic orientation on business performance: a case study on an international organisation*
- Sandrine, B. (2018). Formation initiale des enseignants : comment les enseignants définissent-ils la théorie ? *Revue FPEQ, 18*, 159-173
- Seguin &Kephart (1971). *Développement de programme d'éducation spéciale par le biais d'approches psychologiques*
- Sharon Vaughn & Sylvia Liman-Thompson. (2003). *What is special about special education for students with learning disabilities. The journal of special education, 37(3)*, 140-147
- Sheikh Al Khalifa, B, Z, N (2006). *General rules for special education programs and services (public &private schools)*, (n°29)
- Siegel & all. *Review of special education in British Columbia*
- Sightsavers.(2018).*Recueil de textes juridiques relatifs à la promotion et la protection des droits des personnes handicapées aux Cameroun*. Centre pour les droits de l'homme et la démocratie enAfrique
- Silvie,C & Florence ,L.(2015).*Les progress en comprehension de recits chez les élèves présentant des troubles du Developpement intellectuel*.*Recherches en education*,n°23
- Slimane,H & Aude,D. (1998). Transitions internes et transitions externes dans les PME françaises : existe-t-il de différence de changement stratégique et d'orientation stratégique ? *Revue internationale PME, 11(4)*
- Smith, E & Peter, R. (2015). *Legal Framework: navigating the Laws and contacts governing extractive industries*.<https://www.studocu.com>
- Smithers. (2021). *Special education policies and procedures Policy-st Joseph's*

Société canadienne de l'ouïe. (2015). *Accessibilité à la salle de classe pour les élèves sourds ou malentendants*.<https://www.chs.ca>

State department of education champion excellence. (2023). *Special education*.  
[sde.ok.gov »special-education](https://sde.ok.gov/special-education)

Stratégie continentale pour l'éducation en Afrique 2026-2035: un cadre d'action

Subodh, A. (2019). *Legislation as a source of Law*.<https://www.scribd.com>

Sylviane, F & al. (2015). *Handicap et apprentissage scolaires : conditions et contextes. Vers l'accessibilité aux savoirs des élèves en situation de handicap*, (n°23). *Journals*.  
[opendition.org](https://opendition.org) »ree

Tahani, D & al. (2020). *Organizational culture as a driver towards defining strategic orientation: European excellence 2020 model as a moderating variable*. *Journal of system and management sciences*, 13(2), 134-155

Texas education agency. (2018). *Special education strategic plan*

Thomas, B. (2010). *Incrémentalisme et soutenabilité à long terme des finances publiques des finances publiques la mémoire longue des recettes et dépenses publiques dans les pays du G7, 1960-2000*

[-uis.unesco.org](https://uis.unesco.org)

Van.D.M&Van.T. (2012). *Strategic orientation and innovation performance at dutch manufacturing SMEs : the overrated role of market orientation and entrepreneurial orientation*.[UT.essay.utwente.nl](https://www.utwente.nl) »Master\_Th

Wambui Mwaura. A. (2018). *Strategic orientation and performance of medium manufacturing firm in Kenya* ([journal.ijournals.org](https://www.ijournals.org) »article

Wan Mohd. N.B & Wan Mohd. N. *The Relationship between strategic orientation and firm performance: evidence from small and medium enterprises in Malaysia*.[vuir.vu.edu](https://www.vu.edu) »...

Worbuchen, A & all. (2020). *Strategic orientation and organizational Health of manufacturing company rivers state*. *International journal of economics, business and management studies*, 7(2)

[WWW.britanica.com](https://www.britanica.com)

WWW.dictionnaire-juridique.com

WWW.educspe.com

WWW.larousse.fr

WWW.linternaute.fr

WWW.studymaster.fr

WWW.toupie.org

WWW.unicef.org

Xiaoayan,Q & Lijuan X. (2023). *The contingency Relationship between Strategic Orientation and competitive advantage:The influence of environment uncertainty.Advanced in Social Science Education and Humane Research*,vol505

Zebrum, A. (2017). Formation des enseignants et recherche en didactique des sciences. *European journal of education studies*, 3(9)

Zheng Zhou, K & Bengxin Li, C. (2007). How does strategic orientation matter in chinese firms ? *Media Asia Pacific J. Manage*, 24, 447-466

## ANNEXES

### Annexe 1 : Questionnaire de recherche

UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
\*\*\*\*\*  
FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION  
\*\*\*\*\*  
CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION  
DOCTORALE EN SCIENCES DE L'EDUCATION  
ET INGENIRIE EDUCATIVE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
\*\*\*\*\*  
FACULTY OF SCIENCES OF  
EDUCATION  
\*\*\*\*\*  
DOCTORAL RESEARCH AND TRAINING  
SCHOOL IN EDUCATION AND EDUCATIONAL  
ENGINEERING

### QUESTIONNAIRE

Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin d'étude dont le thème est orientation stratégique et prise en compte de l'éducation spécialisée dans le plan sectoriel de l'éducation au Cameroun, nous vous soumettons ce questionnaire afin de recueillir quelques informations. Nous vous assurons l'anonymat de vos réponses. Merci de votre collaboration.

#### I. IDENTIFICATION DU PARTICIPANT

1. Nom et prénom

2. Age

3. Sexe

A. Masculin

B. Féminin

4. Statut matrimonial

A. Célibataire

B. marié(e)

C. divorcé(e)

Veuf (Ve)

#### II. DE L'ORIENTATION STRATEGIQUE

1) Connaissez-vous les lois qui régissent l'éducation spécialisée ?

A. Oui

B. Non

2) Si oui pouvez-vous en nommer quelques-unes ?

3) Savez-vous s'il existe des règlements qui structurent l'éducation spécialisée au Cameroun ?

A. Oui

B. Non

4) Citez-en quelques-uns.

5) Y'a-t-il des contrats signés entre vos structures éducatives et l'Etat ?

6) Si oui sur quels plans sont-ils ?

7) Combien de mentorats sont-ils réalisés ?

8) Y'a-t-il eu des modules spécifiques aux élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux lors de votre formation ?

A. Oui

B. Non

9) Quels sont les critères d'évaluation des enseignants recrutés pour enseigner les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ?

10) Combien de stage d'observation effectuent les futurs enseignants ?

11) Existent-ils des voies d'accès dans les écoles adaptées à tous les usagers ?

A. Oui

B. Non

12) Existent-ils des voies d'accès pour les élèves aux les salles de classes ?

A. Oui

B. Non

13) Si non, comment font-ils pour y accéder ?

14) Existent-il des voies d'accès aux et dans les blocs administratifs adaptées aux élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux ?

A. Oui

B. Non

15) La largeur des salles est-elle respectée ?

A. Oui

B. Non

16) Les portes sont-elles facilement identifiables ?

A. Oui

B. Non

17) Les toilettes sont-elles facilement identifiables et accessibles ?

A. Oui

B. Non

### **III. DE L'EDUCATION SPECIALISEE**

18) Quel est le taux de réussite au programme d'étude ?

19) Quels sont les critères d'établissement du programme d'étude (curricula) ?

20) Le calendrier scolaire est-il respecté ?

A. Oui

B. Non

21) Les méthodes pédagogiques sont-elles adaptées aux élèves ayant des besoins spéciaux ?

22) Les méthodes d'évaluation sont-elles adaptées aux élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux ?

23) Tous les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux disposent-ils le matériel didactique leur permettant de prendre les cours ?

A. Oui

B. Non

24) Si non, comment les aidez-vous ?

25) Tous les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux ont-ils des fournitures scolaires adaptés pour leur apprentissage ?

A. Oui

B. Non

26) Comment font-ils pour assimiler les cours ?

27) Comment jugez-vous l'éducation des élèves ayant des besoins particuliers/spéciaux ?

## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE .....	i
DÉDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS .....	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS .....	iv
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES .....	v
RÉSUMÉ.....	vi
ABSTRACT .....	vii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PREMIÈRE PARTIE: PROBLÉMATIQUE ET CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE.....	4
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE .....	5
1.1. Contexte de l'étude.....	5
1.2. Problème de l'étude .....	9
1.3. Questions de recherche.....	10
1.3.1. Question de recherche principale.....	10
1.3.2. Questions spécifiques.....	11
1.4. Hypothèses de l'étude.....	11
1.4.1. Hypothèse principale .....	11
1.4.2. Hypothèses spécifiques .....	11
1.5. Objectifs de etude .....	12
1.5.1. Objectif principal .....	12
1.5.2. Objectifs spécifiques .....	12
1.6. Délimitation spacio temporelle de l'étude.....	12
1.7. Intérêt de l'étude .....	12
1.7.1. Intérêt scientifique .....	12
1.7.2. Intérêt social.....	13
CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTÉRATURE .....	14
2.1. Définition des concepts .....	14
2.1.1. Orientation stratégique.....	14
2.1.2. Législation.....	14
2.1.3. Planification .....	15
2.1.4. Formation des enseignants .....	15
2.1.5. Education spécialisée .....	15

2.1.6. Plan sectoriel.....	16
2.2. Développement des concepts selon les auteurs .....	17
2.2.1. La législation.....	17
2.2.2. La planification .....	18
2.2.3. La formation des enseignants.....	22
2.2.4. Education spécialisée .....	23
2.3. Revue de la littérature.....	25
2.3.1. De l'orientation stratégique.....	26
2.3.1.1. La vision comme orientation stratégique .....	26
2.3.1.2. Orientation entrepreneuriale, orientation technologique et orientation de marché comme orientation stratégique .....	27
2.3.1.3. Stratégie défensive, stratégie proactive, stratégie analytique et stratégie averse au risque comme orientation stratégique.....	33
2.3.1.4. Stratégie de spécialisation et stratégie de diversification comme orientation stratégique .....	34
2.4. De l'éducation spécialisée .....	35
2.4.1. Aperçu générale .....	35
2.4.2. Identification des besoins et capacités des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux (EBES).....	38
2.4.3. Eléments de solution d'amélioration de la scolarisation des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux (EBES).....	47
2.6. Théories de référence de l'étude.....	57
2.6.1. La théorie de l'incrémentalisme.....	57
2.6.2. La théorie rationaliste .....	58
2.6.3. La théorie de l'empreinte .....	59
2.6.4. La théorie du comportement planifié .....	60
DEUXIÈME PARTIE : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET OPÉRATOIRE.....	62
CHAPITRE 3 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE .....	63
3.1. Rappel des éléments de structures .....	63
3.1.1. Rappel des éléments de structure .....	63
3.1.2. Rappel de la question principale de l'étude .....	63
3.2. Formulation et opérationnalisation des hypothèses de recherche .....	64
3.3. Opérationnalisation de l'hypothèse générale.....	64
3.4. Rappel des objectifs.....	67

3.4.1. Objectif général.....	67
3.4.2. Objectifs spécifiques.....	67
CHAPITRE 4 : CADRE OPÉRATOIRE.....	68
4.1. Type de recherche.....	68
4.2. Population d'étude.....	68
4.3. Présentation générale de l'instrument de collecte des données.....	68
TROISIÈME PARTIE : RÉSULTATS.....	70
CHAPITRE 5 : ANALYSE, INTERPRÉTATION ET DISCUSSION.....	71
5.1. Résultats.....	71
5.2. Analyse.....	72
5.3. Interprétation.....	77
5.4. Discussion.....	81
5.4. Suggestions.....	86
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	88
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	90
ANNEXES.....	ix